

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats 2016

Matthias FEKL

**Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la
promotion du tourisme et des Français de l'étranger**



7 février 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Contact presse : Timour Veyri 01 43 17 47 72

L'élaboration de ce dossier a été coordonnée par le bureau du Commerce extérieur et de l'Internationalisation de l'économie de la Direction générale du Trésor, avec les contributions des sous-directions Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises et Politiques commerciales et investissements de la DG Trésor, de la Banque de France et de la Direction générale des douanes et droits indirects (Département des statistiques et des études économiques).

Les données utilisées sur la France sont issues, sauf indication contraire, de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) sur les échanges de biens et de la Banque de France sur les échanges de services, le négoce international et la balance courante.

Sommaire

Les principales évolutions

Le déficit se dégrade sur les biens et services en dépit de la baisse sensible de la facture énergétique	5
Le solde des échanges de services se replie de nouveau en 2016, mais reste positif	11
Après 4 ans de hausse, le nombre d'exportateurs se stabilise en 2016	14
Le nombre de grands contrats chute de façon significative en 2016 dans les économies émergentes	17
Après un ralentissement en 2016, la croissance mondiale et l'augmentation du commerce international accélèreraient en 2017	19
Une compétitivité de l'économie française qui s'est améliorée depuis début 2014	24
Les parts de marché de la France se maintiennent	28

La structure sectorielle et géographique des échanges

Le déficit commercial est pénalisé par la dégradation de la plupart des soldes de produits manufacturés	33
Les exportations diminuent vers les grandes zones partenaires, hormis l'Europe	41
L'excédent aéronautique est en baisse	49
Une facture énergétique de nouveau en très forte baisse (-21 %) qui modère le déficit commercial sur l'année ...	54

L'actualité des politiques commerciales

2016 : poursuite des négociations commerciales bilatérales et des impulsions notables au G20 mais des résultats modestes au niveau plurilatéral	58
---	----

Liste des encadrés

<i>Balance commerciale, balance courante, balance des paiements</i>	6
<i>Le négoce international désormais inclus dans les échanges de biens</i>	11
<i>Quelques faits stylisés sur les entreprises exportatrices</i>	14
<i>Persistance des tensions dans les économies émergentes</i>	20
<i>Indicateurs de compétitivité-prix, de compétitivité-coût et effort de marge</i>	24
<i>L'euro s'est modestement apprécié en 2016</i>	26
<i>Répartition du processus de production et de la part industrielle entre pays européens dans l'assemblage d'Airbus</i>	49
<i>Après avoir atteint leur plus bas niveau en 11 ans début 2016, les cours du pétrole ont terminé l'année à un plus haut depuis juillet 2015, à plus de 55 \$ le baril</i>	54
<i>La mixité des accords commerciaux</i>	61
<i>L'accès au marché est une composante essentielle de la politique commerciale de l'UE</i>	63

Le déficit se dégrade sur les biens et services en dépit de la baisse sensible de la facture énergétique

- ✓ **A 48,1 Md€, le déficit des échanges de biens augmente de 7 %** (45 Md€ en 2015). Cette détérioration est due à l'accroissement prononcé du déficit hors énergie et matériel militaire (+11 Md€ après +2,2 Md€ en 2015). **A 34,5 Md€, il dépasse son pic de 2011 (29,3 Md€).**
- ✓ **Les services**, composante habituellement largement excédentaire des échanges extérieurs, **voient leur solde se détériorer significativement** (excédent de 0,4 Md€ contre 8,8 Md€ en 2015) tandis que l'excédent du négoce international augmente légèrement (23,5 Md€ après 23,2 Md€).
- ✓ **Au total, à 24 Md€** (-1,1 % du produit intérieur brut), **le déficit courant augmente**, atteignant son niveau le plus élevé depuis 2012, selon les données publiées par la Banque de France.

1. Le solde des échanges de biens se détériore en lien avec la hausse du déficit hors énergie et hors matériel militaire

A 48,1 Md€, le déficit commercial augmente à nouveau après 4 années de baisse consécutive

En 2016, le déficit des biens repart à la hausse pour atteindre 48,1 Md€ après 45 Md€ l'année dernière (+7 %). Cette augmentation rompt avec la dynamique baissière des années 2011 à 2015, période pendant laquelle le déficit avait diminué de 29,5 Md€. A son niveau de 2016, le déficit demeure néanmoins encore largement en deçà du pic enregistré en 2011 (74,5 Md€).

Cette augmentation tient surtout à l'accroissement du déficit hors-énergie et matériel militaire

A 34,5 Md€, le déficit hors énergie et matériel militaire se dégrade de 11 Md€, dépassant ainsi le pic atteint en 2011 (29,3 Md€). Les exportations (hors

énergie et matériel militaire) sont stables (à 429,2 Md€) tandis que les importations s'accroissent (+11,4 Md€ à 463,8 Md€).

Cette dégradation s'explique surtout par celle de 2 des principaux secteurs excédentaires français, l'aéronautique (excédent de 18,6 Md€ contre 22,3 Md€ en 2015) et l'agroalimentaire (5,9 Md€ après 9,2 Md€), ainsi que par l'augmentation du déficit du secteur automobile (9,7 Md€ contre 6,4 Md€).

A contrario, le solde énergétique s'améliore, permettant de limiter la hausse du déficit commercial

La facture énergétique se réduit significativement à 31,3 Md€, soit une baisse de 21 % par rapport à 2015 (39,8 Md€).

Le déficit énergétique en 2016 atteint ainsi son niveau le plus bas depuis 2005. Cette évolution résulte d'une contraction importante des approvisionnements énergétiques (-11,8 Md€ à 45,3 Md€), en lien avec la baisse du prix moyen du pétrole brut (40 USD contre 47,9 USD en 2015) et la stagnation des volumes importés.

Dans le même temps, les exportations énergétiques diminuent (-3,4 Md€ à 14 Md€) mais plus faiblement que les importations. La baisse concerne autant les hydrocarbures naturels que les produits raffinés (respectivement -19 % à 7,2 Md€ et -20 % à 6,8 Md€).

2. Le solde des services se contracte fortement tandis que l'excédent du négoce international reste élevé

Alors que les services affichent généralement un excédent significatif, leur solde en 2016 s'est nettement dégradé. Il atteint 0,4 Md€ contre un excédent de 8,8 Md€ en 2015.

Le négoce international (activité d'achat et de revente de marchandises à des non-résidents, sans que celles-ci franchissent physiquement la frontière française¹),

non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

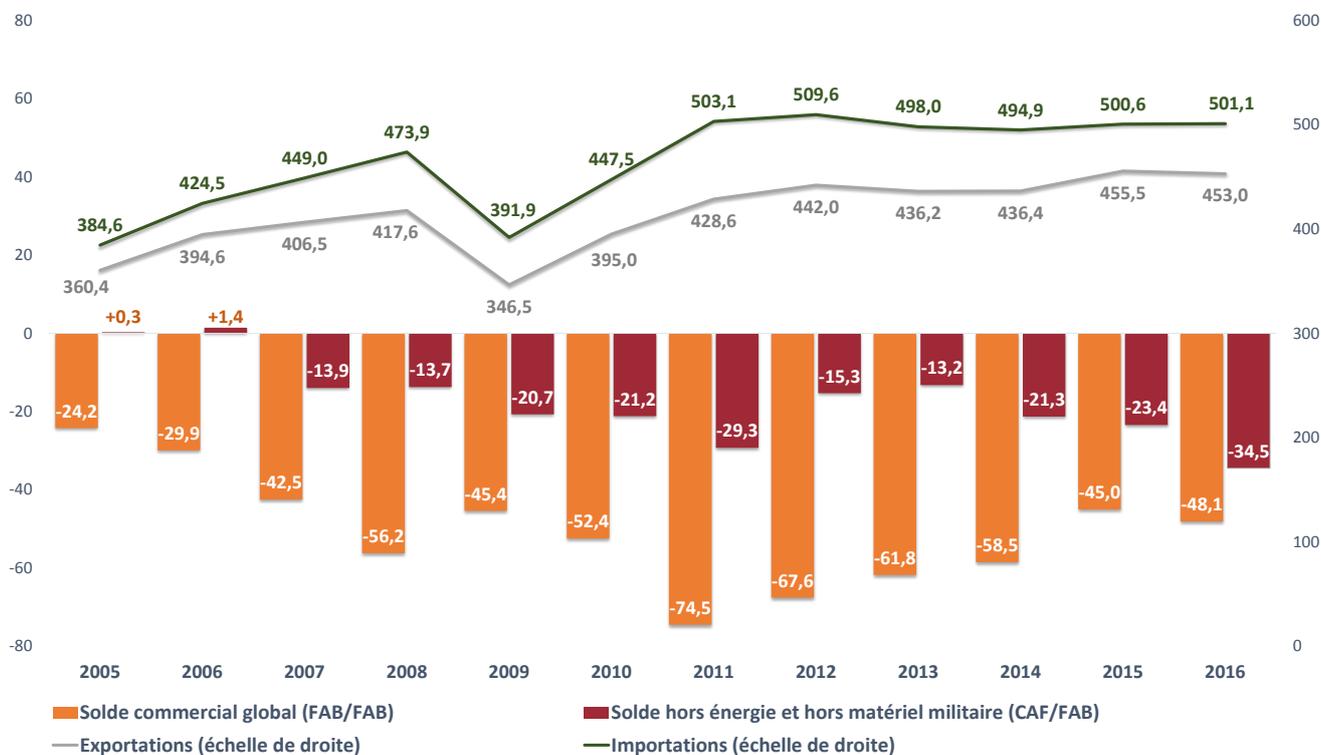
¹ Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des

non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie des exportations de biens au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux, enregistre un excédent de 23,5 Md€ contre 23,2 Md€ en 2015.

Au total, avec un excédent de 23,9 Md€, ces deux postes ne compensent qu'environ 47 % du déficit des échanges de biens, alors qu'en 2015, ils avaient permis d'en compenser plus de 70%.

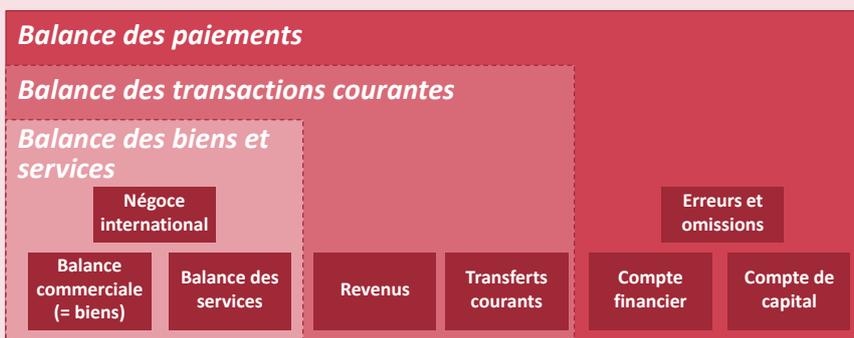
Exportations, importations, déficit commercial total et déficit hors énergie et matériel militaire, depuis 2005 - échanges de biens, en valeur

(en Md€)



Source : Douanes, DG Trésor

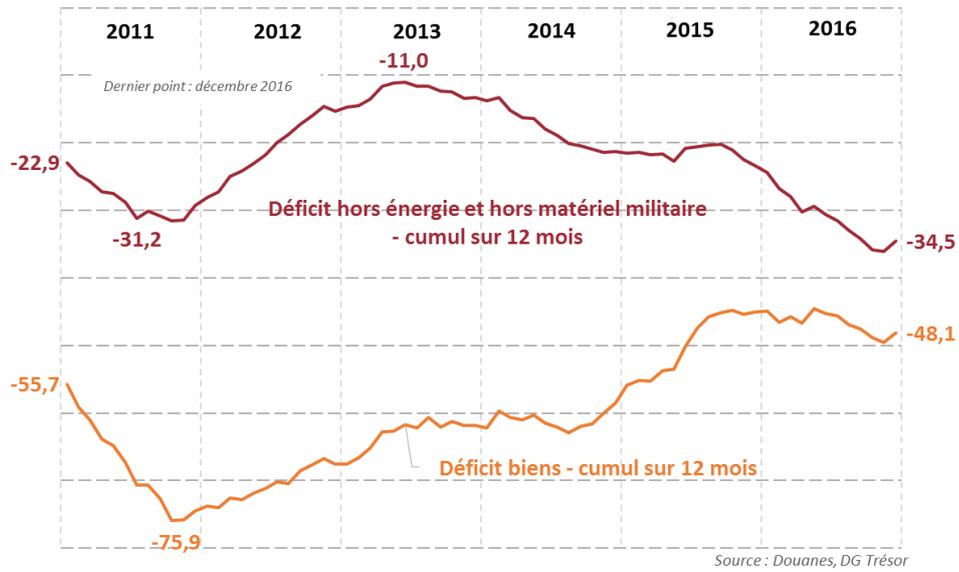
Balance commerciale, balance courante, balance des paiements



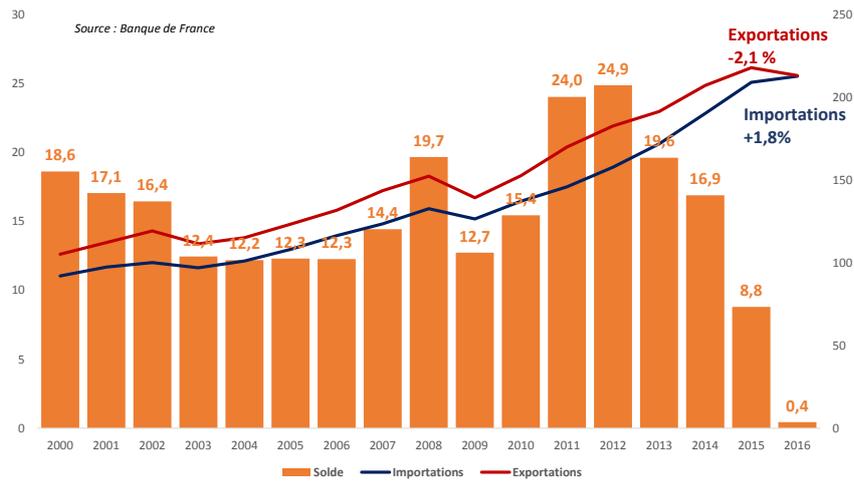
Rappel - définitions :

- **Balance commerciale** : exportations et importations de **biens** (données Douanes)
- **Balance des biens et services** : exportations et importations de biens et de services (données Douanes et Banque de France). La balance des biens et services **inclut également le négoce international** (activité d'achat et de vente de biens à des non-résidents, sans que ces biens franchissent la frontière française).
- **Balance des transactions courantes** : regroupe échanges de **biens et services**, **revenus** (principalement des investissements et du travail) et **transferts courants** (transferts sans contrepartie : ex. aide au développement, transferts de fonds des migrants)
- **Balance des paiements** : état statistique retraçant l'**ensemble des flux** d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

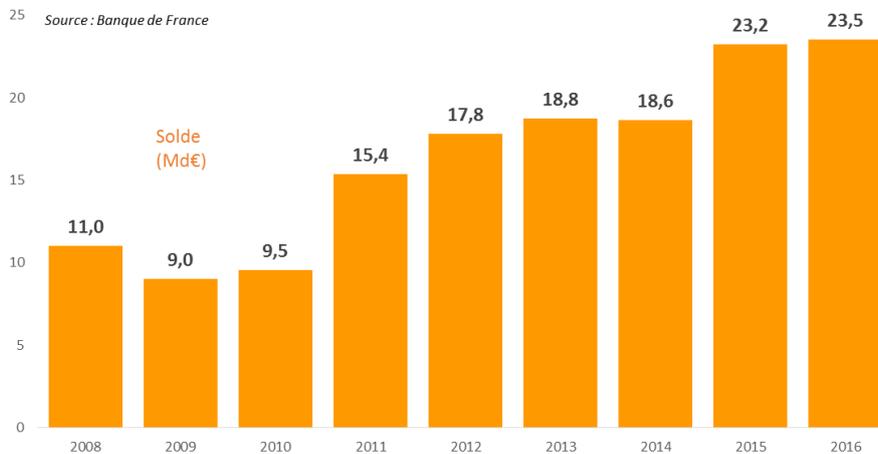
Déficit cumulé sur 12 mois - évolution mensuelle depuis 2011 (en Md€ - données brutes)



Echanges de services (en Md€)



Négoce international (en Md€)



Sur le total biens et services, le déficit est à son niveau le plus élevé depuis 2012 – hors énergie, les échanges sont légèrement excédentaires

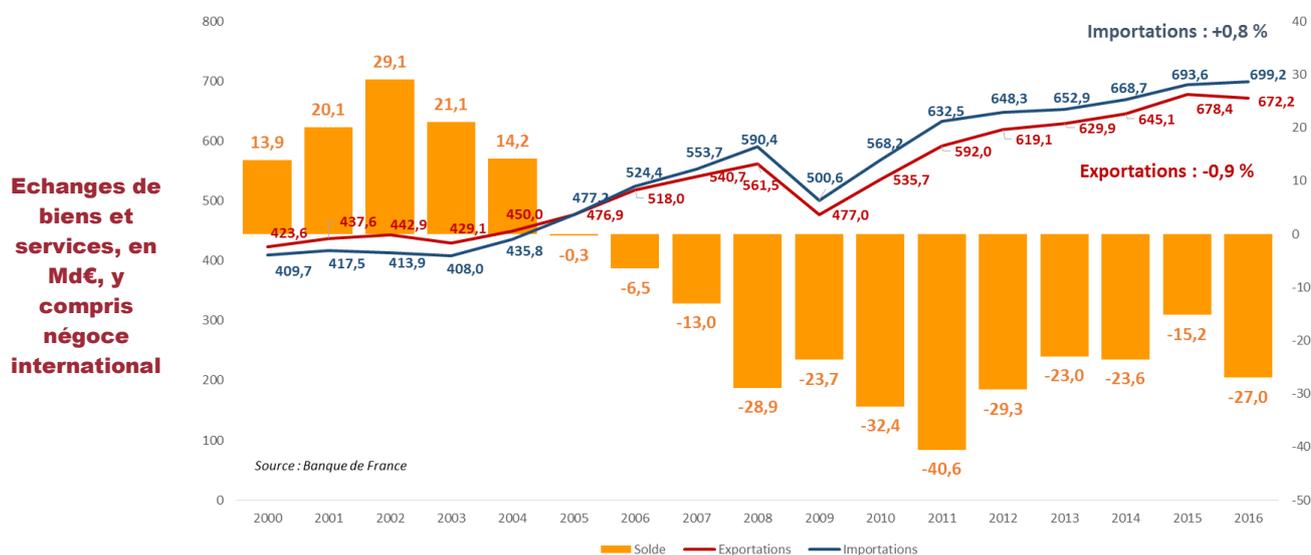
Le déficit se creuse pour s'établir à **27 Md€** après 15,2 Md€ en 2015. Il s'agit du montant le plus élevé depuis 2012 (29,3 Md€).

Hors énergie, les échanges globaux (biens et services) sont excédentaires. Le montant exact de ce solde n'est pas publié à ce jour par la Banque de France pour des raisons méthodologiques ; il peut toutefois être estimé

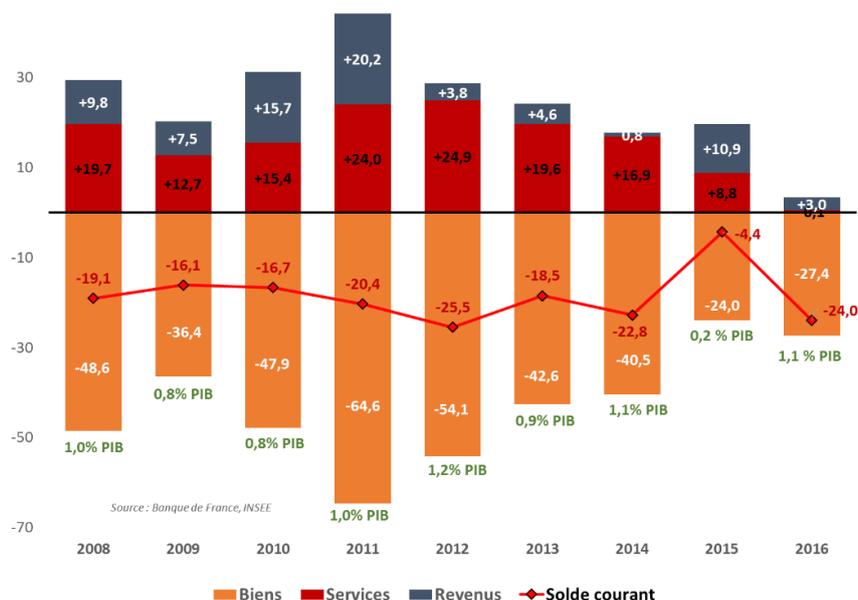
à **environ 4,4 Md€**, en nette baisse par rapport à 2015, où le solde était excédentaire de 24,5 Md€.

Au total, la balance courante redevient nettement déficitaire

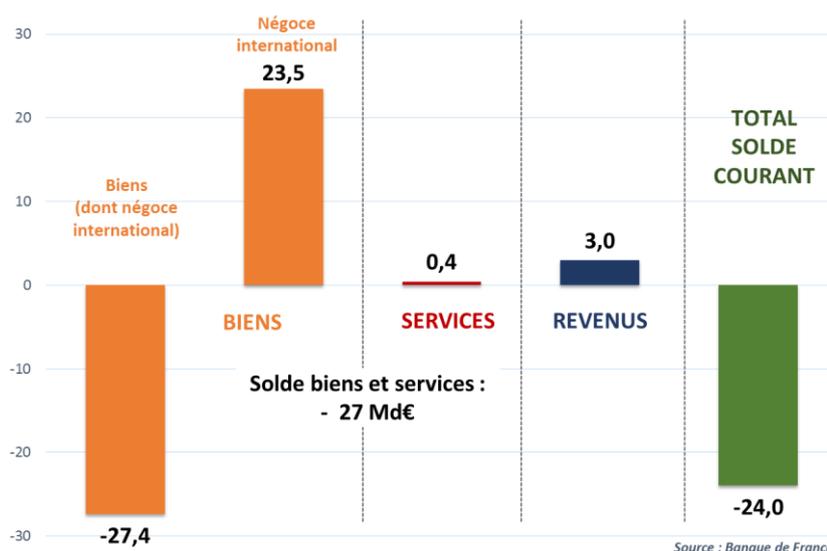
En 2016, le solde courant se dégrade. Il passe d'une situation proche de l'équilibre (-4,4 Md€ en 2015) à un déficit de **24 Md€** (-1,1 % du PIB) en 2016, soit son niveau le plus élevé depuis le pic de 2012 (25,5 Md€).



Détérioration importante du solde courant en 2016 (en Md€)



Principales composantes de la balance courante de la France en 2016 (en Md€)



3. Le commerce extérieur contribue à nouveau négativement à la croissance en 2016, plus fortement que l'an passé

En valeur, les échanges baissent à la fois sur les biens et les services

Par rapport à 2015, les exportations de biens diminuent faiblement (-0,6 % après +4,4 % en 2015) tandis que la croissance des importations ralentit (+0,1 % contre +1,1 % l'année dernière).

Les échanges de biens en valeur se réduisent en 2016 de 0,2 %, après une hausse en 2015 (+2,7 %).

En montant, à 452,9 Md€, les exportations diminuent de 2,5 Md€ par rapport à l'an dernier. La baisse concerne en particulier l'énergie (-18,7 %), les produits agricoles (-8,9 %), la métallurgie (-6,2 %) et les produits chimiques (-2,5 %).

Quant aux importations, elles continuent de croître mais à un rythme plus faible (+0,1 %, à 501,1 Md€), malgré un nouveau recul de 20 % des importations énergétiques. Hors énergie et matériel militaire, elles progressent plus nettement, de 2,5 %, alors que les exportations stagnent. Cette croissance des importations s'explique d'abord par la hausse des importations aéronautiques (+10,7 % après +13,3 % en 2015), dont une large part correspond aux

approvisionnements d'Airbus. Les importations **automobiles** (+10,1 %), de **produits agricoles** (+7,4 %), de **boissons** (+6,8 %), de **produits manufacturés divers** (+5,4 %) et des machines (+3,7 %) ont également pesé.

Sur les services, une baisse des échanges est également observée (-2,2 %). Au total, les échanges de biens et services en valeur diminuent très légèrement (-0,1 %).

Les données en volume font ressortir une contribution négative du commerce extérieur plus marquée en 2016 qu'en 2015

Sur l'ensemble de l'année 2016, les derniers chiffres de l'Insee (première estimation du PIB au 4^e trimestre 2016 publiée le 31 janvier 2017) montrent un **fort ralentissement de la croissance des exportations de biens et services en volume**. Elles progressent de 0,9 % en 2016 après 6,0 % en 2015.

Ce ralentissement marqué reflète en particulier celui

de la croissance des exportations de **produits manufacturés** (+1,8 % après +6,7 % en 2015), en particulier en matériels de transport (+3,6 % après +10,6 %), et de **services** (+0,9 % après +8,4 %) ainsi que la forte baisse des ventes de **produits agricoles** (-6,1 % après +6,8 %).

La croissance des **importations** a également ralenti (+3,6 % en 2016 après +6,4 %) mais de façon moins marquée. Les achats de **produits énergétiques**, qui comprennent surtout du pétrole brut, stagnent après +6,7 %, la croissance des importations de **services** ralentit également (+1,3 % après +9,7 %). Les importations de **produits manufacturés** ralentissent un peu mais restent dynamique (+4,7 % après +6,4 %). Elles sont de nouveau soutenues par des achats de matériels de transport en très forte hausse (+13,3 % après +12,0 %).

Au total, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB est négative en 2016 (-0,9 pt), plus nettement qu'en 2015 (-0,3 pt).

POUR EN SAVOIR PLUS :

Echanges de biens en valeur (Douanes) :

Analyse des Douanes sur les résultats de l'année <http://bit.ly/2j3WcMs>

Pays partenaire et par produit <http://bit.ly/2jrlMPa>

Voir également les données par région française <http://bit.ly/2k0bwOE>

Echanges de services en valeur (Banque de France) :

Rapport annuel sur la balance des paiements de la France <http://bit.ly/2k0gASG>

Données mensuelles, trimestrielles et annuelles, par secteur <http://bit.ly/2j4uFdR>

Pas de données bilatérales par pays partenaire.

Echanges de biens et services en volume (INSEE) :

Comptes nationaux annuels <http://bit.ly/1MOgAaM>

Comptes nationaux trimestriels <http://bit.ly/1W6UXsG>

Prévisions et analyses conjoncturelles

Note de conjoncture de l'INSEE <http://bit.ly/2ijRdlp>

Prévisions macroéconomiques de la Banque de France <http://bit.ly/2k0Hzh3>

Prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) <http://bit.ly/2j4EnwN>

Le solde des échanges de services se replie de nouveau en 2016, mais reste positif

Fiche rédigée par la Banque de France

- ✓ En 2016, les échanges de services sont moins positifs qu'en 2015, sous l'effet d'une baisse des exportations (-2,1 % pour les exportations ; +1,8 % pour les importations).
- ✓ D'après les dernières données disponibles, la France devrait dégager un excédent de 0,4 Md€ en 2016 (après +8,8 Mds€ en 2015).
- ✓ La collecte et le traitement de l'information relative aux échanges de services demandent plus de temps que pour les échanges de biens. Le solde actuel pour 2016 repose pour certaines catégories sur des estimations provisoires qui pourront être sensiblement révisées dans les prochains mois. Il sera donc important de suivre de près la publication des prochains chiffres mensuels par la Banque de France, puis la publication du rapport annuel de la balance des paiements.

1. La progression des exportations s'interrompt et celle des importations marque le pas

La progression des exportations de services observée depuis 2009 (+49 %) a fait place en 2016 à une baisse de 2,1 % par rapport à 2015. Les exportations de services s'élèvent à 213,1 Mds€ pour l'année 2016.

La hausse des importations fléchit pour atteindre un rythme annuel de 1,8 % en 2016 ; il était en moyenne de 8,7 % sur la période 2009-2015. Les importations de services s'établissent à 212,7 Md€ en 2016.

Ainsi, selon les statistiques de la Banque de France, l'excédent dégagé par les services devrait atteindre +0,4 Md€ en 2016, en repli par rapport à 2015 (+8,8 Md€). Ce repli est imputable en premier lieu à la baisse de l'excédent des voyages, mais les transports et les autres services présentent également une diminution de leur solde.

Le négoce international désormais inclus dans les échanges de biens

Selon la nomenclature internationale de la balance des paiements (6^{ème} édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international), le négoce international est désormais inclus dans les biens.

En données provisoires, comme pour les services (données mensuelles de balance des paiements), le négoce international présente un surplus de l'ordre de 24 Md€ en 2016.

2. L'excédent des voyages se réduit en lien notamment avec les attentats

La réduction de l'excédent des services provient principalement des services de voyages, dont l'excédent diminue fortement (2,0 Md€, après 6,8 Md€ en 2015 et 7,1 Md€ en 2014). Cette dégradation tient à la concomitance d'une baisse significative des recettes (qui correspondent aux dépenses des étrangers en France : -6,0 %) et d'une hausse marquée des dépenses des français à l'étranger (+6,7 %). Les recettes ont notamment été pénalisées par les effets conjoncturels des attentats et des conditions climatiques peu favorables. La hausse des dépenses des français à l'étranger doit être vue dans le contexte d'une baisse des coûts de transports aériens favorisant les destinations plus lointaines.

Le déficit des services de transports se confirme en 2016 à -4,8 Md€ après -3,7 Md€ en 2015, sous l'effet d'une baisse des recettes (-5,0 %) plus forte que celle des dépenses (-2,0 %). Le transport maritime est pénalisé par la faible croissance du commerce mondial (+2,3 % en volume en 2016 selon le FMI²) et la faiblesse du prix du fret maritime (en dépit d'une remontée graduelle des prix de référence³ depuis leur point bas de février 2016).

² World Economic Outlook, octobre 2016

³ Indice Baltic Dry.

3. L'excédent des autres services diminue, avec des disparités d'évolution selon les secteurs

L'excédent dégagé par les autres services se réduit entre 2015 (+5,7 Md€) et 2016 (+3,3 Md€), la baisse des exportations (-0,2 %) venant s'ajouter à la hausse des importations (+1,7 %).

Les services financiers fournissent la contribution la plus importante à l'excédent des services hors voyages et transports avec 4,9 Md€ en 2016, en très léger repli par rapport à 2015 (5,5 Md€).

La progression la plus importante est enregistrée pour les commissions pour usage de propriété intellectuelle, dont l'excédent augmente de 1,2 Md€, passant de 0,9 Md€ en 2015 à 2,1 Md€ en 2016.

En revanche, les « autres services aux entreprises » voient leurs recettes diminuer de 3,5 % et le solde de 2,7 Md€. Cela provient des services professionnels et des services de conseils en gestion (solde passant de -0,9 Md€ en 2015 à -2,4 Md€ en 2016) et des services techniques, services liés au commerce et autres services (solde passant de 2,1 Md€ en 2015 à 0,6 Md€ en 2016).

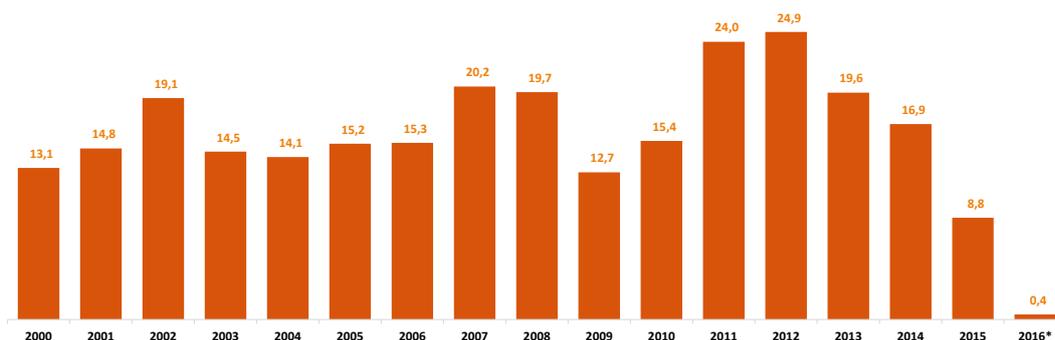
Évolution des échanges de services entre 2015 et 2016

En Md€, données brutes

	Exportations			Importations			Solde		
	2015	2016*	évolution	2015	2016*	évolution	2015	2016*	évolution
Transports + Voyages	79,7	75,3	-5,5%	76,6	78,1	1,9%	3,1	-2,8	-5,9
Transports	38,3	36,4	-5,0%	42,0	41,1	-2,0%	-3,7	-4,8	-1,1
Voyages	41,4	38,9	-6,0%	34,6	36,9	6,7%	6,8	2,0	-4,8
Autres services	138,1	137,9	-0,2%	132,4	134,6	1,7%	5,7	3,3	-2,5
Autres services aux entreprises	73,5	70,9	-3,5%	74,4	74,5	0,1%	-0,9	-3,6	-2,7
Services	217,8	213,1	-2,1%	209,0	212,7	1,8%	8,8	0,4	-8,4

Source : Banque de France
*données provisoires

Solde des échanges de services par an (Md€)



Source : Banque de France
*données provisoires

Évolution des échanges de services entre 2015 et 2016 - données détaillées
Source : Banque de France⁴

En Md€, données brutes	Exportations			Importations			Solde		
	2015	2016*	évolution	2015	2016*	évolution	2015	2016*	évolution
Transports + Voyages	79,7	75,3	-5,5%	76,6	78,1	1,9%	3,1	-2,8	-5,9
Transports	38,3	36,4	-5,0%	42,0	41,1	-2,0%	-3,7	-4,8	-1,1
Maritimes	13,7	12,0	-12,2%	9,4	8,8	-6,2%	4,4	3,3	-1,1
Aériens	11,2	11,1	-0,9%	13,2	12,9	-1,6%	-2,0	-1,9	0,1
Autres transports	13,4	13,2	-1,1%	19,5	19,4	-0,3%	-6,1	-6,2	-0,1
Voyages	41,4	38,9	-6,0%	34,6	36,9	6,7%	6,8	2,0	-4,8
Autres services	138,1	137,9	-0,2%	132,4	134,6	1,7%	5,7	3,3	-2,5
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	8,4	7,8	-6,4%	8,8	8,6	-2,6%	-0,4	-0,7	-0,3
Services d'entretien et de réparation n.i.a	5,3	6,3	18,1%	4,0	5,1	28,2%	1,3	1,2	-0,2
Bâtiments et travaux publics	2,8	2,3	-19,1%	1,7	1,6	-8,4%	1,1	0,7	-0,4
Services d'assurance et de pension	5,1	7,6	49,2%	6,1	7,9	29,3%	-1,0	-0,2	0,7
Services financiers	11,1	10,4	-5,9%	5,6	5,5	-1,6%	5,4	4,9	-0,6
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.	13,5	14,3	5,7%	12,6	12,2	-3,3%	0,9	2,1	1,2
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	15,0	14,9	-1,0%	15,1	15,1	0,3%	0,0	-0,2	-0,2
Autres services aux entreprises	73,5	70,9	-3,5%	74,4	74,5	0,1%	-0,9	-3,6	-2,7
Services de recherche et développement	11,2	11,1	-1,0%	13,3	12,9	-2,9%	-2,1	-1,8	0,3
Services professionnels et services de conseil en gestion	17,8	18,6	4,1%	18,7	21,0	12,1%	-0,9	-2,4	-1,5
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises.	44,5	41,2	-7,3%	42,4	40,6	-4,2%	2,1	0,6	-1,4
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	2,7	2,2	-16,4%	4,1	4,1	1,9%	-1,4	-1,9	-0,5
Biens et services des APU n.i.a.	0,7	1,1	63,0%	0,0	0,0	-5,8%	0,7	1,1	0,4
Services	217,8	213,1	-2,1%	209,0	212,7	1,8%	8,8	0,4	-8,4

POUR EN SAVOIR PLUS :

 Données d'échanges de services de la France <http://bit.ly/1PSsSRj>

Banque de France. Données annuelles, trimestrielles et mensuelles. Pas de données bilatérales.

 Données d'échanges de services de la France - par pays partenaire <http://bit.ly/1QGB9ef>

Eurostat. Voir également les données détaillées par catégorie de services

⁴ Les données sur les échanges de services en décembre 2016 sont publiées par la Banque de France le 7 février dans le cadre des statistiques mensuelles de balance des paiements. Ces données seront ensuite révisées lors de la publication du Rapport annuel 2016 de la balance des paiements

Après 4 ans de hausse, le nombre d'exportateurs se stabilise en 2016

- ✓ À 124 100, le nombre d'exportateurs de biens n'augmente pas, pour la première fois depuis 2011. Après 124 800 en 2015, il diminue très légèrement (-0,6 %).
- ✓ Seules les ETI connaissent une légère augmentation. Le nombre de PME et de grandes entreprises diminue.

1. À 124 100, le nombre d'exportateurs de biens se stabilise en 2016 (-0,6 %) après la forte progression survenue en 2015 (+2,7 %)

En 2016, le nombre d'exportateurs de biens se stabilise (-0,6 %, à 124 100 après 124 800 en 2015). Cette légère diminution intervient après la très forte progression du nombre d'exportateurs en 2015 (+2,7 %). **Ce nombre reste supérieur au niveau de 2014 et dépasse son niveau d'avant-crise, même s'il reste en deçà des chiffres atteints au début des années 2000.**

28 000 nouvelles entreprises se sont engagées à l'international en 2016 (exportateurs dits « entrants » - chiffre en légère diminution, après 31 000 en 2015). **Les deux-tiers sont des primo-exportateurs** (entreprises n'ayant pas exporté les 5 années précédentes).

Le nombre d'exportateurs « sortants » (ayant exporté en 2015 et n'exportant plus en 2016) **augmente** (29 100), alors qu'il avait fortement diminué en 2015 (à 27 700).

Quelques faits stylisés sur les entreprises exportatrices

L'appareil exportateur de la France est souvent considéré comme comportant plusieurs faiblesses, au-delà des critiques qui ont pu être adressées sur la compétitivité plus générale de l'économie française :

- le nombre d'exportateurs est plus faible que dans plusieurs autres Etats européens et a reculé pendant les années 2000 ;
- les entreprises françaises se tourneraient moins vers l'export, y compris lors d'épisodes de faiblesse de la demande intérieure en France* ;
- le poids des entreprises de taille intermédiaire est moindre que dans d'autres Etats, où ces entreprises représentent une part significative des exportateurs (*Mittelstand* allemand) ;
- les petits opérateurs peineraient souvent à se maintenir dans la durée sur les marchés export – même si le phénomène de l'export occasionnel existe et ne constitue pas nécessairement une faiblesse (il peut par exemple correspondre à une commande ponctuelle) et que le tissu des exportateurs connaît chaque année une rotation assez forte.

Toutefois si le nombre d'exportateurs est un indicateur important, il est à relativiser. En effet i) le nombre d'exportateur n'est pas en lui-même un indicateur de performance à l'export. ii) Les comparaisons entre pays, notamment européens, restent par ailleurs fragiles en raison de méthodologies de décompte non entièrement harmonisées. Il existe en particulier un seuil de déclaration pour les échanges intra-

90 % des « entrants » et des « sortants » sont des entreprises de moins de 20 salariés.

2. Grandes entreprises et ETI représentent 86 % des montants exportés – mais les PME sont majoritaires en nombre d'exportateurs

La répartition de l'appareil exportateur entre catégories d'entreprises – grandes entreprises, ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME – reste dominée par les PME en nombre d'entreprises (95 %) et par les grandes entreprises et ETI en montant d'exportations (86 %).

Sur l'année 2016, le nombre de grandes entreprises exportatrices diminue légèrement (-0,6 %). Elles représentent 0,4% du nombre d'exportateurs de biens mais plus de la moitié du montant des exportations (53,7 %). Le montant de leurs exportations diminue de 1,6% en valeur sur l'année.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) exportatrices progressent en nombre de 0,3 %. Elles représentent 4 % du nombre total d'exportateurs mais le tiers des exportations. Leurs exportations augmentent de 0,1 %.

Les exportations des PME progressent (+2,1 %) même si le nombre de PME exportatrices diminue (-0,7 %).

européens, différent selon les Etats, ce qui est susceptible d'augmenter le nombre de petits opérateurs recensés dans les Etats ayant fixé un seuil bas (comme l'Italie, où il est à 0). iii) D'autres données que celles des Douanes (données fiscales, enquêtes auprès des entreprises) aboutissent à un nombre d'exportateurs et à une comparaison intra-européenne très différents. L'INSEE, à partir de données de la Direction générale des finances publiques couvrant également les exportateurs de services, comptabilise environ 360 000 entreprises réalisant un chiffre d'affaires à l'exportation, soit un chiffre comparable à celui issu des données analogues en Allemagne (360 000 en 2012, source *Institut für Mittelstandsforschung Bonn*).

Dans la plupart des pays, les exportations sont assez fortement concentrées sur un nombre limité d'opérateurs. Au niveau macroéconomique, un petit nombre d'exportateurs importants et réguliers explique une grande part du niveau des exportations : en France en moyenne, 5 % des entreprises réalisent 90 % des exportations, en Allemagne 80 %. En outre, selon certaines études (ex. Barba Navaretti et al. 2015), le montant total des exportations et la performance à l'exportation d'un pays seraient reliés à l'existence d'un petit groupe d'entreprises se détachant fortement des autres par leur forte productivité.

A l'inverse, les entreprises de plus petite taille sont moins présentes mais elles peuvent souvent exporter de manière indirecte. Le poids direct des PME dans les exportations varie selon les Etats mais demeure généralement limité (14 % en France en 2016). Cependant,

les PME pratiquent aussi **des modes d'exportations indirects** :

- **la vente à un opérateur de négoce international**. Ces derniers représentent selon les Douanes environ 120 Md€ d'exportations par an en France;
- **l'incorporation de leurs produits**, notamment *via* la sous-traitance, à des produits exportés (ex. sous-traitants aéronautiques) ;
- **le commerce intra-groupe**, c'est-à-dire la vente à une autre filiale du même groupe, qui réalisera l'exportation.

2 grandes théories existent sur l'internationalisation des PME :

- **pour la plupart d'entre elles, l'export serait une étape d'un parcours de développement qui débute par les marchés nationaux**, l'export nécessitant généralement des ressources supplémentaires. Les études existantes suggèrent que ce schéma de développement s'observerait dans les industries

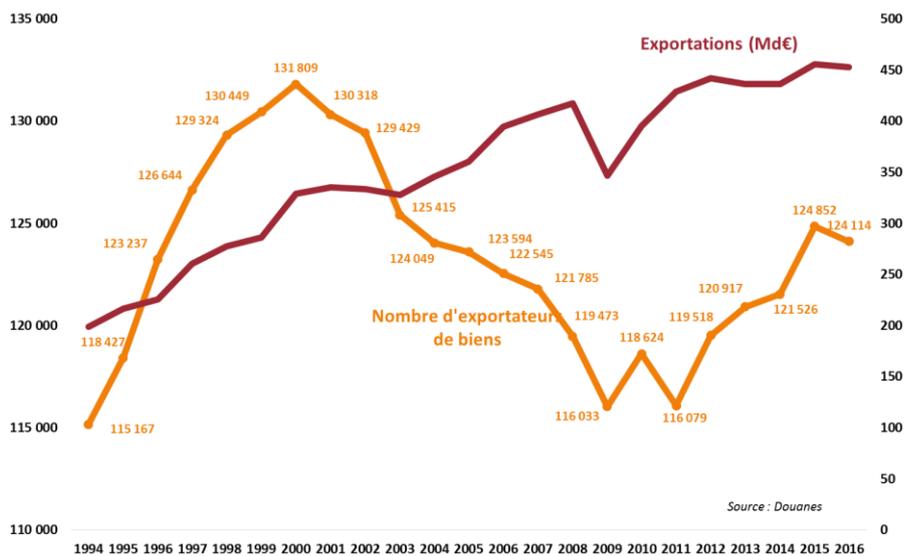
« matures » ;

- **certaines PME seraient « born global »**, internationalisées dès leur naissance (par l'export et l'implantation à l'étranger). Ce serait le cas notamment d'entreprises des secteurs des nouvelles technologies.

Dans la plupart des pays, les entreprises exportatrices présentent un profil spécifique. Elles sont souvent en moyenne **i) plus grandes ii) plus productives** : entre 5 % et 10 % plus productives dans le cas français selon plusieurs études (CEPII 2008, Bellone et Guillou 2011) **iii) plus innovantes** : à la fois sur les produits et sur le processus de production ; 64 % des entreprises exportatrices françaises ont innové entre 2010 et 2012, contre 43 % des entreprises non exportatrices (INSEE 2014).

**voir notamment Belke, Oeking, Setzer, Exports and capacity constraint, a smooth transition regression model for six euro area countries, 2014.*

Depuis son point bas en 2009, le nombre d'exportateurs de biens a progressé de 7 %

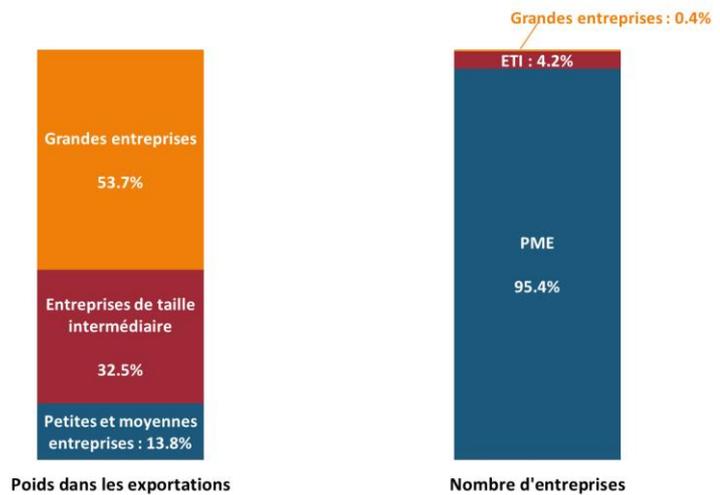


Le taux de rotation annuel de l'appareil exportateur est d'environ un quart : chaque année, près de 25 % des exportateurs cessent d'exporter et un nombre proche d'entreprises se lance à l'export



Les grandes entreprises ne représentent que 0,4 % du nombre d'exportateurs – mais la moitié des exportations

Source : Douanes



POUR EN SAVOIR PLUS :

Les exportateurs français de biens en 2015 - données révisées (juin 2016) <http://bit.ly/2awOjhG>
 Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI). Voir également les données détaillées <http://bit.ly/2ae9sPz>

« Un appareil exportateur de plus en plus concentré malgré des disparités sectorielles » <http://bit.ly/1JsLagQ>
 Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI), Etudes et éclairages n°57, mai 2015

Palmarès des entreprises exportatrices et importatrices françaises <http://bit.ly/1UrfLuk>
 Liste des principaux exportateurs et importateurs français, au niveau national et par région / département. DGDDI

Se Projeter à l'international : Petit guide à l'usage des entrepreneurs <http://bit.ly/1Hsd3Au>
 BPI France. Rappel de quelques grandes données sur les entreprises exportatrices.

Le nombre de grands contrats chute de façon significative en 2016 dans les économies émergentes

- ✓ Les grands contrats d'équipement civil conclus dans les pays émergents et en développement **enregistrent une forte baisse en 2016 (-17 %), avec une « part française »** (part donnant lieu à des exportations depuis la France) **estimée à 30 Md€ contre 36,3 en 2015.**
- ✓ L'aéronautique demeure le secteur dominant, représentant 84 % des grands contrats en montants (25,1 Md€).
- ✓ L'Asie émergente reste la première zone cliente, avec 58 % du montant total, suivie par le Proche-Orient.

1. Des grands contrats civils en baisse en 2016 (-17 %), avec une part française estimée à 30 Md€

Les signatures dans le secteur aéronautique restent à un niveau historiquement élevé (25,1 Md€), avec en particulier une commande de 98 Airbus par la compagnie Iran Air, qui permet à l'avionneur d'enregistrer une performance record. En nombre de contrats, **sur les 10 plus gros signés au cours de l'année, tous relèvent de l'aéronautique**, principalement Airbus, en Asie (Inde, Chine, Indonésie, Vietnam, Philippines et Malaisie) et au Proche-Orient (Iran et Koweït).

Hors aéronautique, les montants, à 4,9 Md€, enregistrent leur plus bas niveau depuis 2005. Les principaux contrats ont été conclus au Pakistan et en Albanie dans le secteur de l'énergie et en Egypte, aux Emirats arabes unis, au Sénégal et en Algérie dans le matériel ferroviaire et les travaux publics.

2. L'Asie reste la première zone cliente, avec le Proche-Orient en deuxième position

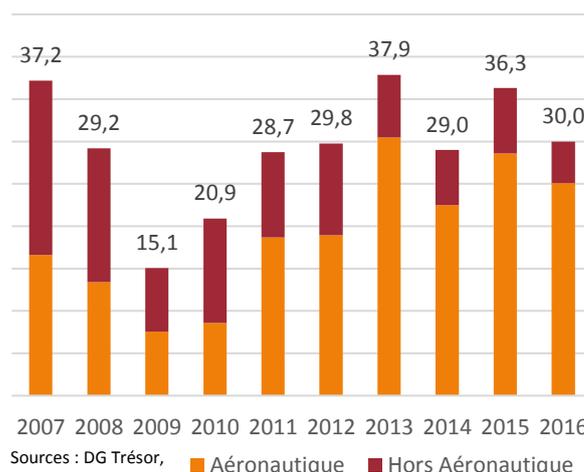
L'Asie émergente reste notre première zone cliente, avec 58 % du montant total des contrats signés (17,3 Md€), notamment grâce à 11 contrats majeurs dans l'aéronautique.

Après le fort rebond des contrats signés observé en 2015, le Proche-Orient confirme la tendance et affiche un net rebond à 8,4 Md€. Il s'appuie principalement sur les contrats signés par Airbus en Iran et au Koweït.

En Afrique, les montants se maintiennent à un niveau identique à ceux de 2015 à 2,2 Md€.

Les contrats signés en Amérique latine, à 1,5 Md€, reculent fortement par rapport à 2015.

La part française en Md€ des grands contrats conclus à l'export en 2016 dans les économies émergentes régresse de 17 %



En Europe centrale et orientale et dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), les montants affichent un fort repli, à **0,6 Md€** contre 4,6 Md€ en 2015.

En 2016, une régression à la fois dans l'aéronautique et dans les autres secteurs

Md€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aéronautique	16,6	13,4	7,6	8,6	18,7	18,9	30,5	22,5	28,6	25,1
Hors Aéronautique	20,6	15,8	7,5	12,3	10,0	10,8	7,4	6,5	7,7	4,9
Total	37,2	29,2	15,1	20,9	28,7	29,8	37,9	29,0	36,3	30,0

Source : DG Trésor, Services économiques à l'étranger

En termes géographiques, une régression dans la plupart des grandes régions du monde sauf au Proche-Orient

Md€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PECO et CEI	2,8	1,3	2,9	4,1	5,5	3,7	1,6	1,9	4,6	0,6
Amérique Latine	2,0	3,6	1,1	2,3	3,8	3,0	2,2	1,3	4,5	1,5
Asie émergente	12,2	6,8	5,5	5,6	13,8	16,0	17,4	17,7	17,7	17,3
Proche-Orient	15,4	10,5	2,3	4,4	4,6	4,3	14,4	4,9	7,3	8,4
Afrique	4,8	6,9	3,4	4,5	1,1	2,7	2,3	3,1	2,2	2,2
Total	37,2	29,2	15,1	20,9	28,7	29,8	37,9	29,0	36,3	30,0

Source : DG Trésor, Services économiques à l'étranger

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les commandes et livraisons d'Airbus <http://bit.ly/1t5NPTj>
Tableau de suivi mensuel, sur le site du constructeur.

Bâtiment et travaux publics : recensement par le Syndicat des entrepreneurs français internationaux (SEFI) des principaux contrats remportés par ses membres <http://bit.ly/1WWOPEg>
Bilan annuel depuis 2009, par contrat et par pays.

Rapport 2016 au Parlement sur les exportations d'armement <http://bit.ly/1XOUO0f>

Rapport annuel du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) <http://bit.ly/2j0FErA>

Après un ralentissement en 2016, la croissance mondiale et l'augmentation du commerce international accélèreraient en 2017

- ✓ **La croissance mondiale aurait, selon le FMI, légèrement ralenti en 2016, à 3,1 % (après 3,2 %),** en lien avec le trou d'air américain. Elle accélèrerait dès 2017, portée par le rebond américain et les économies émergentes.
- ✓ **Il en irait de même du commerce mondial, dont la croissance décèlerait en 2016 (+1,9 % en volume selon le FMI, après +2,7 % en 2015).** Elle accélèrerait sensiblement en 2017 (3,8 %), à un rythme supérieur à celui de la croissance mondiale.
- ✓ **En 2016, les exportations françaises ralentiraient plus fortement que la demande mondiale adressée à la France** en raison de facteurs sectoriels transitoires (aéronautique, énergie, agriculture).

1. La croissance mondiale aurait légèrement ralenti en 2016 mais accélèrerait dès 2017

La croissance mondiale atteindrait 3,1 % en 2016 selon le FMI⁵, après 3,2 % en 2015

Alors que la croissance serait stable dans les économies émergentes à 4,1 %, l'activité décèlerait nettement dans les économies avancées – à 1,6 %, après 2,1 % en 2015 – notamment dans les pays anglo-saxons.

- **aux États-Unis, la croissance s'établirait à 1,6 %* (après 2,6 % en 2015),** affectée par les difficultés conjoncturelles de début d'année en lien avec l'appréciation du dollar et la chute des prix du pétrole ;
- **au Royaume-Uni, l'activité ralentirait dans une moindre mesure (2,0 %*, après 2,2 %),** modérément affectée par la montée des incertitudes liée au *Brexit* ;

En zone euro, la croissance continuerait de progresser à un rythme soutenu (1,7 %*, après 2,0 % en 2015⁶). La politique monétaire accommodante de la Banque

centrale européenne et une moindre consolidation budgétaire soutiendraient la demande intérieure, notamment la consommation privée qui resterait le principal moteur de la croissance. L'investissement serait cependant peu dynamique, dans un contexte de faible demande anticipée et de montée des incertitudes en lien avec le référendum sur le *Brexit*. Par ailleurs, les gains liés à la forte baisse du prix du pétrole et à la dépréciation passée de l'euro se dissiperaient. Après une croissance de 0,5 % au 4^e trimestre, **les indicateurs conjoncturels disponibles**, en particulier les enquêtes de conjoncture qui atteignent fin 2016 leur plus haut niveau depuis cinq ans, **suggèrent que la croissance de l'activité resterait solide début 2017.**

Enfin au Japon, la croissance resterait modeste (0,9 %, après 1,2 %), pénalisée par l'appréciation passée du yen, alors que la demande intérieure reste faible.

La croissance mondiale augmenterait à 3,4 % en 2017 selon le FMI

Dans les économies avancées, l'accélération de l'activité (prévision FMI de 1,9 % après 1,6 % en 2016) serait portée par le rebond de l'activité aux États-Unis. En revanche, la croissance diminuerait nettement au Royaume-Uni, en conséquence du vote en faveur du *Brexit*, et dans une moindre mesure en zone euro.

Dans les économies émergentes, l'activité accélèrerait sensiblement (prévision FMI de 4,5 % après 4,1 % en 2016). Les sorties de récession anticipées au Brésil et en Russie compenseraient la poursuite du ralentissement économique chinois.

Plusieurs facteurs d'incertitude

La croissance mondiale reste soumise à plusieurs incertitudes, parmi lesquelles l'ampleur et le timing des effets du référendum britannique, les orientations de la politique économique, en particulier aux États-

⁵ Les prévisions citées ici sont issues des *Perspectives économiques mondiales*, mise à jour de janvier 2017.

⁶ En 2015, la croissance en zone euro avait été fortement soutenue par la nette progression du PIB irlandais (+26,3 %).

Unis, ainsi que l'ampleur et le calendrier de la reprise des économies émergentes.

Persistence des tensions dans les économies émergentes

En 2016, l'activité économique a cessé de ralentir dans les économies émergentes, mais les perspectives restent contrastées et l'environnement international défavorable. Selon le FMI, la croissance a atteint 4,2% dans les économies émergentes et en développement en 2016 (après +4,0 % en 2015 et +4,6 % en 2014) et pourrait atteindre 4,6% en 2017.

Les économies émergentes continuent de faire face à des facteurs externes défavorables. Le résultat de l'élection présidentielle américaine et le resserrement anticipé de la politique monétaire aux Etats-Unis ont conduit à une forte appréciation du dollar fin 2016, qui fragilise les Etats et les entreprises endettés en dollars. Le climat actuel d'incertitudes, notamment politiques, pèse également sur les conditions de financement des économies émergentes et pourrait alimenter de nouvelles sorties de capitaux après l'accalmie observée en 2015 dans la plupart de ces économies, à l'exception notable de la Chine. Le ralentissement de l'économie chinoise constitue également un risque majeur. Bien que la croissance du PIB chinois se soit stabilisée depuis le début de l'année (+6,7 % en glissement annuel au cours des 3 premiers trimestres) en raison du soutien budgétaire et monétaire mis en place par les autorités, la faiblesse de la demande extérieure chinoise continue de peser sur le commerce mondial et en premier lieu sur les partenaires commerciaux de la Chine, notamment en Asie. Elle contribue également à la faiblesse des prix des matières premières, qui restent bien en dessous des niveaux enregistrés en 2014, malgré le net rebond observé en 2016, notamment pour le pétrole et le gaz (+39 % en 2016 selon l'indice du prix des hydrocarbures publié par le FMI).

Ce contexte international défavorable a fortement fragilisé les économies émergentes, notamment les plus vulnérables. En Chine, l'accumulation d'importants déséquilibres économiques (surcapacités de production, croissance non soutenable du crédit, mauvaise allocation du capital) affecte les perspectives économiques à moyen et long terme. Dans le même temps, plusieurs grandes économies émergentes (Afrique du Sud, Brésil, Inde) font face à des goulets d'étranglement qui pèsent sur la productivité et la croissance potentielle. La faiblesse des prix des matières premières a également révélé les vulnérabilités de certaines économies insuffisamment diversifiées, même si certaines d'entre elles (Arabie Saoudite notamment) ont amorcé un mouvement pour tenter de réduire leur dépendance aux exportations de matières premières. Par ailleurs, les tensions politiques (Brésil, Corée du Sud, Turquie, Venezuela) ou géopolitiques (Moyen-Orient, Russie) créent des incertitudes qui pénalisent l'investissement et la croissance potentielle à plus long terme.

Les marges de manœuvre des autorités pour soutenir l'activité s'accroissent légèrement mais de manière inégales selon les pays. Le reflux de l'inflation, en particulier dans les pays exportateurs de matières premières, a permis un léger assouplissement des politiques monétaires, même si elles restent contraintes par les perspectives de normalisation de la politique monétaire américaine. Dans le même temps, le rebond des prix des matières premières en 2016 a notamment bénéficié aux finances publiques des économies exportatrices, même si le gain budgétaire en monnaie locale a parfois été amoindri par l'appréciation de la devise.

2. La croissance du commerce mondial se redresserait également en 2017 après un net ralentissement en 2016

Le commerce mondial a fortement ralenti en 2016 en lien avec le trou d'air américain, des importations décevantes en zone euro, et une contraction des importations chinoises

La croissance du commerce mondial diminuerait en 2016, selon le FMI : il progresserait de 1,9 % en volume, après 2,7 % en 2015⁷. L'accélération du commerce dans les économies émergentes, après l'atonie des échanges observée en 2015, serait compensée par le ralentissement du commerce dans les pays avancés, aux États-Unis notamment. L'OCDE⁸ prévoit un profil identique.

D'après les derniers indicateurs disponibles, notamment les indices des directeurs d'achat, les perspectives s'améliorent aussi bien dans la zone euro, où l'indice des nouvelles commandes à l'export a atteint un plus haut depuis début 2014, qu'au niveau mondial, ce qui laisse présager une accélération en 2017.

Ces rythmes de croissance restent par ailleurs bien en-deçà de leur niveau de longue période avant crise, où ils atteignaient 6,7 % par an en moyenne entre 1990 et 2008.

Le commerce s'intensifierait dans les économies émergentes

Dans les économies émergentes, les échanges accéléreraient en 2017 (4,0 % après 1,8 %). Les sorties de récession en Russie et au Brésil permettraient un net rebond de leurs importations.

Les importations resteraient néanmoins limitées en Chine, en lien avec le ralentissement économique et le rééquilibrage de la croissance vers la consommation et les services, moins intenses en importations.

Les échanges dans les économies avancées accélèreraient après s'être essouffés en 2016

Les économies avancées contribueraient davantage à la croissance du commerce mondial en 2017, avec une progression du commerce de 3,6 % (après 2,0 % en 2016). L'accélération des échanges serait portée essentiellement par le rebond américain ainsi que par la zone euro en contrecoup des importations décevantes en 2016.

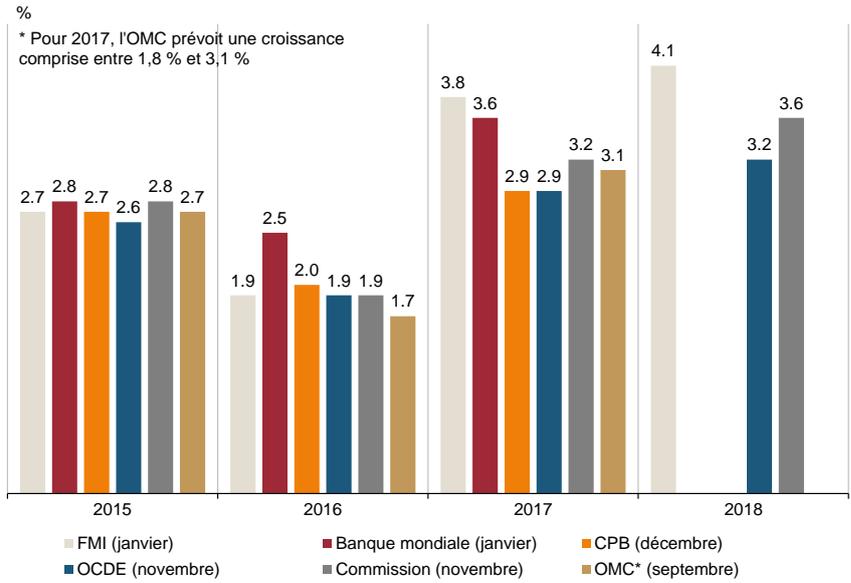
⁷ Taux de croissance annuel moyen, en volume (biens et services).

⁸ Perspectives économiques, novembre 2016.

Le commerce mondial a nettement ralenti en 2016 et ne se redresserait qu'à partir de 2017

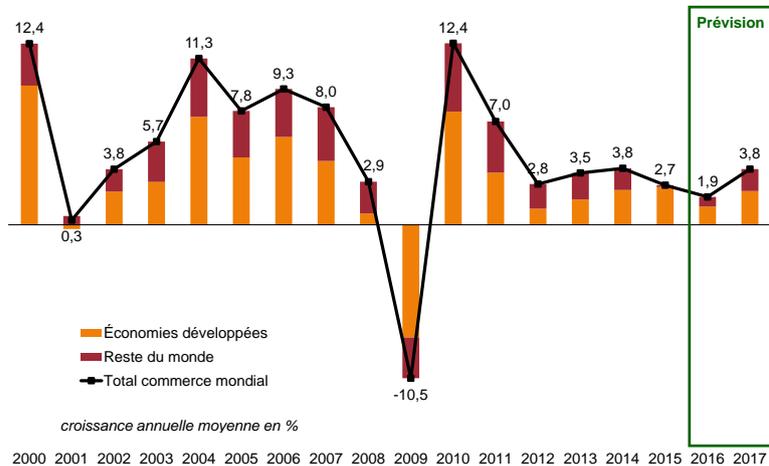
FMI, OCDE, Commission européenne, *Centraal Plan Bureau (CPB)* : échanges de biens et de services.
OMC : échanges de biens.

Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2016 ; OCDE, *Perspectives économiques*, novembre 2016 ; Commission européenne, *Perspectives économiques européennes*, novembre 2016 ; Organisation mondiale du commerce (OMC), septembre 2016.



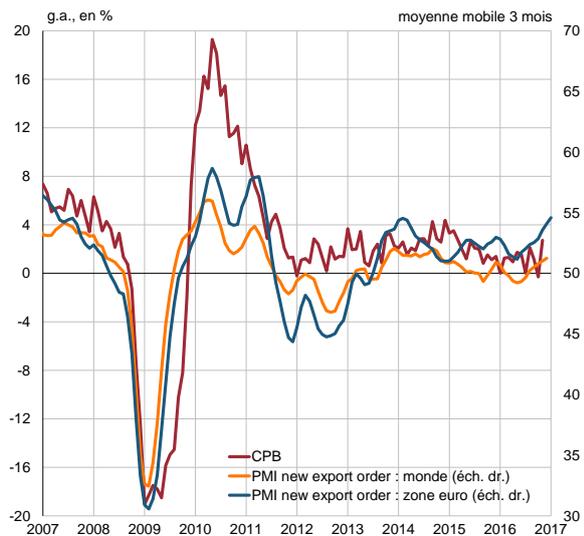
Les économies émergentes contribueraient à nouveau à la croissance du commerce mondial en 2016, compensant le ralentissement des échanges dans les économies avancées

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2016.



Les nouvelles commandes à l'exportation progressent aussi bien en zone euro, qu'au niveau mondial, laissant présager une accélération du commerce mondial en 2017

Source : Centraal Plan Bureau (CPB), Markit
Derniers points : octobre (commerce), décembre (PMI)



3. Le ralentissement des exportations françaises en 2016 s'explique par le ralentissement marqué de la demande mondiale et par des facteurs sectoriels transitoires

Une demande adressée à la France qui décélère en 2016, en raison du trou d'air américain et d'importations décevantes en zone euro

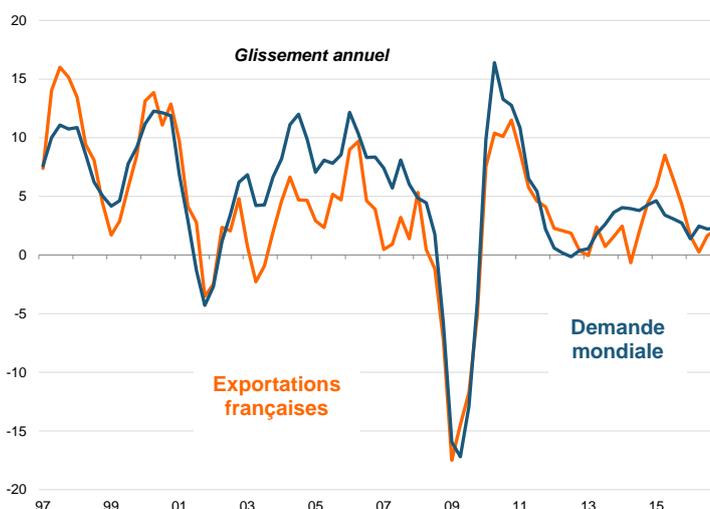
La demande mondiale adressée à la France aurait nettement ralenti en 2016 – tout en progressant à un rythme plus soutenu que le commerce mondial, grâce à l'orientation plus forte des exportations françaises vers la zone euro, dont les importations ont crû plus rapidement que celles des économies émergentes. Les importations ont néanmoins déçu en zone euro aux 1^{er} et 3^e trimestres, et le trou d'air de la croissance aux États-Unis en début d'année a pesé sur la demande mondiale.

Après une bonne performance en 2015, les exportations françaises seraient moins dynamiques que la demande mondiale en 2016, en raison de

Après avoir été plus dynamiques que la demande mondiale tout au long de l'année 2015, les exportations françaises ralentissent en 2016

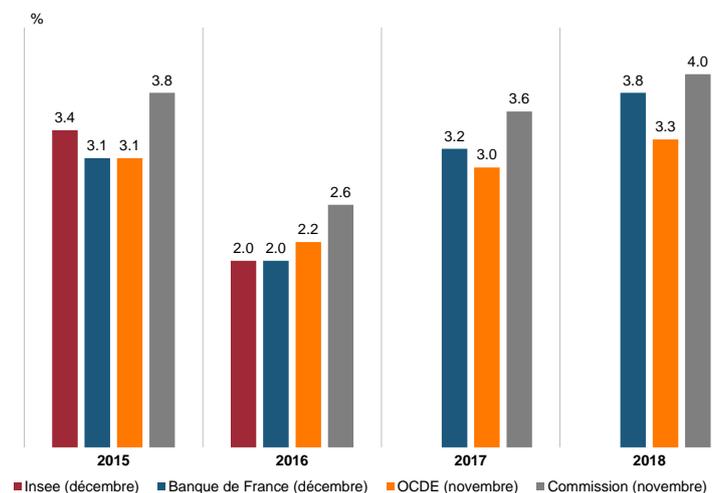
Source : comptes nationaux, DG Trésor

Champ : biens (demande mondiale), biens et services (exportations)



Comme le commerce mondial, la demande mondiale adressée à la France devrait se redresser en 2017

Sources : Commission européenne, Perspectives économiques européennes, novembre 2016 ; OCDE, Perspectives économiques, novembre 2016 ; Banque de France, Projections macroéconomiques, décembre 2016 ; INSEE, Note de Conjoncture décembre 2016.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Perspectives de l'économie mondiale <http://bit.ly/2ae2Aws>

Fonds monétaire international (FMI)

Perspectives économiques <http://bit.ly/1Vizr3X>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Voir notamment la **base de données** : <http://bit.ly/1n2d7h8>

World Trade Monitor : évolution mensuelle du commerce mondial <http://bit.ly/2aTimX0>

Institut statistique national des Pays-Bas (CPB)

Une compétitivité de l'économie française qui s'est améliorée depuis début 2014

- ✓ La compétitivité-prix de la France vis-à-vis de ses concurrents de l'OCDE se maintient au 3^e trimestre 2016 (dernière donnée disponible ⁹) quand la compétitivité-coût progresse, permettant aux entreprises de dégager des marges supplémentaires.
- ✓ Toutes deux progressent légèrement en revanche par rapport à nos concurrents de la zone euro.
- ✓ Cette amélioration s'inscrit dans la poursuite des gains réalisés depuis 2014, grâce à la dépréciation de la monnaie unique mais aussi par les mesures d'allègements du coût du travail. Les indicateurs de compétitivité de la France restent ainsi plus favorables qu'il y a 3 ans.

1. Une compétitivité par rapport à l'OCDE orientée à la hausse au 3^e trimestre 2016, dans la continuité des améliorations observées depuis 2014

La compétitivité-prix et la compétitivité-coût¹⁰ de la France vis-à-vis de ses concurrents de l'OCDE se sont sensiblement améliorées depuis début 2014.

La compétitivité-coût a progressé de 6,9 % entre le 1^{er} trimestre 2014 et le 3^e trimestre 2016. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité et de solidarité ont contribué à cette amélioration.

Au 3^e trimestre 2016 (dernière donnée disponible), la compétitivité prix se maintient mais la compétitivité-coût progresse légèrement de 0,2 %.

Cette évolution relative signifie que l'effort de marge consenti par les exportateurs français se réduit.

2. La compétitivité s'améliore légèrement par rapport au reste de la zone euro au 3^e trimestre

Par rapport au reste de la zone euro, la compétitivité de la France augmente légèrement ; elle est en nette progression depuis 2014.

L'Allemagne voit sa compétitivité-prix s'améliorer au 3^e trimestre (+0,3 %) par rapport à ses concurrents de

l'OCDE quand sa compétitivité-coût se dégrade (-0,1 %). A l'inverse en Espagne, la compétitivité-prix se dégrade (-0,2 %) quand la compétitivité-coût progresse significativement (+0,5 %). Dans le même temps, les compétitivités prix et coût progressent en Italie (+0,2 % et +0,4 % respectivement).

Ainsi, les marges des entreprises exportatrices diminuent en Allemagne mais progressent en Italie et en Espagne.

Indicateurs de compétitivité-prix, de compétitivité-coût et effort de marge

La **compétitivité-prix** à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des biens et services français. Le prix étranger est la moyenne d'un ensemble de pays, pondéré par la concurrence que chacun d'entre eux exerce sur les différents marchés d'exportation de la France. Cette pondération repose sur (i) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (ii) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

La **compétitivité-coût** mesure le rapport entre les coûts salariaux unitaires de la France (coût du travail corrigé de la productivité) et ceux de ces concurrents. La même pondération par pays que ci-dessus est utilisée. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux.

Les indicateurs de compétitivité-prix et coût de nos principaux partenaires de la zone euro figurant ci-dessous sont calculés selon la même méthodologie.

L'**effort relatif de marge** à l'exportation est le rapport de la compétitivité-prix à la compétitivité-coût.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune. Cette amélioration peut résulter (i) soit d'une moindre inflation (ii) soit d'une baisse du taux de change nominal de la France (iii) soit d'une combinaison de ces deux facteurs. Une situation dans laquelle la compétitivité-coût se détériore tandis que la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression de leurs marges par les exportateurs français plus important que chez leurs concurrents étrangers.

Ces comparaisons de compétitivité sont réalisées vis-à-vis d'économies avancées (OCDE, zone euro ; cf. ci-dessous) et les indicateurs présentés dans les graphiques portent sur les évolutions (indices en base 100 au 1^{er} trimestre 2000).

Deux ensembles de pays concurrents sont utilisés :

- 24 pays de l'OCDE : ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovaquie et Estonie), de l'Islande, du Chili et d'Israël ;
- la zone euro.

Les données sont issues de la base OCDE Perspectives économiques n°99, juin 2016. L'indicateur de compétitivité-coût présenté dans ce dossier tient compte de la baisse de coût du travail liée au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Sources : DG Trésor, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

⁹ Les données présentées dans cette fiche sont encore susceptibles d'être révisées

¹⁰ Voir définitions dans l'encadré.

Un effet change qui a joué négativement début 2016 mais une situation aujourd'hui meilleure qu'au début 2014

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor, la mesure de la compétitivité prend en compte le CICE

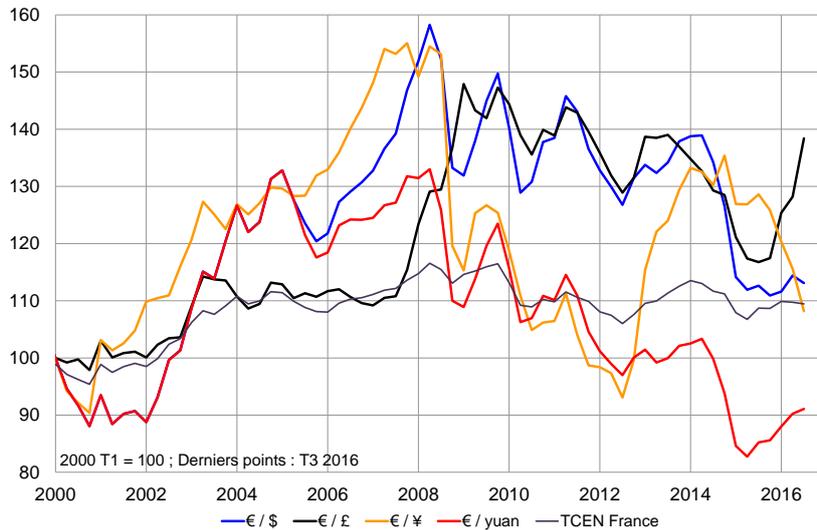


Une hausse des courbes de compétitivité et d'effet-change correspond à une amélioration de la compétitivité de la France.

Le taux de change bilatéral de l'euro s'est déprécié au 3^e trimestre 2016 vis-à-vis du dollar et largement vis-à-vis du yen, mais s'est fortement apprécié par rapport à la livre...

... avec au total un taux de change effectif de la France en léger recul

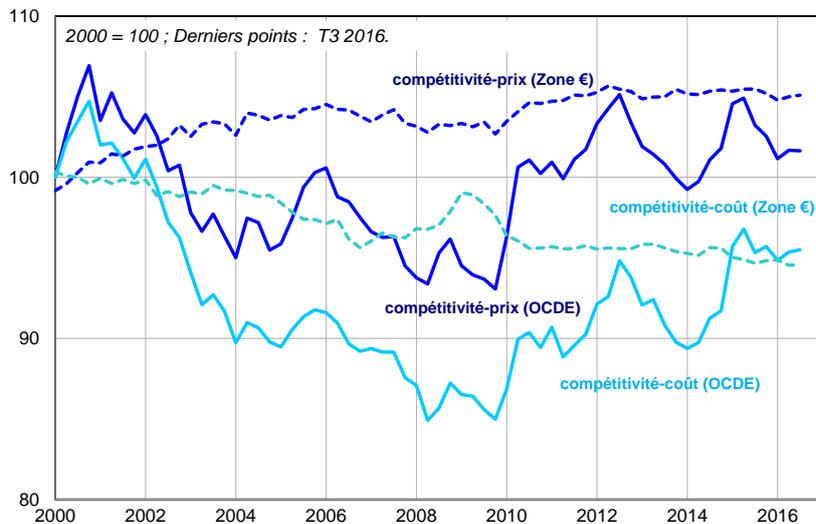
Sources : données Banque centrale européenne (BCE), calculs DG Trésor



Par rapport au reste de la zone euro, la compétitivité-coût et prix de la France progresse légèrement au 3^e trimestre 2016

Une hausse des courbes correspond à une amélioration de la compétitivité.

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor



L'euro s'est modestement apprécié en 2016

Après s'être fortement déprécié en 2015, l'euro est reparti modestement à la hausse en 2016: son taux de change effectif nominal (TCEN) pour l'ensemble de la zone euro et pour la France ont progressé, de respectivement 1,9 % et 1,4 %, en moyenne en 2016 après -6,6 % et -3,8 % en 2015 ; l'euro reste toutefois nettement inférieur à son niveau moyen de 2014 (respectivement -5 % et -3 %).

L'appréciation du TCEN de l'euro s'explique par :

- (i) **La chute de la livre sterling consécutif au Brexit.** Sur l'année 2016, l'euro s'est apprécié, en moyenne, de 13 % face à la livre. Son appréciation a débuté à la fin de l'année 2015 avec l'intégration partielle et progressive du risque de Brexit par les marchés. Elle s'est ensuite brutalement accentuée à la communication des résultats du référendum britannique du 23 juin en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Depuis, la livre évolue sans grande tendance, notamment en raison de l'incertitude persistante sur l'issue des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni.
- (ii) **Le relâchement de l'ancrage du renminbi (RMB) au dollar :** Depuis l'été 2015, les autorités chinoises ont progressivement relâché l'ancrage du RMB au dollar. Face à d'importantes pressions à la baisse du RMB (liées au ralentissement de l'économie chinoise), elles ont accepté une certaine dépréciation de leur monnaie, tout en utilisant leurs réserves de change pour en limiter l'ampleur.
- (iii) **Un contexte d'affaiblissement des devises émergentes.** Un certain nombre de devises émergentes, telles que le rouble russe, la livre turc et le peso mexicain, ont pâti en 2016 d'un contexte de ralentissement économique, de resserrement des conditions de financement et de tensions géopolitiques, en particulier en début d'année.

A contrario, la poursuite du raffermissement du yen a pesé sur le TCEN de l'euro. En 2016, l'euro a accentué sa dépréciation face au yen (-10 % en moyenne sur l'année après -4 % en 2015). Sur l'année, le yen a notamment bénéficié de son statut de valeur refuge au cours de plusieurs épisodes de turbulences financières. Au premier semestre, le décalage entre les attentes des marchés en termes d'assouplissement monétaire et les décisions effectives prises par la Banque du Japon (BoJ) ont également favorisé une appréciation du yen. Toutefois, la stratégie de politique monétaire des autorités monétaires japonaises adoptée à la fin du troisième trimestre, avec la fixation d'un objectif de taux d'intérêt de long terme par la BoJ, apparaît avoir fortement contribué à enrayer ce mouvement d'appréciation du yen. L'euro a progressé de +3 % face à la devise nippone au T4 par rapport au T3.

De son côté, l'évolution de l'euro-dollar a peu joué sur le cours moyen de la monnaie unique : son niveau moyen sur l'année 2016 est resté très proche de celui de 2015 (à 1,107 \$ après 1,110 \$). **Toutefois, la relative stabilité du cours moyen masque une évolution divergente entre le premier et le deuxième semestre 2016.** Au premier semestre, l'euro s'est apprécié face au dollar passant de 1,095 \$ en moyenne au T4 2015 à 1,129 \$ au T2 2016 (soit +3 %) en raison de la réévaluation à

la baisse du rythme de relèvement des taux de la réserve fédérale. Au deuxième semestre, l'euro s'est déprécié face au dollar atteignant, en moyenne, 1,078 \$ au T4 2016 (soit -5 % par rapport au T2). L'essentiel de sa dépréciation face au dollar, au cours de cette période, est intervenue à la suite des résultats de l'élection à la présidence des Etats-Unis du 8 novembre. Les marchés ont estimé que les diverses annonces de Donald Trump favoriseraient la croissance et l'inflation américaines, ce qui, à son tour, contribuerait à accélérer la remontée des taux de la banque centrale américaine.

Sur l'année 2016, l'évolution du TCEN de l'euro apparaît avoir été relativement peu influencé par les décisions de politique monétaire prises par la BCE (en mars et en décembre). Le maintien d'une politique monétaire très accommodante, avec, en particulier, l'extension du programme d'achats d'actifs de la banque centrale, a toutefois contribué à freiner l'appréciation de la monnaie unique. En moyenne, l'évolution de l'euro est apparue relativement moins volatile qu'en 2015 même si plusieurs pics de volatilité ont été observés, en particulier à l'issue du référendum britannique du 23 juin.

Le TCEN de l'euro s'est apprécié en 2016...

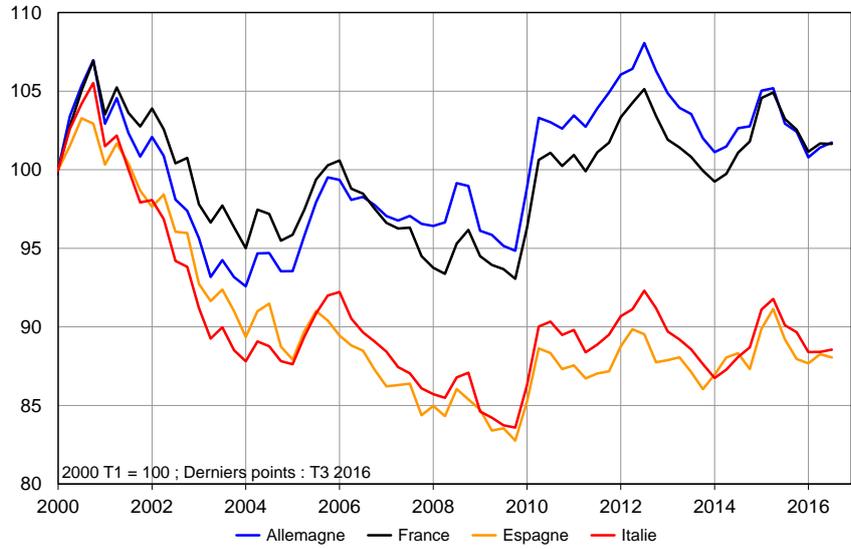


... l'euro-dollar ayant en moyenne peu affecté son niveau



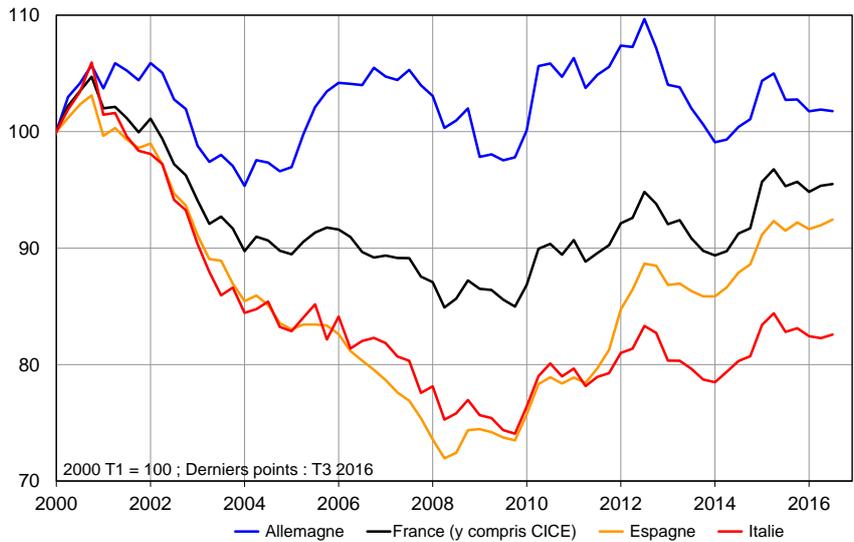
La compétitivité-prix de nos grands partenaires européens connaît une évolution proche de celle de la France sur la période récente

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor.



L'écart de compétitivité coût entre la France et l'Allemagne continue de se réduire

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor.



Les parts de marché de la France se maintiennent

- ✓ **La part de marché de la France dans le commerce mondial s'est globalement stabilisée depuis 2012**, à 3,1 % sur les biens (3,3 % sur le premier semestre 2016) et à 3,5 % sur les biens et services.
- ✓ Cette stabilisation **contraste avec le mouvement à la baisse enregistré entre 2000 et 2012**.
- ✓ Elle s'observe également sur les données en volume, ce qui souligne qu'elle n'est pas due principalement à des effets de valorisation, notamment à l'évolution des taux de change. **En volume, la part de marché française, qui avait légèrement reculé en 2013 et 2014, progresse en 2015.**

1. La part de la France dans le commerce mondial tend à se stabiliser depuis 4 ans en valeur, alors qu'elle reculait depuis le début des années 2000

La stabilisation de la part de marché en valeur de la France dans le commerce mondial observée depuis 2012 s'est poursuivie en 2015 (dernière année disponible). Les exportations françaises représentent **3,1 %** des exportations mondiales de **biens** et **3,5 %** des exportations de **biens et services**. Sur le premier semestre 2016, la part de marché en valeur de la France sur le secteur des biens progresse pour atteindre 3,3 % des exportations mondiales.

Les autres membres de la zone euro enregistrent une **tendance proche** sur la même période (cf. tableaux ci-dessous).

Cette stabilisation contraste avec la tendance, observée depuis le début des années 2000, à une **baisse de la part des grandes économies avancées dans le commerce mondial**. Le poids de la France était ainsi passé de 5,1 % en 2000 (biens et services) à 3,4 % en 2012. Ce recul sur longue période est **dû en grande partie à l'augmentation du poids des économies émergentes dans les échanges mondiaux**. La Chine en particulier, entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin de l'année 2001, a enregistré une progression très rapide de ses échanges, devenant

en 2009 le 1^{er} exportateur mondial devant l'Allemagne. Mais le recul des parts de marché des économies avancées **a pu également refléter, selon les pays, l'évolution de leur compétitivité ou une spécialisation géographique** plus ou moins orientée vers les marchés en forte croissance. Dans le cas de la France, la dégradation de la compétitivité-prix, en lien avec l'appréciation de l'euro sur les années 2000, et la difficulté à améliorer sensiblement la compétitivité hors-prix ont joué au cours des années 2000 ; la France a en outre été exposée à la concurrence exercée par l'Allemagne, qui a renforcé sa compétitivité sur cette période.

L'interprétation de la part de marché en valeur est toutefois rendue **délicate par les effets de valorisation**. Les variations de la part de marché en valeur reflètent en effet non seulement la compétitivité intrinsèque d'un pays et son engagement commercial vers les zones économiquement dynamiques, mais aussi la variation des prix des marchandises échangées. Par exemple, lorsque la monnaie d'un pays se déprécie, sa part de marché en valeur est mécaniquement réduite avant que les effets de compétitivité n'influent positivement sur les quantités exportées.

Il est ainsi **nécessaire d'examiner des évolutions en volume**, qui ne sont pas affectées par la variation des prix des biens et services échangés et offrent un meilleur diagnostic sur les évolutions des performances des différents pays de l'OCDE et sur la position relative de la France.

2. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la tendance à la stabilisation des parts de marché de la France observée depuis la mi-2011

La tendance à la stabilisation des parts de marché de la France dans le commerce mondial s'observe globalement depuis la mi-2011. Elle fait suite à un ralentissement des pertes de part de marché à la fin des années 2000.

Comme cela est fréquent en matière de commerce international, **les chiffres précis peuvent varier selon les sources de données utilisées et le champ retenu** (biens / biens et services ; valeur / volume ; part dans

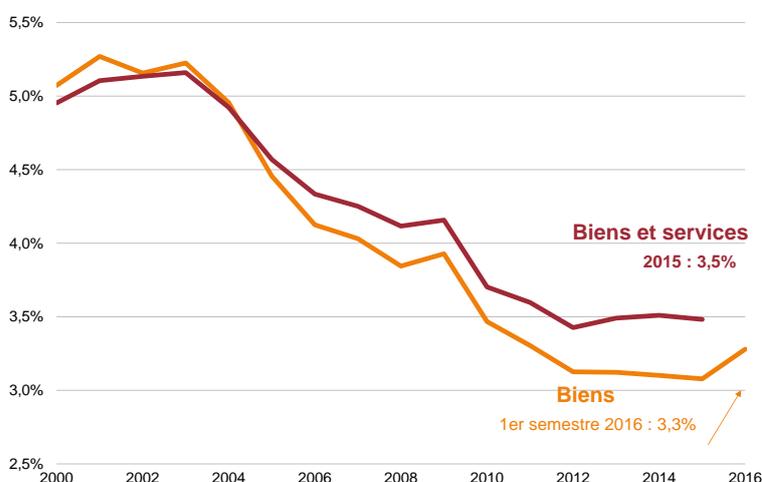
les exportations mondiales totales / part de marché dite relative, calculée comme la part des exportations françaises dans les exportations d'un nombre défini d'États, par exemple l'OCDE ou la zone euro). Mais la tendance apparaît quel que soit l'indicateur retenu.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution, qui s'observe également dans d'autres économies avancées, en particulier européennes :

- une **progression plus limitée du poids des émergents** dans le commerce mondial suite à la crise ;

- une **amélioration de la compétitivité-prix de la France**, grâce à la dépréciation de l'euro et aux mesures de baisse de coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et pacte de responsabilité et de solidarité) ;
- de **bonnes performances sectorielles** dans certains domaines, notamment l'aéronautique, au cours des dernières années, et notamment en 2015.

La part de la France dans les exportations mondiales se stabilise en valeur depuis la mi-2011, à 3,1 % sur les biens (3,3 % au premier semestre 2016) et à 3,5 % sur les biens et services



Sources : Biens : Fonds monétaire international (FMI), Direction of Trade Statistics (DOTS) ; calculs DG Trésor. Exportations de biens exprimées en dollars. Biens et services : Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Perspectives économiques, n°100, novembre 2016 ; dernière donnée disponible : année 2015.

La part de marché est ici calculée comme le rapport des exportations au total des exportations mondiales.

La même tendance à la stabilisation des parts de marché en valeur s'observe dans les autres grandes économies avancées, à la fois sur les échanges de biens...

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 S1
Allemagne	12,1	10,0	8,6	9,3	9,2	9,5	9,0	9,1	8,3	8,2	7,7	7,8	8,0	8,1	8,7
France	6,3	5,6	5,1	4,5	4,1	4,0	3,8	3,9	3,5	3,3	3,1	3,1	3,1	3,1	3,3
Espagne	1,7	1,8	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,9
Italie	5,1	4,6	3,7	3,6	3,5	3,6	3,4	3,3	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	3,0
Belgique	3,5	3,5	2,9	3,2	3,1	3,1	2,9	3,0	2,7	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,6
Pays-Bas	3,9	3,5	3,6	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6	3,4	3,6
Royaume-Uni	5,5	4,7	4,4	3,8	3,8	3,2	2,9	2,9	2,8	2,8	2,6	2,9	2,7	2,8	2,6
États-Unis	11,7	11,5	12,1	8,7	8,6	8,4	8,1	8,6	8,5	8,2	8,5	8,5	8,7	9,2	9,2
Japon	8,5	8,8	7,5	5,7	5,4	5,1	4,9	4,7	5,1	4,6	4,4	3,8	3,7	3,8	4,0
Corée	2,0	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,6	2,9	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1	3,2	3,0
Chine	1,9	2,9	3,9	7,3	8,1	8,8	8,9	9,7	10,5	10,5	11,3	11,9	12,5	13,9	12,8
Zone euro (17)			29,7	30,6	29,6	30,2	28,9	29,2	26,6	25,9	24,6	24,9	25,2	25,0	26,6
OCDE	75,5	72,1	68,8	62,6	60,7	59,9	57,6	58,3	55,9	54,5	53,3	53,4	53,3	53,9	55,4

... et sur ceux de biens et services

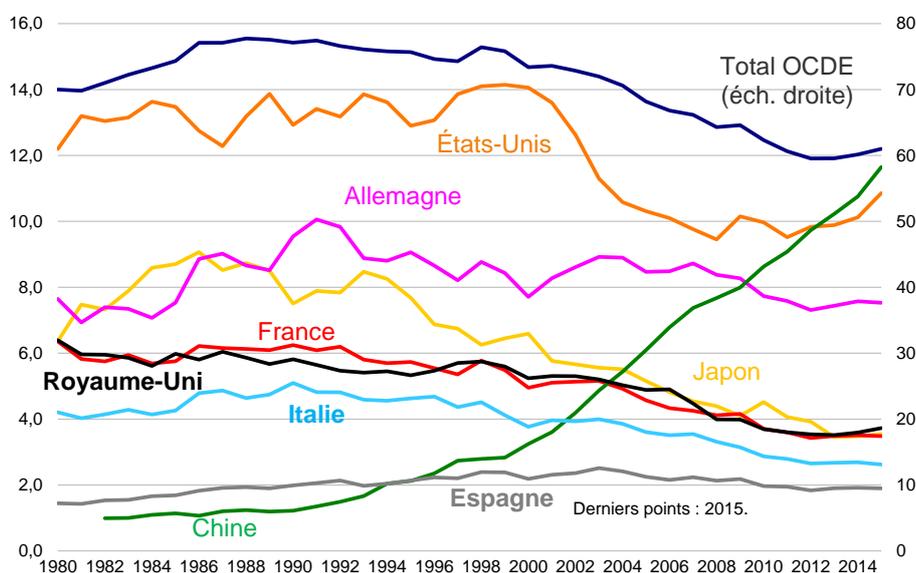
	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	9,5	9,1	7,7	8,5	8,5	8,7	8,4	8,3	7,7	7,6	7,3	7,4	7,6	7,5
France	6,2	5,7	5,0	4,6	4,3	4,3	4,1	4,2	3,7	3,6	3,4	3,5	3,5	3,5
Espagne	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,2	2,0	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9
Italie	5,1	4,6	3,8	3,6	3,5	3,5	3,3	3,1	2,9	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6
Belgique	3,0	2,7	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9	1,8
Pays-Bas	4,1	4,1	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,2	3,1	3,0	3,1	3,1	3,0
Royaume-Uni	5,8	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5	4,0	4,0	3,7	3,6	3,5	3,5	3,6	3,7
États-Unis	12,9	12,9	14,1	10,3	10,1	9,8	9,4	10,2	10,0	9,5	9,8	9,9	10,1	10,9
Japon	7,5	7,7	6,6	5,2	4,8	4,5	4,4	4,1	4,5	4,1	3,9	3,5	3,5	3,5
Corée	1,7	2,3	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,8	2,9	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0
Chine	1,2	2,1	3,2	6,1	6,8	7,4	7,7	8,0	8,6	9,1	9,7	10,2	10,8	11,6
Zone euro (15)	-	-	28,9	29,7	29,0	29,6	28,6	28,5	26,2	25,5	24,4	24,9	25,3	25,3
OCDE	77,1	75,7	73,4	68,2	66,8	66,2	64,3	64,6	62,3	60,6	59,5	59,6	60,1	61,0

Les 15 pays de la zone euro comptabilisés sont ceux également membres de l'OCDE (Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne).

Sources et mode de calcul de la part de marché : biens et services : Fonds monétaire international (FMI), Direction of Trade Statistics (DOTS) ; calculs DG Trésor. Exportations de biens exprimées en dollars. Biens et services : Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Perspectives économiques, n°100, novembre 2016 ; dernière donnée disponible : année 2015.

Au cours des années 2000, la Chine a vu sa part de marché progresser fortement, tandis que celle de la plupart des grandes économies avancées reculait

(données en valeur, échanges de biens et services, en %)



Sources : FMI, OCDE, calculs DG Trésor

3. Les données en volume font apparaître une amélioration en 2015

En volume, la part de la France dans le commerce mondial est elle aussi relativement stable depuis 2012. En 2015 (dernière donnée disponible), elle affiche un léger rebond, à 3,7 %, retrouvant son niveau de 2012 après avoir reculé en 2013 et 2014.

Les autres principales économies de l'OCDE affichent des évolutions contrastées :

- l'Allemagne voit sa part de marché en volume rebondir en 2015, à 7,9 %. C'est elle qui a le mieux résisté depuis le début des années 2000 parmi les pays examinés à l'érosion des parts de marché des économies avancées ;
- l'Italie a connu entre 1995 et 2009 un déclin

important et quasi-continu de sa part de marché. Celle-ci est stable en 2015 et s'établit à 2,7 % ;

- la position de l'Espagne s'est améliorée au cours des années 1990, sous l'effet de son intégration au sein de l'Union européenne à partir de 1986, mais elle s'est dégradée dans les années 2000. Depuis 2010, elle tend à se stabiliser (2,0 % en 2015) ;
- la part de marché du Royaume-Uni est stable en 2015, à 3,4 %, après une baisse quasi-continue depuis le début des années 2000 ;
- celle des États-Unis, stable depuis 2009, est en baisse à 9,7 % en 2015 ;
- enfin, dans le cas du Japon, après un fort décrochage en 2009 et une baisse continue depuis 2010, la part de marché se stabilise en 2015, à 4,1 %.

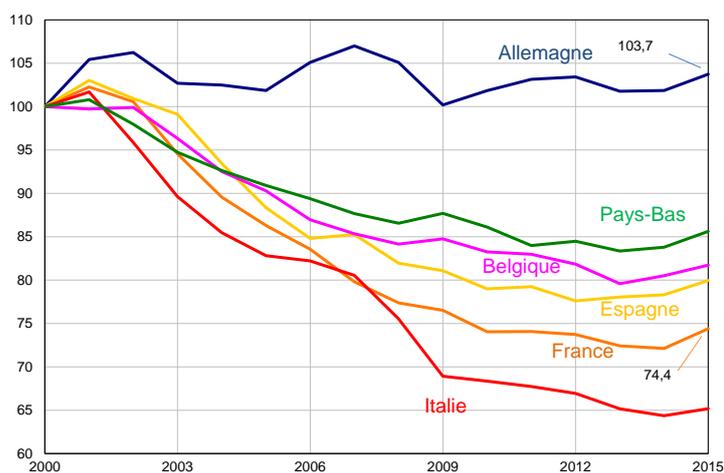
En volume, la part de marché de la France retrouve en 2015 son niveau de 2012
(échanges de biens et services en volume, en %)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	8,2	7,0	7,6	7,7	8,0	8,1	8,0	7,6	7,7	7,8	7,8	7,7	7,7	7,9
France	4,9	4,7	5,0	4,3	4,2	4,0	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	3,6	3,6	3,7
Espagne	1,9	2,2	2,5	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0
Italie	4,8	4,9	4,2	3,5	3,4	3,4	3,2	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7
Belgique	2,8	2,4	2,4	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0
Pays-Bas	3,6	3,5	3,8	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,2	3,2
Royaume-Uni	5,0	4,7	4,5	4,2	4,3	3,9	3,9	3,9	3,7	3,7	3,6	3,5	3,4	3,4
États-Unis	11,4	11,6	11,3	9,5	9,5	9,6	9,9	10,0	10,0	9,9	10,0	9,9	10,0	9,7
Japon	5,9	5,1	4,7	4,8	4,9	4,9	4,8	4,1	4,5	4,2	4,1	4,0	4,2	4,1
Corée	0,9	1,3	1,9	2,3	2,4	2,5	2,6	2,9	2,9	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1
Chine	1,3	1,8	2,9	5,8	6,6	7,4	7,8	7,8	8,6	9,2	9,5	10,0	10,2	9,8
Zone euro (15)	-	-	30,3	28,2	28,0	27,9	27,2	26,5	26,2	26,1	26,0	25,6	25,7	26,6
OCDE	71,2	68,8	70,8	65,3	64,9	64,4	63,6	62,9	62,3	61,8	61,6	61,1	61,3	62,2

En 2015, la plupart des pays de la zone euro ont vu une hausse de leur part de marché en volume

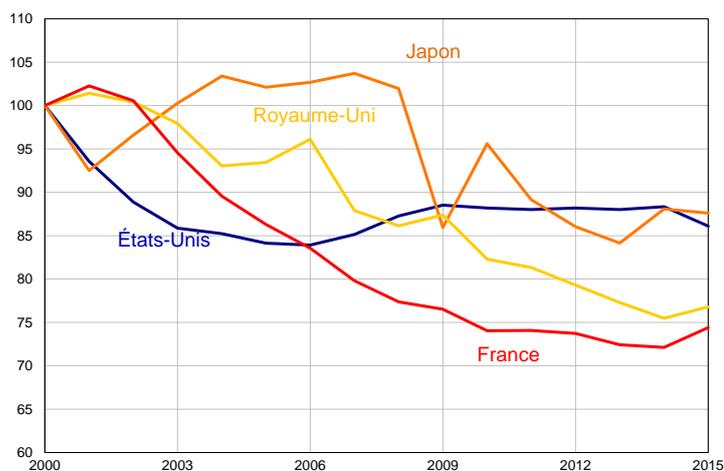
(base 100 en 2000 ; exportations de biens et services)

Sources : FMI, OCDE, calculs DG Trésor



Dans les autres grandes économies développées, les évolutions en 2015 ont été moins favorables

Sources : FMI, OCDE, calculs DG Trésor



POUR EN SAVOIR PLUS :

Part de marché de la France et des autres Etats membres de l'Union européenne dans le commerce mondial (biens, services, biens et services) <http://bit.ly/1TleqHn>
Eurostat. Données **depuis 1999** pour la France.

Part de marché de la France et des autres Etats membres de l'OCDE dans le commerce mondial (biens et services) <http://bit.ly/2011fjS>
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives économiques*. Données **depuis 1971** pour la plupart des Etats.

« Pourquoi les exportateurs français ont-ils perdu des parts de marché ? »

Note de conjoncture de l'Insee <http://bit.ly/2jp7pYe>

« A la recherche des parts de marché perdues » <http://bit.ly/1TlftHb>

Note du Conseil d'analyse économique, mai 2015

Le déficit commercial est pénalisé par la dégradation de la plupart des soldes de produits manufacturés

La présente fiche porte sur les échanges de biens

- ✓ **Les soldes des 3 principaux secteurs excédentaires français se détériorent** sous l'effet, selon les secteurs, d'une stagnation des exportations et d'une hausse des importations (aéronautique), d'une baisse des exportations et d'une augmentation des importations (agroalimentaire) ou d'une diminution conjointe des ventes et des achats (chimie). **L'excédent aéronautique recule ainsi de 17 % à 18,6 Md€, celui de l'agroalimentaire de 35 % à 5,9 Md€, et celui de la chimie plus faiblement à 10,8 Md€ (baisse de 1,5 %).**
- ✓ **L'automobile voit également son déficit s'accroître** sensiblement (à 9,7 Md€ contre 6,4 Md€ en 2015) en dépit **d'une hausse notable des exportations de véhicules** (+4,6 %). Celles-ci constituent les premières contributrices à la croissance des exportations totales en 2016. Les importations automobiles (véhicules et équipements) restent néanmoins fortes et supérieures aux ventes (+10,1 % à 53,9 Md€).
- ✓ **Le solde des biens d'équipements se détériore**, en lien avec des **importations dynamiques de machines** (+3,7 % à 40,3 Md€).
- ✓ **En positif, certains secteurs hors énergie enregistrent de bonnes performances** mais insuffisantes pour compenser les évolutions précédentes : les secteurs **naval et ferroviaire** (réalisation de grands contrats civils), **militaire** (niveau record des ventes), la **pharmacie** (excédent en hausse de 19 % en raison de l'augmentation des exportations et de la diminution des achats), **l'industrie textile** (déficit en baisse grâce à l'augmentation sensible des exportations) et **les secteurs du luxe** (excédent en hausse).
- ✓ **La facture énergétique s'allège de nouveau fortement** (-21 % à 31,5 Md€). Ce mouvement s'explique par la poursuite de la baisse du prix du pétrole en moyenne sur l'année 2016,

tandis que les volumes importés diminuent également.

- ✓ **Sur le champ des « familles » de produits prioritaires de la stratégie du commerce extérieur, l'excédent commercial se replie** par rapport à 2015.

1. Détérioration des soldes des 3 principaux secteurs excédentaires – dégradation que ne suffisent pas à compenser plusieurs contrats majeurs

Les exportations aéronautiques et spatiales augmentent très légèrement

En 2016, même si le secteur aéronautique et spatial reste le **premier secteur exportateur** (13 % des exportations totales hors matériel militaire), ses exportations enregistrent leur plus faible croissance depuis 2011 (+0,1 % à 58,1 Md€).

Les ventes ont diminué vers la plupart des zones géographiques, hormis l'Europe. Vers l'Afrique, elles chutent de 35 %, au Proche et Moyen-Orient de 3,7 %, en Asie (2^{ème} débouché) et en Amérique de 4,7 %. **Les exportations diminuent particulièrement à destination de la Chine** (-1,7 Md€ à 4,8 Md€), de la Corée du sud (-1 Md€ à 0,1 Md€), des Etats-Unis (-1 Md€ à 7,7 Md€), de Sri Lanka (-1 Md€ à 4 M€), du Qatar (- 0,8 Md€ à 1,2 Md€). A l'inverse, les exportations progressent vers l'Europe (+2,4 Md€ à 26,5 Md€).

Ce résultat s'explique notamment par des retards dans la chaîne de fournisseurs d'Airbus (en dépit d'un fort rattrapage des livraisons en décembre), alors que dans le même temps les importations continuent d'augmenter à un rythme élevé (+10,7 % à 39,5 Md€) du fait de la croissance des approvisionnements de l'avionneur français (notamment en turboréacteurs) et de la livraison de plusieurs appareils par Boeing à Air France.

Au total, ce dernier pâtit de la combinaison du repli des exportations et de la hausse des importations : il recule de 16,8 % à 18,6 Md€.

Repli de l'excédent agroalimentaire du fait du fort recul des exportations de céréales

Les exportations agroalimentaires (produits agricoles + industries agroalimentaires) se contractent de 2,3 % à 58,8 Md€ alors que les achats augmentent de 3,6 % à 52,8 Md€. En conséquence, **le solde se replie de 35 % à 5,9 Md€**. Il s'agit de la plus forte dégradation de l'excédent depuis 2009.

Cette évolution résulte surtout de la baisse importante de l'excédent des produits agricoles, en lien avec la diminution des exportations. En effet, ces dernières régressent de 8,9 % (après + 6,6 % en 2015) à 14,3 Md€. Les exportations de produits agricoles se réduisent surtout vers l'Asie (-59 %) et le Proche et Moyen-Orient (-28 %). De leur côté, les approvisionnements progressent de 7,4 % à 14 Md€ (contre + 8,9 % l'année dernière). Au total, l'excédent agricole chute à 0,3 Md€ (après 2,6 Md€ en 2015).

Ces mauvaises performances agricoles tiennent essentiellement à la chute des ventes de céréales (- 17,9 % à 6,8 Md€). Cette dernière s'explique en majeure partie par deux facteurs conjoncturels :

- **l'importante chute de la production céréalière** (de 25 % sur l'année 2016 selon Agreste Conjoncture) et la **détérioration de la qualité des grains** en raison des mauvaises conditions climatiques (faible ensoleillement et fortes pluies du printemps) ;
- **la dégradation des cours mondiaux de céréales**, en particulier depuis juin 2016 après une légère reprise au premier semestre. Ce contexte de prix bas résulte notamment de l'importance des stocks mondiaux et des bonnes récoltes (anticipées) en Russie et aux Etats-Unis.

Les produits des industries agroalimentaires (produits transformés) **voient également leur solde se détériorer** en 2016. L'excédent passe de 6,5 Md€ en 2015 à 5,7 Md€ en 2016, en lien avec une hausse des importations (+2,3 % à 38,8 Md€) et une stagnation des exportations à 44,5 Md€. En particulier, les produits laitiers et glaces ainsi que les produits alimentaires divers enregistrent chacun une réduction de 0,3 Md€ de leur excédent (respectivement à 3 Md€ et à 33 M€). La baisse des ventes des produits des industries agroalimentaires se concentre surtout vers l'Arabie Saoudite et le Royaume-Uni.

En positif, l'excédent des boissons, le plus important des industries agroalimentaires, **est en légère hausse** de 0,2 % à 11,4 Md€ en 2016 en dépit d'une augmentation des achats plus marquée que celle des ventes (+ 6,8 % à 3,4 Md€ contre +1,7 % à 14,8 Md€).

D'autres catégories de produits enregistrent aussi une amélioration légère de leur solde : la filière viandes (réduction du déficit de 9,5 % à -0,9 Md€) malgré plusieurs embargos (Russie), les huiles et graisses (-9,4% à -2,2 Md€) et les produits de la boulangerie-pâtisserie (-27,7 % à -0,4 Md€).

Hors boissons, le déficit des industries agroalimentaires se creuse néanmoins à 5,7 Md€ contre 4,8 Md€ en 2015.

Contraction limitée des échanges de produits chimiques, parfums et cosmétiques

En 2016, tant les exportations que les importations de produits chimiques reculent (-2,5 % et -2,8 % respectivement), conduisant à un **léger repli de 0,2 Md€ de l'excédent du secteur, soit son plus bas niveau depuis 3 ans (10,8 Md€)**.

Au sein du secteur, les exportations de produits chimiques diminuent de 4,3 % (38 Md€), et de manière plus prononcée que les importations (-3,6 % à 36,6 Md€), de sorte que l'excédent diminue en 2016 à 1,5 Md€ (après 1,8 Md€ en 2015). En revanche, les parfums et cosmétiques échappent à cette baisse, leurs échanges progressant de 3,1 % et leur excédent à 9,4 Md€.

L'année 2016 a néanmoins été marquée par la réalisation de plusieurs contrats exceptionnels

Le secteur naval, 2^{ème} contributeur à la croissance des exportations sur l'année, grâce au paquebot Harmony of the Seas

Le secteur naval a enregistré au cours de l'année la livraison par les chantiers de Saint-Nazaire du plus grand paquebot du monde, le Harmony of the Seas, au croisiériste américano-norvégien Royal Caribbean pour **1,1 Md€**. Cette opération d'une ampleur exceptionnelle a fortement contribué au doublement des exportations de navires en 2016 (2,5 Md€). Elle explique la forte hausse de l'excédent du secteur, qui passe de 0,5 Md€ à 1,6 Md€.

Les grands contrats civils ont également bénéficié de l'augmentation des ventes de matériel ferroviaire roulant, notamment vers le Maroc (ligne à grande vitesse). Les exports progressent de 20,3 % (0,9 Md€) et l'excédent augmente de 80 % à 0,3 Md€, au plus haut depuis 2013.

Niveau record des ventes de matériel militaire, portées par deux navires Mistral et de nouvelles livraisons de Rafale à l’Egypte

Les exportations de matériel militaire progressent de 18,2 % en 2016, pour atteindre le niveau record de 6,3 Md€.

Elles sont portées par la poursuite des livraisons de Rafale et l’exportation de **2 navires Mistral** vers l’Egypte.

L’excédent du secteur est lui aussi au plus haut, à 4,6 Md€ (+1 Md€).

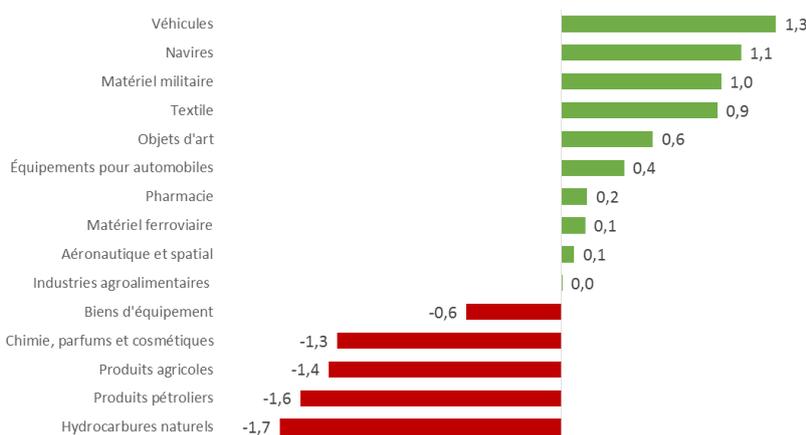
Un important transfert d’œuvres d’art vers la Suisse soutient également les exportations

Les exportations d’objets d’art sont en forte augmentation (+44,3 %), à 1,8 Md€, pour un excédent de 1,2 Md€, lui aussi en forte progression (+0,6 Md€).

L’énergie a le plus contribué à la baisse des exportations en 2016

Principales contributions à la variation des exportations entre 2015 et 2016 - en Md€

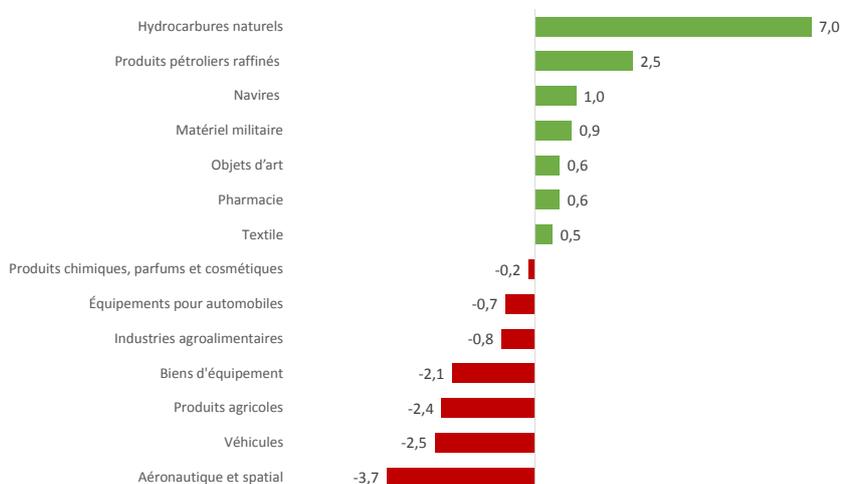
Source : Douanes



L’énergie, le secteur naval et le matériel militaire ont le plus contribué à la réduction du déficit commercial

Principales contributions à la variation du solde commercial entre 2015 et 2016 - en Md€

Source : Douanes



2. Des importations dynamiques dans l'automobile et les biens d'équipement

Hausse marquée du déficit dans l'automobile

Après la reprise de 2015, les exportations du secteur automobile progressent mais plus faiblement : +3,9 % à 44,2 Md€ après +8,6 % en 2015, ce qui constitue néanmoins **leur niveau le plus élevé depuis 2008**. La **progression plus rapide des importations** (+10,1 %) pèse toutefois sur le déficit du secteur qui augmente à 9,7 Md€ (+3,3 Md€).

Malgré la hausse notable des ventes de véhicules (+4,6 % à 29,2 Md€), notamment vers le marché européen, **le déficit sur les véhicules augmente de 33 % à 10,2 Md€** en raison de la forte augmentation des importations (+10,8 % en particulier depuis l'Allemagne, et dans une moindre mesure de la Slovaquie et la Turquie).

L'excédent qu'enregistrent traditionnellement les équipements automobiles s'est fortement érodé en 2016. Il atteint 0,5 Md€ contre 1,3 Md€ en 2015 en lien avec un accroissement des importations (+8,5 % à 14,5 Md€) plus élevé que celui des exportations (+2,6 % à 15 Md€).

Comme l'ont souligné les Douanes dans une étude récente, les importations d'équipements progressent depuis les nouveaux Etats membres et l'Asie tandis qu'à l'instar des véhicules, la migration d'une partie de la production nationale vers les nouveaux Etats membres (en particulier la Slovaquie et la Roumanie) et le choix de privilégier l'implantation de filiales à l'étranger pour être présents sur les marchés dynamiques freinent les exportations.

Progression des importations de biens d'équipement, en particulier de machines

Le déficit des biens d'équipement (équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique) **s'accroît de 9,3 % à 24,5 Md€**. Les exportations baissent à 85,1 Md€ tandis que les importations augmentent à 109,6 Md€.

Cette dégradation tient en partie à la hausse des importations de machines qui enregistrent une croissance soutenue en 2016 : +3,7 % (40,3 Md€) après +2,8 % en 2015. Malgré de bonnes performances dans les ventes de machines-outils (+6,8 %) et de machines agricoles (+3,6 %), les ventes ne s'accroissent que de

0,1 % (36,6 Md€) et le déficit augmente de 61 % à 3,7 Md€.

Cette évolution pourrait être liée à la mesure fiscale de suramortissement sur les investissements industriels, permettant aux entreprises de suramortir les équipements acquis à hauteur de 140 % de leur valeur. Sa reconduction jusqu'à fin 2017 a été annoncée en avril 2016, avec l'objectif de continuer la relance de l'investissement productif et la modernisation de l'outil de production.

3. L'énergie, la pharmacie, le textile et le luxe contribuent à améliorer le solde commercial

La facture énergétique s'allège de 21 %

La facture énergétique (solde importations - exportations d'énergie) **chute de 8,3 Md€**, après avoir déjà baissé de 15,1 Md€ en 2015. Elle s'établit à **31,5 Md€, soit son niveau le plus faible depuis 2005**.

Les importations de produits bruts (« hydrocarbures naturels ») et de produits raffinés baissent de 20 %.

A noter que le **recul de 1,6 Md€ des exportations de produits raffinés** (6,9 Md€ en 2016), lié notamment à l'arrêt prolongé des raffineries lors du mouvement social au printemps 2016, pèse également sur la croissance des exportations françaises sur l'année.

L'excédent des produits pharmaceutiques progresse sensiblement

Les exportations s'accroissent faiblement (+0,5 % à 29,1 Md€) alors que les importations se replient (-1,8 % à 25,3 Md€). **L'excédent progresse de 19,2 % à 3,9 Md€** au plus haut depuis 2013.

La progression des ventes est notamment marquée vers l'Asie et dans une moindre mesure vers l'Europe, notamment la Suisse.

Le solde de l'industrie textile s'améliore

Le déficit de l'industrie textile diminue en 2016 à 13,4 Md€ (après 13,8 Md€ en 2015), sous l'effet d'une hausse des exportations (+4,2 % à 23,2 Md€), en particulier vers l'Europe, et dans une moindre mesure vers l'Asie.

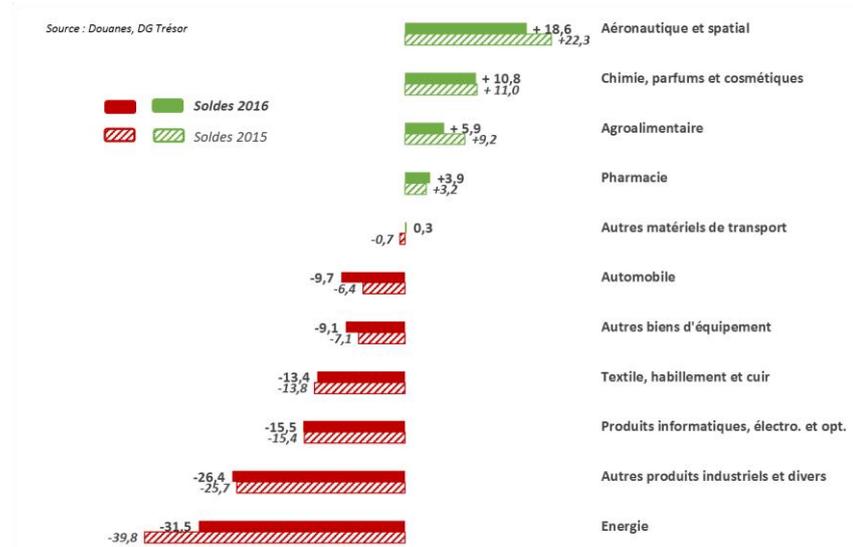
Les filières du luxe¹¹ continuent de soutenir les exportations.

Les exportations des filières du luxe affichent de bonnes performances, avec une progression de 4,5 % pour un montant de 45,3 Md€ et un excédent de 20,4 Md€, en hausse de 1,1 Md€. Le secteur bénéficie notamment du déplacement exceptionnel d'une collection privée d'œuvres d'art vers la Suisse au mois de janvier dernier pour 0,6 Md€.

- **boissons** : (essentiellement composées de vins, champagne et cognac) : 14,8 Md€ d'exportations (+1,7 %), pour 11,4 Md€ d'excédent ;
- **parfums et cosmétiques** : 13,9 Md€ d'exportations (+2,6 %) pour 9,4 Md€ d'excédent ;
- **cuir, bagages et chaussures** : 9 Md€ d'exportations (+7,9 %) pour 1,4 Md€ de déficit ;
- **bijouterie et joaillerie** : 5,7 Md€ (+2,9 %) d'exportations pour un déficit de 0,1 Md€.

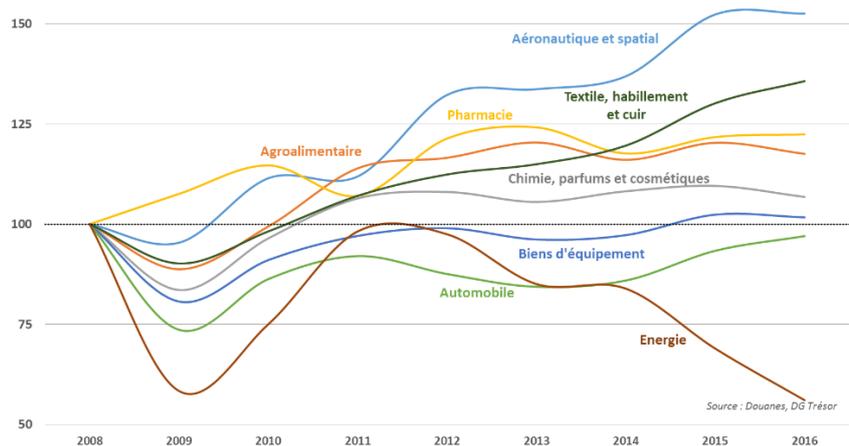
L'aéronautique, la chimie et l'agroalimentaire restent les 3 premiers excédents sectoriels de la France en 2016

(en Md€ - CAF/FAB)



L'aéronautique, le textile et la pharmacie sont les 3 secteurs ayant enregistré la plus forte progression de leurs exportations depuis la crise

(base 100 en 2008)



¹¹ Boissons, parfums et cosmétiques, cuir et bagagerie, bijouterie-joaillerie, objets d'art

4. Excédent de 4 Md€ sur les 6 « familles » de produit de la stratégie du commerce extérieur

225 Md€ d'exportations de biens et services pour un excédent d'environ 4 Md€

En 2016, l'excédent des 6 familles de produits prioritaires de la stratégie du commerce extérieur atteint 3,6 Md€, en baisse de 6,2 Md€ par rapport 2015, du fait d'une diminution des exportations et d'une hausse des importations (-1,5 % à 224,8 Md€ contre +1,3 % à 221,1 Md€).

L'agroalimentaire, la pharmacie-cosmétique et le tourisme continuent de porter l'excédent des familles

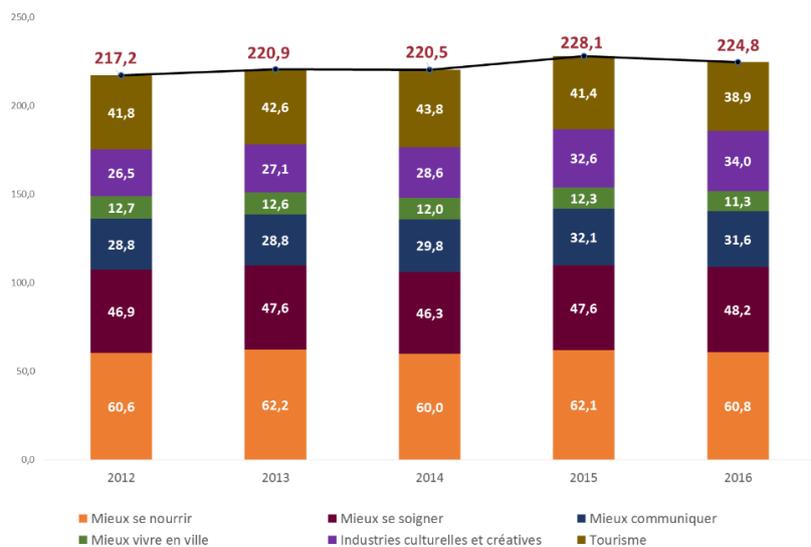
Les secteurs « mieux se nourrir », « mieux se soigner » et « tourisme » représentent les 2/3 des exportations des 6 « familles » et un excédent de 18 Md€ en 2016. Il

compense en particulier le déficit important de la famille « mieux communiquer », lié notamment aux produits électroniques.

En comparaison à 2015, les secteurs dont le solde commercial s'améliore sont les industries culturelles et créatives, « mieux se soigner » et « mieux communiquer ». A l'inverse, il se dégrade sur le « mieux vivre en ville » (de +2,8 Md€ à +2,4 Md€), et surtout sur le tourisme (de +6,8 Md€ à +2 Md€) et sur le « mieux se nourrir » (de +8 Md€ à +5,3 Md€).

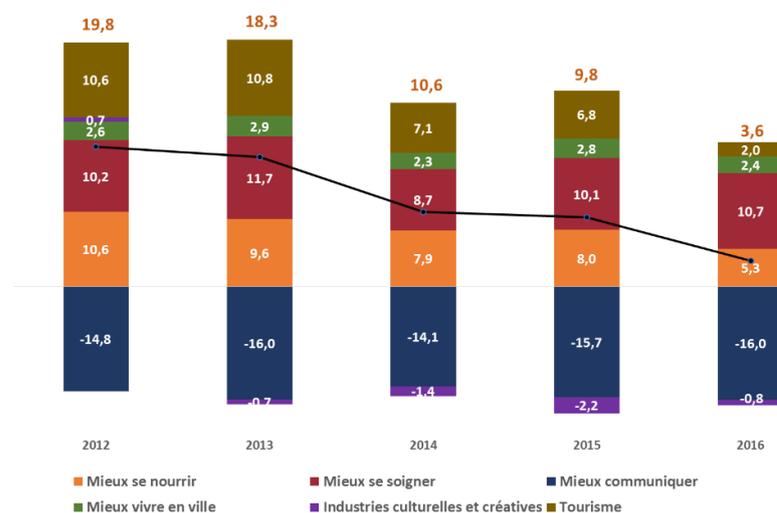
Les exportations baissent dans 4 des 6 « familles » de produits par rapport à 2015

Exportations en Md€
Source : Douanes



L'excédent des 6 « familles » de produits se contracte de 6 Md€

Source : Douanes



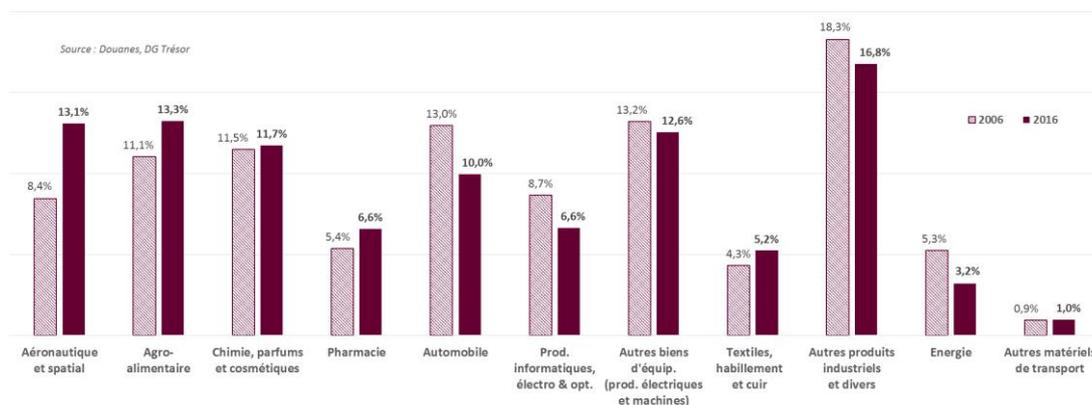
Evolution des échanges par produits (CAF/FAB, en Md€)

Données brutes estimées		2015			2016			Contribution à la croissance annuelle des échanges (pt de pourcentage)
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance annuelle	
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	446,5	100,0%	4,3%	443,2	100,0%	-0,7%	-0,72%
	Import	509,7	100,0%	1,1%	509,2	100,0%	-0,1%	-0,10%
	Solde	-63,2		-17,0%	-65,9		4,3%	4,33%
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie	Export	429,0	96,1%	5,5%	429,1	96,8%	0,0%	0,01%
	Import	452,5	88,8%	5,7%	463,5	91,0%	2,4%	2,17%
	Solde	-23,4			-34,5			
Energie	Export	17,4	3,9%	-17,9%	14,2	3,2%	-18,7%	-0,73%
	Import	57,2	11,2%	-24,9%	45,6	9,0%	-20,2%	-2,27%
	Solde	-39,8			-31,5			
Agroalimentaire	Export	60,1	13,5%	3,7%	58,8	13,3%	-2,3%	-0,31%
	Import	51,0	10,0%	4,1%	52,8	10,4%	3,6%	0,36%
	Solde	9,2			5,9			
Agricole	Export	15,7	3,5%	6,6%	14,3	3,2%	-8,9%	-0,31%
	Import	13,1	2,6%	8,9%	14,1	2,8%	7,4%	0,19%
	Solde	2,6			0,3			
Boissons	Export	14,6	3,3%	5,2%	14,8	3,3%	1,7%	0,05%
	Import	3,2	0,6%	8,8%	3,4	0,7%	6,8%	0,04%
	Solde	11,4			11,4			
Produits IAA hors boissons	Export	29,9	6,7%	2,5%	29,6	6,7%	-1,7%	-0,05%
	Import	34,7	6,8%	0,0%	35,3	6,9%	-4,5%	0,13%
	Solde	-4,8			-5,7			
Biens d'équipements	Export	85,7	19,2%	5,3%	85,1	19,2%	-0,7%	-0,13%
	Import	108,1	21,2%	6,7%	109,7	21,5%	1,4%	0,30%
	Solde	-22,5			-24,6			
Matériels de transport	Export	103,5	23,2%	10,5%	106,5	24,0%	2,9%	0,68%
	Import	88,3	17,3%	12,0%	97,3	19,1%	10,2%	1,77%
	Solde	15,2			9,2			
Aéronautique & spatial	Export	58,0	13,0%	11,3%	58,1	13,1%	0,1%	0,02%
	Import	35,7	7,0%	13,3%	39,5	7,8%	10,7%	0,75%
	Solde	22,3			18,6			
Automobile	Export	42,5	9,5%	8,6%	44,2	10,0%	3,9%	0,37%
	Import	48,9	9,6%	11,8%	53,9	10,6%	10,1%	0,97%
	Solde	-6,4			-9,7			
Autres produits industriels	Export	176,4	39,5%	3,5%	175,0	39,5%	-0,8%	-0,33%
	Import	201,6	39,5%	3,3%	200,4	39,4%	-0,6%	-0,22%
	Solde	-25,1			-25,4			
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Export	22,2	5,0%	8,8%	23,2	5,2%	4,2%	0,21%
	Import	36,1	7,1%	7,4%	36,6	7,2%	1,4%	0,10%
	Solde	-13,8			-13,4			
Bois, papier et carton	Export	8,4	1,9%	2,6%	8,4	1,9%	0,3%	0,01%
	Import	12,5	2,5%	1,6%	12,5	2,5%	0,0%	0,00%
	Solde	-4,1			-4,1			
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	Export	53,3	11,9%	1,2%	52,0	11,7%	-2,5%	-0,30%
	Import	42,3	8,3%	1,5%	41,1	8,1%	-2,8%	-0,23%
	Solde	11,0			10,8			
Produits pharmaceutiques	Export	29,0	6,5%	3,5%	29,1	6,6%	0,5%	0,04%
	Import	25,7	5,0%	-2,9%	25,3	5,0%	-1,8%	-0,09%
	Solde	3,2			3,9			
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Export	18,1	4,1%	3,5%	18,3	4,1%	0,8%	0,03%
	Import	24,0	4,7%	3,7%	24,3	4,8%	1,2%	0,06%
	Solde	-5,9			-6,1			
Produits métallurgiques et produits métalliques	Export	29,8	6,7%	1,7%	27,9	6,3%	-6,2%	-0,41%
	Import	36,1	7,1%	2,4%	34,4	6,8%	-4,5%	-0,32%
	Solde	-6,3			-6,5			
Produits manufacturés divers	Export	15,6	3,5%	7,8%	16,0	3,6%	2,9%	0,10%
	Import	24,8	4,9%	9,2%	26,1	5,1%	5,4%	0,26%
	Solde	-9,2			-10,1			
Produits Divers	Export	3,3	0,7%	2,1%	3,7	0,8%	13,0%	0,10%
	Import	3,5	0,7%	-8,3%	3,3	0,7%	-4,1%	-0,03%
	Solde	-0,2			0,4			

Source : Douanes, DG Trésor

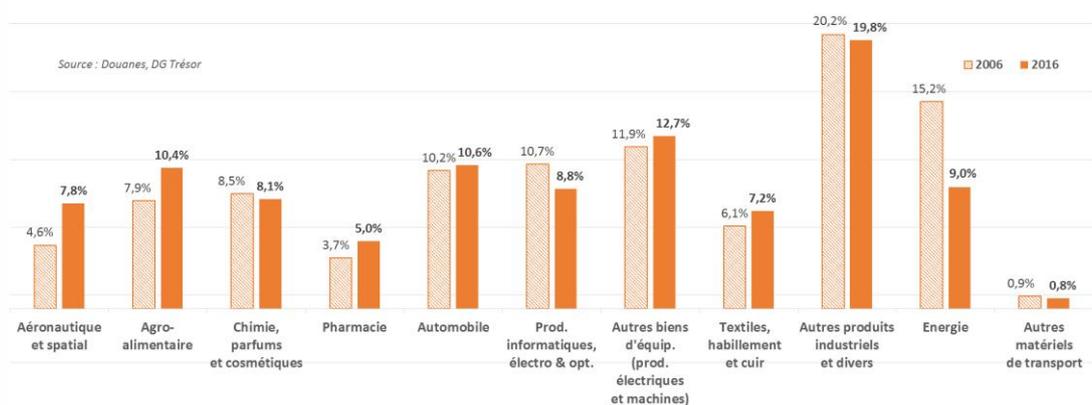
Répartition des exportations par grands secteurs en 2006 et 2016

(en % du total CAF/FAB hors militaire)



Répartition des importations par grands secteurs en 2006 et 2016

(en % du total CAF/FAB hors militaire)



POUR EN SAVOIR PLUS :

Les échanges de biens de la France par produit <http://bit.ly/2jr1MPa>

Voir également les données détaillées par pays et produit, au niveau le plus fin de la nomenclature douanière, sur les 3 dernières années (se rendre dans la rubrique « données détaillées produits pays ») <http://bit.ly/1PXft41>, ainsi que les échanges des régions et départements française par produit <http://bit.ly/2k0bw0E>

Recherche détaillée dans les données par produit <http://bit.ly/1QQJAnv>

Les exportations diminuent vers les grandes zones partenaires, hormis l'Europe

La présente fiche porte uniquement sur les échanges de biens. Les données d'échanges de services par pays partenaire ne seront disponibles que dans le courant de l'année 2017.

- ✓ **La croissance des exportations de biens est portée en 2016 par les pays européens, en particulier hors UE**, et, dans une moindre mesure, par l'ASEAN. L'Europe contribue ainsi à un accroissement de 2,3 Md€ des ventes françaises, dont la moitié est portée par les pays hors UE, tandis que les ventes vers l'ASEAN s'accroissent plus faiblement de 1,5 Md€.
- ✓ **Les pays ayant contribué le plus fortement à la croissance des exportations sont la Suisse, l'Arabie Saoudite** suivie de Hong-Kong, de Singapour et de l'Inde.
- ✓ **Les exportations reculent néanmoins vers l'ensemble des grandes zones partenaires de la France, hormis l'Europe (UE et hors UE), sous l'effet surtout de la diminution des ventes aéronautiques.** Elles baissent notamment vers les principales zones émergentes : en Chine, les exportations diminuent de 10,7 % (et de 1,2 % vers l'Asie), au Proche et Moyen Orient de 7,4 % et en Afrique de 10,5 %. Vers la zone Amérique, elles s'affaiblissent plus modérément de 1,3 % mais leur diminution est marquée vers l'Amérique du sud (-11,5 %).
- ✓ **La baisse des exportations pâtit des difficultés économiques encore prégnantes dans la plupart des grands pays émergents :** croissance modérée en Chine, négative au Brésil, baisse des revenus pour la plupart des pays fournisseurs d'énergie... Certains pays se démarquent cependant, en particulier l'Inde.
- ✓ **En termes de réduction du déficit, les principaux pays contributeurs sont l'Arabie Saoudite, la Belgique, la Suisse, l'Inde, Singapour, la Russie et l'Allemagne.**
- ✓ **A l'inverse, les plus fortes dégradations du solde interviennent avec les Pays-Bas** (notamment en raison d'importantes importations de véhicules et de la baisse des ventes de produits raffinés) **et la Chine** (baisse des ventes aéronautiques).

1. Le déficit commercial vis-à-vis de l'Union européenne augmente légèrement

Le déficit de la France vis-à-vis de l'UE s'accroît de 0,7 Md€, il reste inférieur d'un tiers à son pic de 2012

Les exportations françaises vers l'Union européenne ont progressé en 2016, à un rythme inférieur (+0,3 %) aux importations (+0,5 %). Le déficit commercial augmente à 29,9 Md€ (+0,7 Md€) : il se situe sous la barre des 30 Md€ depuis 2015.

Vis-à-vis de la zone euro, le déficit se réduit (-0,5 Md€, passant à 36,7 Md€), avec cependant une croissance des exportations moins dynamique que l'année dernière (+0,2 % contre +1,6 % en 2015).

L'Espagne, l'Italie et le Portugal tirent les exportations françaises vers l'UE à la hausse

Avec des exportations françaises vers l'Espagne qui augmentent à 33,2 Md€ (+0,6 Md€), soit leur plus haut niveau depuis 2008, l'Espagne devient le 2^{ème} client de la France en 2016 (devant les Etats-Unis). Le solde reste excédentaire à 0,8 Md€ en 2016 (après 1 Md€ en 2015) alors qu'il était déficitaire entre 2011 et 2013. **Vers l'Italie, les ventes françaises progressent de 1,4 %**, pour un déficit en très légère hausse (5,9 Md€ après 5,8 Md€) compte-tenu de la croissance un peu plus élevée des importations. **En direction du Portugal, les exportations s'accroissent sensiblement (+7,4 % à 4,6 Md€)**, avec un déficit en baisse (à 1 Md€).

Vers l'Allemagne, les exportations se stabilisent (à 71,5 Md€), soutenues par les secteurs aéronautique et automobile, alors que les importations sont en net repli (- 1,1 Md€ à 85,8 Md€). **Le déficit bilatéral se réduit** ainsi à 14,4 Md€ (baisse de 1,1 Md€ après une augmentation en 2015 de 0,6 Md€).

Après avoir dépassé pour la première fois les 10 Md€ en 2014, **l'excédent vis-à-vis du Royaume-Uni se réduit faiblement en 2016 (11,6 Md€)** du fait d'exportations en légère diminution. **Le Royaume-Uni reste de loin le premier excédent de la France dans le monde.**

Les exportations progressent vers les nouveaux États membres d'Europe centrale (+3,5 % à 25,3 Md€), à l'exception de la Hongrie. La croissance des ventes est notamment soutenue vers la République tchèque (+7,8 %), la Pologne (+6,2 %). A noter également en Europe centrale, l'importante réduction du déficit bilatéral vis-à-vis de l'Autriche (-0,9 Md€ à 1,1 Md€), lié au contrecoup des importations de produits pharmaceutiques en 2015.

Les ventes vers les pays baltes accélèrent de 8,2 % à 1 Md€ tandis que le rythme des importations baisse (de 3,6 % à 1,1 Md€), ce qui réduit le déficit de plus de 60 % (quasiment à l'équilibre en 2016). Les soldes s'améliorent à l'égard de chacun des 3 pays (Estonie, Lettonie et Lituanie).

La France creuse fortement son déficit avec les Pays-Bas, et dans une moindre mesure avec la Hongrie et l'Irlande

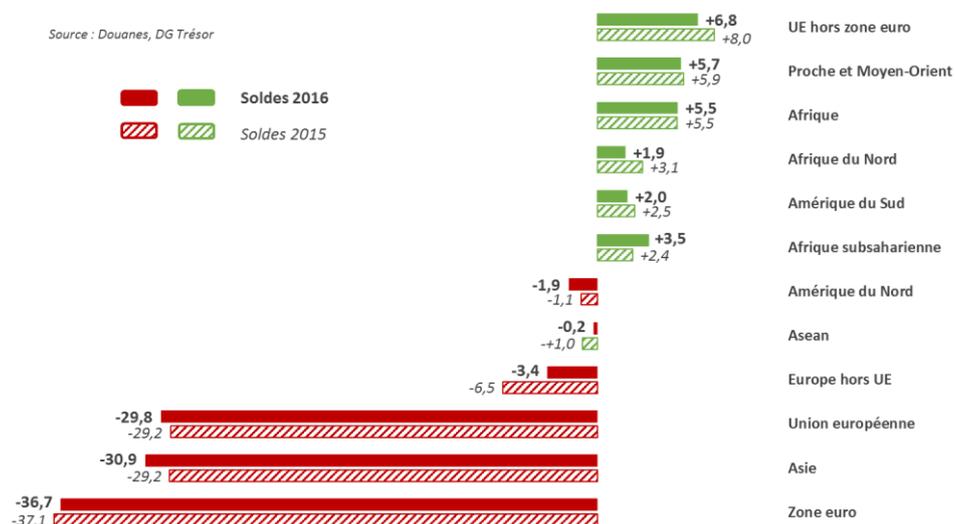
Les exportations chutent vers les Pays-Bas de 17,5 Md€ à 16 Md€ (en lien notamment avec la forte baisse des exportations de produits raffinés), au plus bas depuis 2010, alors que les importations en provenance du pays augmentent de 1,6 Md€ (achats de véhicules notamment). Le déficit se hisse à 7,1 Md€ (+ 3 Md€ par rapport à 2015).

La France accroît aussi nettement son déficit à l'égard de la Hongrie : les exportations chutent de 10,7 % (baisse des ventes aéronautiques) et les importations augmentent de 10,1 % (machines et véhicules), relevant le déficit à 1 Md€ (+0,8 Md€).

Alors que les ventes augmentent sensiblement vers l'Irlande (+10,5 % à 2,9 Md€) du fait notamment d'une livraison d'Airbus, le déficit augmente à 3,8 Md€ (+0,1 Md€) en raison d'un accroissement de 5,5 % des achats (produits pharmaceutiques et produits chimiques). Les ventes se replient de façon modérée vers la Belgique (-0,9 %) mais le déficit diminue fortement (de 6,5 Md€ à 4,4 Md€) ce qui s'explique par la baisse des importations d'hydrocarbures, pour lesquelles la Belgique est pays de transit (gaz de Norvège en particulier), retenu par les Douanes comme pays d'origine.

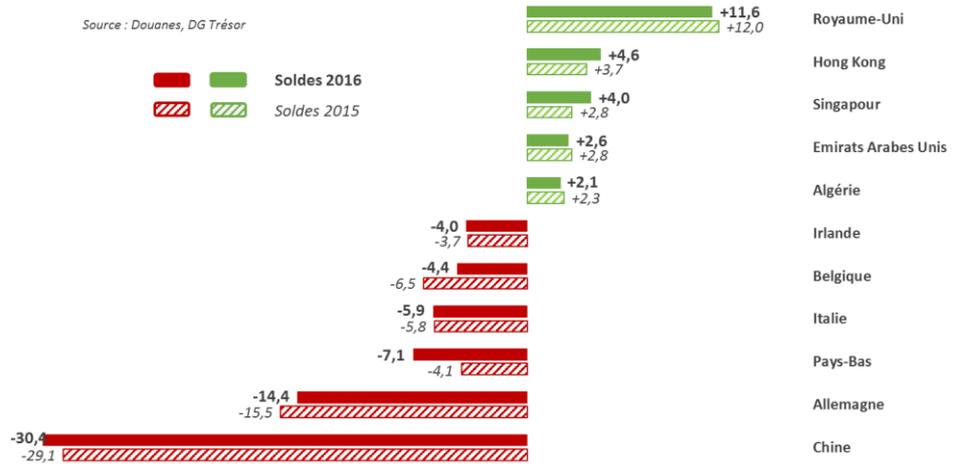
Le solde commercial se détériore vis-à-vis de toutes les régions du monde à l'exception de la zone euro, de l'Europe hors UE et de l'Afrique sub-saharienne

(Solde des échanges de biens, en Md€)



Le Royaume-Uni conforte sa place de 1er excédent bilatéral pour la France, la Chine celle de 1er déficit

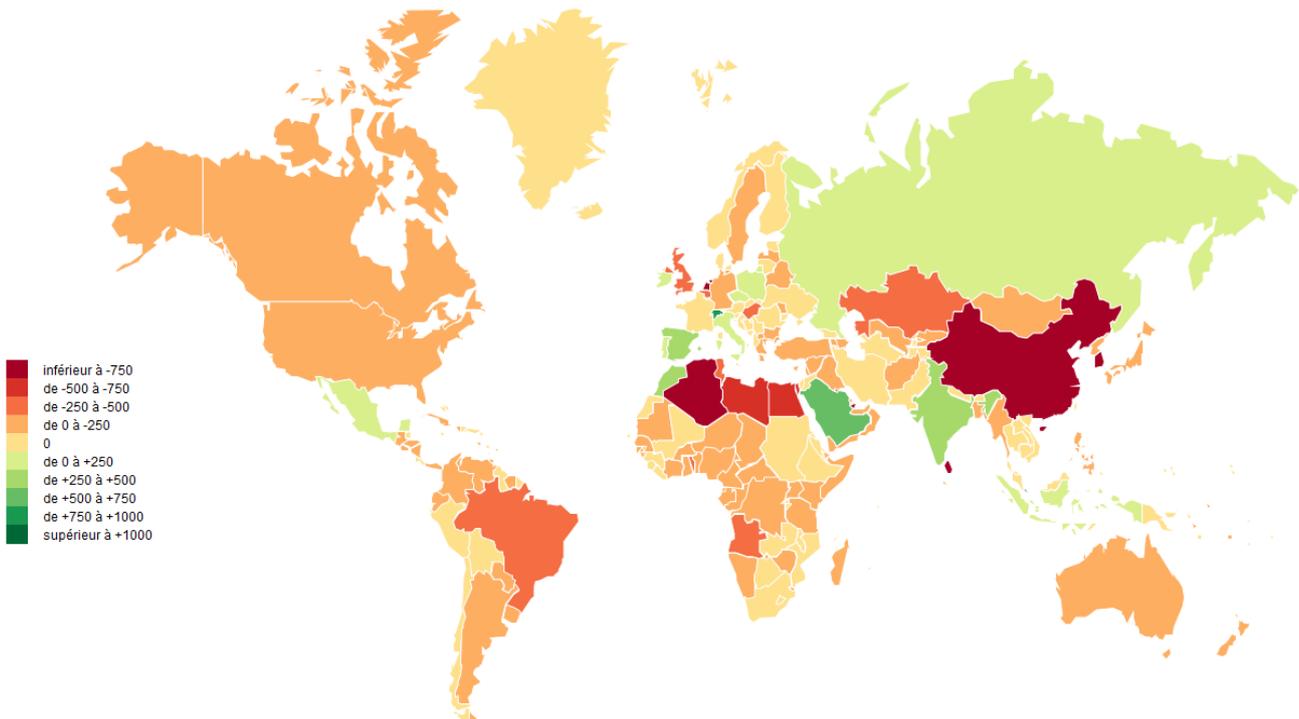
Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2016 (échanges de biens en Md€)



En Europe, la Suisse, l'Espagne, la Pologne, l'Italie et le Portugal sont les principaux moteurs des exportations françaises. Hors Europe, ce sont l'Arabie Saoudite, Hong-Kong et Singapour.

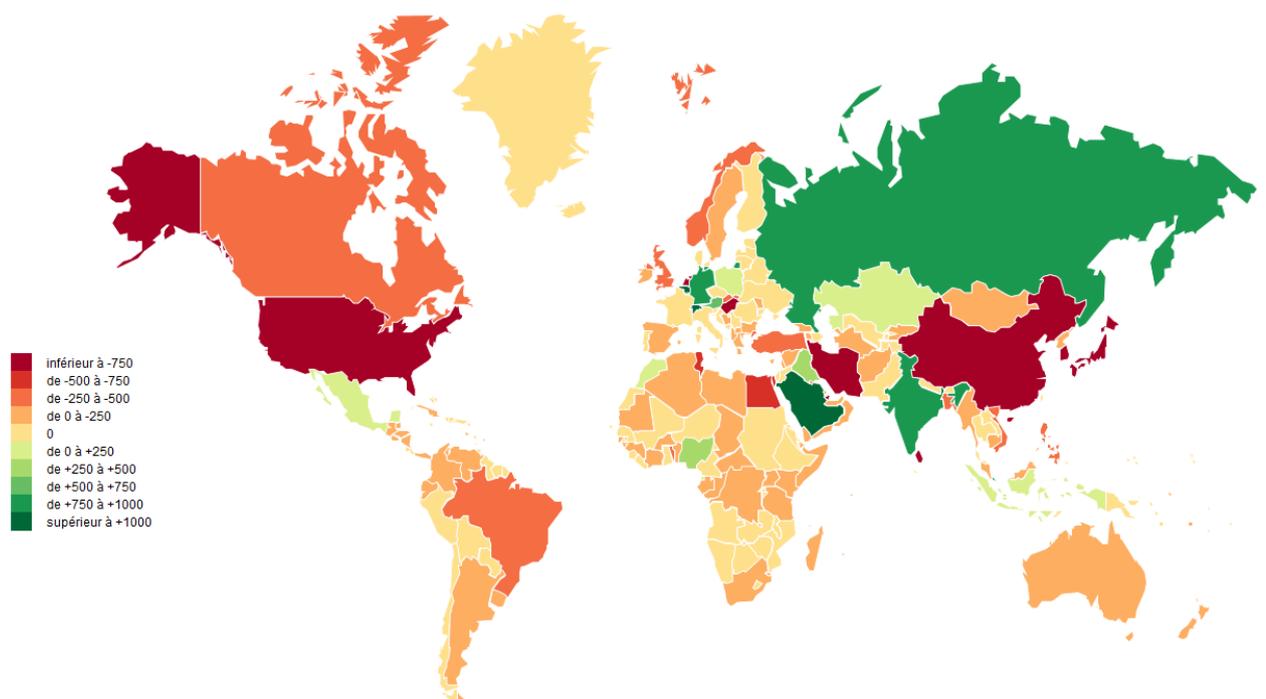
Contributions à l'évolution des exportations (échanges de biens) - écarts entre les exportations en 2016 et 2015 en M€

Source : Douanes



La réduction du déficit vient des échanges avec : (i) les pays fournisseurs d'énergie (notamment l'Arabie Saoudite, la Russie, y compris la Belgique pays de transit), (ii) la Suisse, l'Inde et Singapour où les ventes françaises ont sensiblement progressé, (iii) l'Allemagne où les importations ont notablement diminué.

Contributions à l'évolution du solde commercial, déclinées par pays (échanges de biens) - écarts entre les soldes en 2016 et 2015 en M€
Source : Douanes



2. Le déficit vis-à-vis de l'Europe hors UE se réduit de près d'un peu plus de 3 Md€

Le déficit des échanges avec les pays européens situés hors UE diminue en 2016 à 3,4 Md€ (-3 Md€). Les importations se replient de 4 % à 35,3 Md€, du fait notamment de la baisse continue (mais moins marquée qu'en 2015) des importations depuis la Russie (-12,2 % après -38 % l'année dernière).

Les exportations vers la zone en revanche augmentent (+5,2 %) à 31,9 Md€. Elles bénéficient notamment du dynamisme des ventes vers la Suisse (+10,8 % à 15,3 Md€), soutenues par le déplacement d'une collection d'œuvres d'art privée en début d'année (0,6 Md€), avec un solde bilatéral qui progresse de 1,6 Md€ et redevient excédentaire de 1,3 Md€ en 2016. Les ventes vers l'Europe hors UE sont également poussées par les exportations vers la Russie qui s'accroissent de 8,4 % (à 4,9 Md€ en lien avec la hausse des ventes aéronautiques et des équipements automobiles) même si elles restent à un

niveau nettement inférieur aux plus hauts atteints en 2012. Hausse des exportations et baisse des importations entraînent une forte réduction du déficit bilatéral de la France vis-à-vis de la Russie (de 1,8 Md€ à 0,7 Md€). Toutefois, en dépit de l'augmentation des ventes françaises, la Russie n'occupe que la 17^{ème} place parmi les clients de la France en 2016, alors qu'elle était encore 10^{ème} en 2014.

A noter également sur la zone la hausse des importations depuis la Turquie (+5,6 % à 7 Md€ ; achats de véhicules surtout) et la baisse des exportations (- 1,1 % à 7 Md€ ; diminution des ventes aéronautiques et de céréales) avec un solde qui redevient très faiblement déficitaire (-34 M€ après +0,4 Md€).

3. Baisse marquée de l'excédent vis-à-vis de l'Amérique

Les échanges avec le continent américain enregistrent une très légère hausse sur l'année, avec des exportations qui stagne (-1,3 % à 48,3 Md€) et

des importations qui augmentent (+1,7 % à 48,1 Md€). **Le solde vis-à-vis de la région** diminue de 1,5 Md€ mais reste faiblement **excédentaire de 0,3 Md€**, après 1,8 Md€ en 2015.

Les exportations vers les Etats-Unis sont en net ralentissement (+0,2 % à 32,7 Md€ après une augmentation de 19 % en 2015). Cette évolution tient surtout à la diminution des ventes d'Airbus. **Les Etats-Unis redeviennent dès lors le 3^{ème} client de la France** après s'être hissés à la 2^{ème} place entre 2013 et 2015. La croissance des importations depuis les Etats-Unis est nettement plus forte que les ventes (+2,8 % à 35,6 Md€), dopée par le secteur aéronautique avec à la fois des approvisionnements d'Airbus en turboréacteurs mais aussi plusieurs livraisons de Boeing, ce qui contribue à **accroître le déficit** (+0,9 Md€ à 3,3 Md€).

Parmi les autres grands partenaires de la zone, **les exportations chutent de 5,9 % vers le Canada et surtout de 10% vers le Brésil**, ce qui pèse sur la dynamique des ventes françaises en Amérique du Sud. L'excédent français recule dans ces deux pays : de 0,3 Md€ au Canada et de 0,3 Md€ au Brésil. En conséquence, le Mexique devient le 3^{ème} client de la France (après le Brésil) dans les Amériques avec des exportations françaises qui progressent de 15,4 % et un excédent qui s'accroît de 0,5 Md€ (à 1,2 Md€).

4. Le déficit se creuse avec l'Asie, dans un contexte de ralentissement des échanges

Le déficit vis-à-vis de l'Asie se creuse de 1,7 Md€ et dépasse le déficit vis-à-vis de l'UE

Les importations depuis l'Asie progressent modérément (+1,1 %) alors que les exportations se réduisent (-1,2 %) en raison du repli des ventes vers la Chine, la Corée du sud et dans une moindre mesure le Japon. Le déficit commercial vis-à-vis de la zone augmente à 30,9 Md€ (+1,7 Md€), dépassant désormais le déficit français vis-à-vis de l'Union européenne (29,9 Md€).

Vers la Chine, nos importations baissent (-1,4 %) mais beaucoup moins fortement que les exportations (-10,7 %). Ces dernières sont affectées par **la très nette diminution des ventes aéronautiques** (-1,6 Md€, soit une réduction de 25,6 % par rapport à 2015). En conséquence, le déficit s'accroît de 1,3 Md€ pour se hisser à 30,4 Md€. Il dépasse également le déficit avec l'UE.

Avec la Corée du Sud, les exportations diminuent aussi nettement (-0,9 Md€ à 3,9 Md€) en lien avec la réduction des ventes aéronautiques (-1 Md€) tandis que les importations s'élèvent à 3,3 Md€ (+5,7 %), conduisant à **un affaiblissement de l'excédent** (-1,1 Md€ à 0,6 Md€).

Le secteur aéronautique mais aussi le secteur du cuir, des bagages et chaussures expliquent en grande partie la baisse des ventes vers **le Japon avec un déficit qui progresse à 3,1 Md€ (+1 Md€)**, les importations ayant été dynamiques (+11,4 %) en 2016, notamment dans le domaine des véhicules automobiles.

Avec Taïwan, le déficit croît également. Il se hisse à 0,7 Md€ (+0,1 Md€) sous l'effet d'une hausse des importations (+8,3 % ; achats de composants et cartes électroniques) pourtant plus faible que les exportations (+9,3 %).

Le déficit vis-à-vis de l'ASEAN baisse en raison d'importantes ventes aéronautiques

Le déficit avec l'ASEAN baisse sensiblement (de 78,6 % à 0,2 Md€), après cependant avoir été excédentaire en 2013 et 2014, du fait d'une poussée des exportations (+11,1 % en lien notamment avec des ventes aéronautiques en hausse vers Singapour) plus forte que les importations (+4,7 %) Les achats ont été particulièrement dynamiques depuis le Vietnam (+12 % ; articles d'habillement et téléphones) et le Cambodge (articles d'habillement).

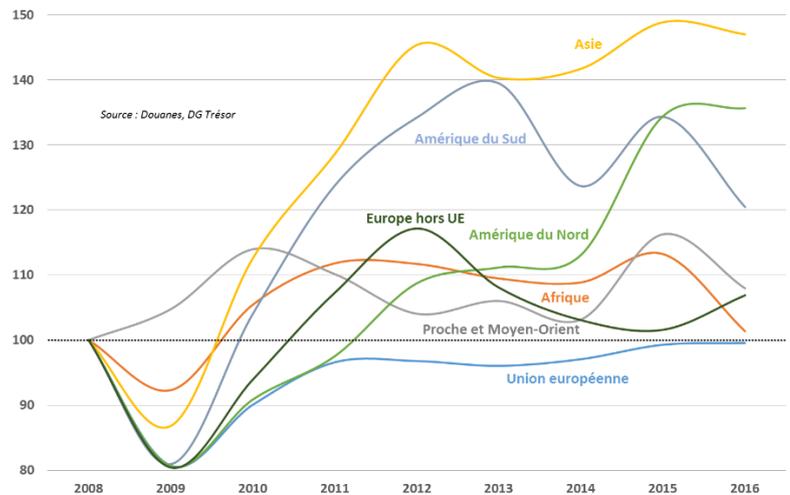
A noter qu'avec Singapour, l'excédent enregistre une forte hausse (+25 % à 3,5 Md€) grâce à une augmentation des exportations (+15 % ; ventes aéronautiques) et une importante baisse des importations (-15,3 % ; produits pharmaceutiques et produits pétroliers principalement). **De même avec l'Indonésie : l'excédent s'accroît** de +0,5 Md€ à 1 Md€ du fait de la hausse marquée des exportations (+22,4 % à 2,7 Md€ ; ventes aéronautiques).

Hors ASEAN, **les exportations vers Hong-Kong, s'accroissent** de 19 % à 5,4 Md€ (hausse des ventes aéronautiques) alors que les importations diminuent (-2,6 %), ce qui **augmente sensiblement l'excédent bilatéral** (de 3,7 Md€ à 4,6 Md€). Vers l'Inde, **les exportations augmentent très fortement** (+23,2 % à 3,9 Md€) grâce à d'importantes exportations aéronautiques alors que les importations se contractent de 12,8 %. **Le déficit bilatéral se réduit dès lors de 64,7 % (baisse de 1,4 Md€) à 0,8 Md€**.

Avec le Bangladesh, le déficit se creuse de 24 % à 2,3 Md€ en lien avec une chute des exportations (-35,3 % ; baisse des ventes aéronautiques et des véhicules automobiles).

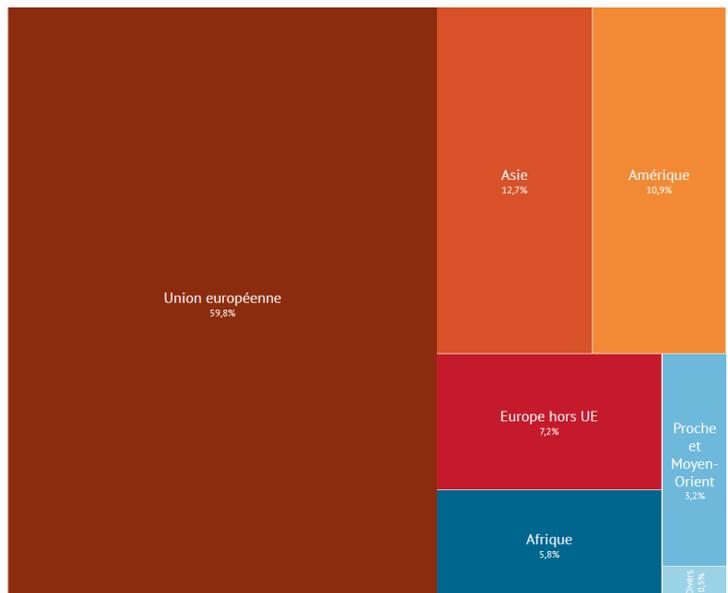
L'Asie est la zone la plus dynamique pour les exportations françaises depuis la crise

(Exportations de biens, base 100 en 2008)



Dans nos échanges totaux (exportations + importations de biens), l'Union européenne représente près de 60 %, suivie par l'Asie à 12 %

Source : Douanes
Données estimées



Synthèse des flux commerciaux de la France par grande région partenaire et contribution de chaque zone à l'évolution des échanges totaux

Données brutes estimées		2015			2016			
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance annuelle	Contribution à la croissance annuelle des échanges (pt de pourcentage)
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	446,5	100,0%	4,3%	443,2	100,0%	-0,7%	-0,72%
	Import	509,7	100,0%	1,1%	509,2	100,0%	-0,1%	-0,10%
	<i>Solde</i>	-63,2		-17,0%	-65,9		4,3%	
Union européenne	Export	264,2	59,2%	2,3%	264,9	59,8%	0,3%	0,15%
	Import	293,4	57,6%	0,6%	294,7	57,9%	0,5%	0,26%
	<i>Solde</i>	-29,2			-29,8			
Zone euro	Export	205,2	46,0%	1,6%	205,6	46,4%	0,2%	0,10%
	Import	242,3	47,5%	0,5%	242,3	47,6%	0,0%	0,00%
	<i>Solde</i>	-37,1			-36,7			
Europe hors UE	Export	30,3	6,8%	-1,4%	31,9	7,2%	5,2%	0,35%
	Import	36,8	7,2%	-7,4%	35,3	6,9%	-4,0%	-0,29%
	<i>Solde</i>	-6,5			-3,4			
Afrique	Export	28,6	6,4%	4,0%	25,6	5,8%	-10,5%	-0,67%
	Import	23,1	4,5%	-12,2%	20,1	4,0%	-12,9%	-0,58%
	<i>Solde</i>	5,5			5,5			
Afrique du Nord	Export	16,4	3,7%	8,2%	14,3	3,2%	-12,6%	-0,46%
	Import	13,3	2,6%	-11,2%	12,4	2,4%	-6,5%	-0,17%
	<i>Solde</i>	3,1			1,9			
Amériques	Export	49,0	11,0%	16,5%	48,3	10,9%	-1,3%	-0,15%
	Import	47,2	9,3%	9,5%	48,1	9,4%	1,7%	0,16%
	<i>Solde</i>	1,8			0,3			
Amérique du Nord	Export	39,1	8,7%	18,9%	39,4	8,9%	0,9%	0,00%
	Import	40,2	7,9%	10,0%	41,4	8,1%	2,9%	0,23%
	<i>Solde</i>	-1,1			-1,9			
Amérique du Sud	Export	8,6	1,9%	8,6%	7,7	1,7%	-10,3%	-0,20%
	Import	6,1	1,2%	5,2%	5,7	1,1%	-6,5%	-0,08%
	<i>Solde</i>	2,5			2,0			
Proche et Moyen-Orient	Export	15,2	3,4%	12,7%	14,2	3,2%	-7,1%	-0,24%
	Import	9,4	1,8%	-21,0%	8,4	1,7%	-9,8%	-0,18%
	<i>Solde</i>	5,9			5,7			
Asie	Export	57,0	12,8%	5,1%	56,3	12,7%	-1,2%	-0,16%
	Import	86,2	16,9%	9,7%	87,2	17,1%	1,1%	0,19%
	<i>Solde</i>	-29,2			-30,9			
Autres pays	Export	2,1	0,5%	25,2%	2,1	0,5%	-2,3%	-0,01%
	Import	13,6	2,7%	4,6%	15,3	3,0%	13,0%	0,35%
	<i>Solde</i>	-11,5			-13,3			

Source : Douanes, DG Trésor

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les échanges de biens de la France par pays et zone géographique <http://bit.ly/2k0Bx05>

Voir également les données détaillées par pays et produit, au niveau le plus fin de la nomenclature douanière, sur les 3 dernières années (se rendre dans la rubrique « données détaillées produits pays ») <http://bit.ly/1QQJAnv>, ainsi que les échanges des régions et départements français par pays et zone partenaires <http://bit.ly/2k0bw0E>

Dossiers pays sur le site du ministère des affaires étrangères et du développement international <http://bit.ly/1mVSXrf>

Dossiers pays sur le site de la Direction générale du Trésor <http://bit.ly/1Q5fHCN>

L'excédent aéronautique est en baisse

- ✓ **Le secteur aéronautique et spatial** enregistre un **excédent en baisse en 2016**, à 18,6 Md€ contre 22,3 Md€ l'année dernière (-16,8 %).
- ✓ En 2016, **le carnet de commandes d'Airbus se situe à un niveau supérieur à celui de Boeing** et représente 10 ans de production au rythme actuel.
- ✓ En revanche, **les livraisons nettes d'Airbus en 2016 sont inférieures à celles de Boeing**. Depuis 2012, l'écart des livraisons entre avionneurs est à l'avantage de Boeing.

1. L'excédent du secteur aéronautique et spatial se réduit en 2016

Les exportations aéronautiques et spatiales augmentent faiblement de 0,1 % en 2016, après une année de forte progression (+11,3 % en 2015). En parallèle, le secteur connaît également **une hausse marquée des importations** : +10,7 % en 2016 après +13,3 % en 2015.

En conséquence, **l'excédent du secteur diminue à 18,6 Md€**.

Le poids du secteur dans les exportations françaises se maintient à près de 13 %.

Les ventes d'Airbus, qui représentent près de la moitié des exportations aéronautiques et spatiales, affichent un niveau record en 2016. Sur l'année, d'après les données des Douanes, **Airbus a livré depuis la France 346 appareils, pour un montant total de 30,8 Md€, contre 313 appareils pour 28,9 Md€ en 2015**.

Répartition du processus de production et de la part industrielle entre pays européens dans l'assemblage d'Airbus

L'assemblage et la livraison des Airbus sont réalisés principalement sur les sites de Toulouse et Hambourg :

- tous les A321 sont assemblés et livrés depuis Hambourg ;
- tous les A330 sont livrés depuis Toulouse ;
- les A380 sont tous assemblés à Toulouse mais la finalisation des appareils s'effectue à Hambourg (aménagement intérieur et peinture) et ils sont ensuite livrés directement depuis l'Allemagne ou rapatriés en France pour être livrés depuis Toulouse, selon la zone géographique des clients ;
- les A319 et A320 sont assemblés et livrés depuis les diverses chaînes d'assemblage d'Airbus, à Hambourg, Toulouse ou Tianjin.

En termes de part industrielle, la part française varie entre 30 % et 50 % selon le type d'appareil et la motorisation choisie.

Notamment, même si aucune livraison n'est effectuée depuis le Royaume-Uni, la part britannique peut atteindre 30 % du prix de l'appareil – du fait de la conception des ailes et de la motorisation Rolls Royce le cas échéant – la part restante étant essentiellement allemande.

Les chiffres issus des statistiques douanières françaises ne comptabilisent comme livraisons que les ventes vers l'étranger d'appareils neufs assemblés en France. Leur montant comme leur nombre diffèrent donc des ventes totales de la société Airbus. En revanche, les chiffres globaux du commerce extérieur français en aéronautique incluent bien les exportations de produits semi-finis, ce qui explique que l'Allemagne soit le premier client de la France dans le secteur.

2. Les exportations du secteur sont tirées par l'Europe

Les échanges intra-groupes liés au processus de production de l'industrie aéronautique et spatiale entre pays de l'Union européenne représentent traditionnellement près de la moitié des exportations françaises du secteur.

En particulier, **près de la moitié des exports vers l'Allemagne correspond aux opérations réalisées par Airbus dans le cadre de la « fabrication coordonnée » entre les deux pays**, le reste étant essentiellement composé d'exportations d'appareils transitant par l'Allemagne pour livraison ultérieure vers d'autres États.

L'Europe reste la première zone cliente, en partie du fait de ces échanges intra-groupe, et absorbe 45,8 % de nos exportations (en progression de 10 % sur l'année). **L'excédent avec l'Europe s'accroît de 48 % à 8,2 Md€**.

Elle est suivie par l'Asie (26 % de nos exportations). Les exportations diminuent néanmoins de 4,8 %, ainsi que le solde (en baisse de 6,5 % à 14,1 Md€), même si ce dernier reste encore à l'origine de l'essentiel de l'excédent du secteur. Les ventes baissent particulièrement à destination de la **Chine** (-1,6 Md€ à 4,8 Md€) et de la **Corée du sud** (-1 Md€ à 0,1 Md€).

L'Amérique représente 19,6 % de nos exportations, concentrées sur les États-Unis (13,2 %), mais en baisse en 2016 (-4,7 %).

Le Proche et Moyen-Orient représente 6,2 % de nos exportations, avec l'Arabie Saoudite et le Qatar comme premiers clients. La région enregistre également une baisse des ventes sur l'année (-3,7 %).

Enfin, l'Afrique correspond à 2,3 % des exportations françaises (contre 3 % en 2015). Nos ventes vers la

région connaissent une très nette diminution (-35 % à 1,3 Md€).

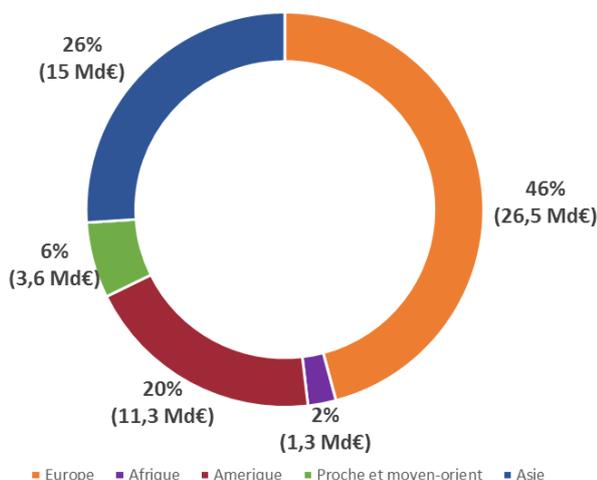
L'excédent est en baisse

Source : Douanes



L'Europe demeure notre premier partenaire à l'exportation – mais en partie du fait des livraisons entre sites d'Airbus d'appareils en cours de fabrication

Source : Douanes



3. Nouveau record de livraisons pour Airbus, qui affiche également une année en hausse en termes de commandes

Airbus se rapproche de Boeing avec un nouveau record de livraisons, même si l'avionneur américain reste en tête pour la 5ème année consécutive

Airbus a livré au total 688 appareils en 2016, contre 635 en 2015 et 629 en 2014, ce qui représente un

nouveau record annuel de livraisons pour la société. Airbus est toutefois devancé par Boeing (qui enregistre 748 livraisons en 2016 contre 762 livraisons en 2015) pour la 5ème année consécutive. En revanche, alors qu'Airbus a augmenté son nombre de livraisons, Boeing est en recul : cette tendance reflète les performances commerciales d'Airbus, qui enregistre plus de ventes que son concurrent.

On notera qu'au-delà des exportations depuis le sol européen, l'usine de Tianjin a livré 51 avions en 2016

et la chaîne de montage de l'Alabama 17 avions (première livraison en avril 2015). La gamme des A320 reste encore en tête en matière de succès commercial (545 livraisons en 2016), alors que le programme A380 peine à trouver de nouveaux clients (aucune vente signée en 2016).

Les soutiens étatiques pour financer les livraisons d'Airbus et Boeing, à travers l'intervention des agences de crédit-export, ont été gelés en 2016 dans un contexte de forte liquidité du marché bancaire et d'une confiance affichée des investisseurs dans la santé future du marché aéronautique.

Le secteur aéronautique a connu une très forte expansion tirée par la baisse du cours du pétrole et une croissance de la demande qui dépasse la croissance économique mondiale. La demande est désormais largement orientée vers les pays émergents (Chine, ASEAN, Moyen-Orient), avec une très forte demande sur les moyen-courriers (A320 et B737).

Un mois de décembre exceptionnel pour Airbus

Pour atteindre son objectif de livraison de 670 appareils en 2016 annoncé par le PDG d'Airbus SAS, Airbus a doublé son rythme classique au mois de décembre avec la livraison de 111 avions (contre une moyenne de 50-60 avions livrés par mois). Alors qu'à l'été Airbus avait rencontré des difficultés avec ses fournisseurs (entre autre les retards du motoriste Pratt and Whitney en juin 2016 avaient entraîné une renégociation du contrat avec Qatar Airways portant sur les A320NEO).

Des résultats satisfaisants en termes de commandes

Les commandes de l'année s'élèvent à 731 avions pour Airbus contre 668 annoncées par Boeing. Elles présentent en revanche un horizon de plus en plus long, généralement sur plusieurs années, et sont enregistrées dans le chiffre d'affaires au fil des livraisons. Parmi les réussites de l'année 2016, Airbus aura signé un important contrat pour 100 appareils avec Iran Air, et effectué la première livraison d'un moyen-courrier de la gamme des A320 en janvier 2017 à l'aéroport Mehrabad de Téhéran. Le carnet de commandes d'Airbus représente ainsi plus de 10 ans de production à son rythme actuel.

L'avenir du programme A380 est en discussion, alors que les adaptations nécessaires en matière d'infrastructure aéroportuaire tardent à arriver. L'A380, tout comme le Boeing 747, ont un marché potentiel plus étroit que les autres appareils : leur pertinence économique est fondée sur une croissance

très forte de la fréquentation de ligne entre des mégapoles et hubs de différents continents, afin que les appareils puissent être utilisés dans des conditions optimales par les compagnies aériennes. Les stratégies de hubs laissaient présager une hausse de la demande sur les long-courriers. La décision d'investir dans une remotorisation de l'A380 n'a pas été prise par Airbus, faute de perspectives suffisantes à ce jour sur les ventes de cet appareil. Airbus a annoncé une baisse de la cadence de production pour accompagner la demande.

Les nouveaux programmes d'Airbus se poursuivent

L'A320 NEO, version remotorisée du moyen-courrier d'Airbus, qui représente la majorité du carnet de commandes, a **volé pour la première fois en septembre 2014**. Le succès commercial de la gamme A320 s'accompagne d'une hausse de la production, avec l'ouverture de sa première usine sur le sol américain (en Alabama) et un objectif affiché de produire entre 40 et 50 appareils par an d'ici 2018.

L'A350 a connu le début de sa vie opérationnelle en 2014, avec sa première livraison et son premier vol commercial par la compagnie Qatar Airways. En 2016, l'appareil a fait l'objet de 49 livraisons, tandis qu'Airbus progresse dans la prochaine version de l'A350-100.

4. Dans le secteur spatial, des succès significatifs à l'export pour les constructeurs français de satellites et pour Arianespace

Plusieurs contrats remportés par Thales et Airbus sur un marché satellitaire moins actif en 2016

Thales Alenia Space (TAS) et Airbus Defence and Space (ADS) ont remporté chacun deux contrats de satellites sur le marché commercial en 2016 (respectivement SES-17 et Yamal 601 d'une part et DirecTV 16 et Eutelsat 5WB d'autre part), soit 30 % des commandes de ce marché (4 satellites sur 13).

Les deux industriels français ont également remporté conjointement un contrat pour un satellite gouvernemental de télécommunications en Egypte (dont TAS est le maître d'œuvre), dans le prolongement de l'accord intergouvernemental signé le 18 avril 2016 entre la France et l'Egypte.

OneWeb, société cliente d'ADS et d'Arianespace ambitionnant de placer en orbite une constellation de 900 satellites, a levé cette année avec succès

1,2Md\$ pour poursuivre son projet en s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires industriels.

Un carnet de commandes solide et un record de fiabilité pour Ariespace

En 2016, Ariespace a signé 9 contrats de lancements vers l'orbite géostationnaire (et 4 pour des orbites non-géostationnaires), se maintenant ainsi au 1er rang mondial avec une part de marché de plus de 50 % (notamment 7 des 12 satellites géostationnaires ouverts à la compétition attribués à Ariane 5).

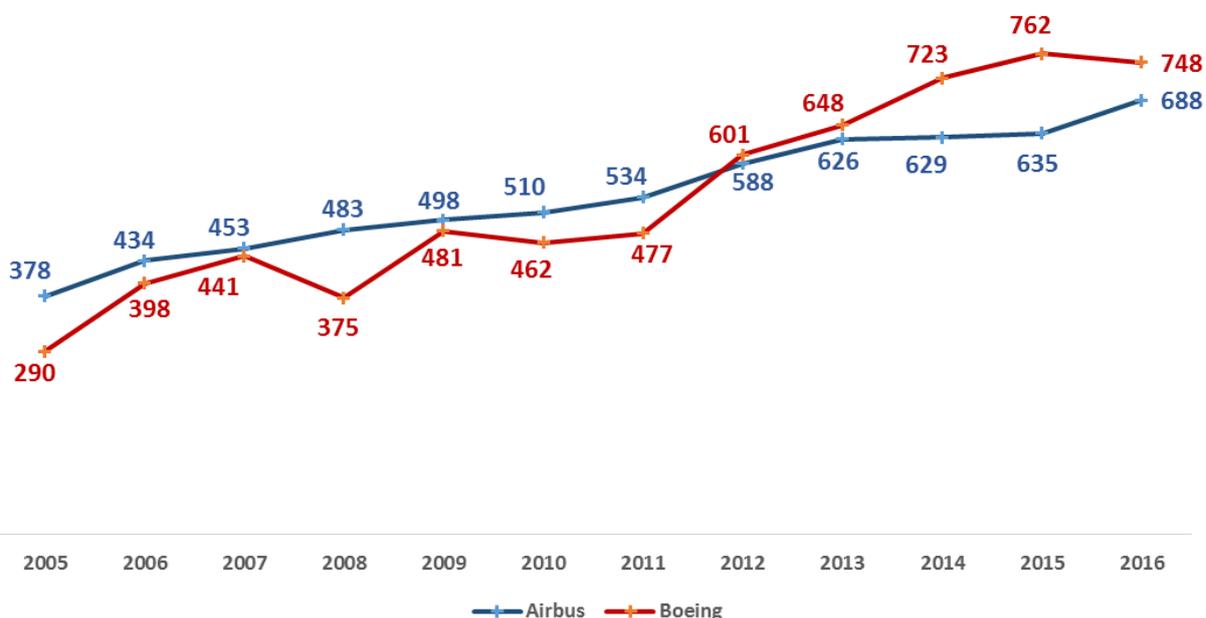
La société, qui a lancé plus de la moitié des satellites de télécommunications actuellement en service, dispose d'un carnet de commandes représentant 55 lancements et 5,2 Md€.

Arianespace a tenu en 2016 son objectif de 11 lancements réussis en 12 mois (aucun échec), répartis

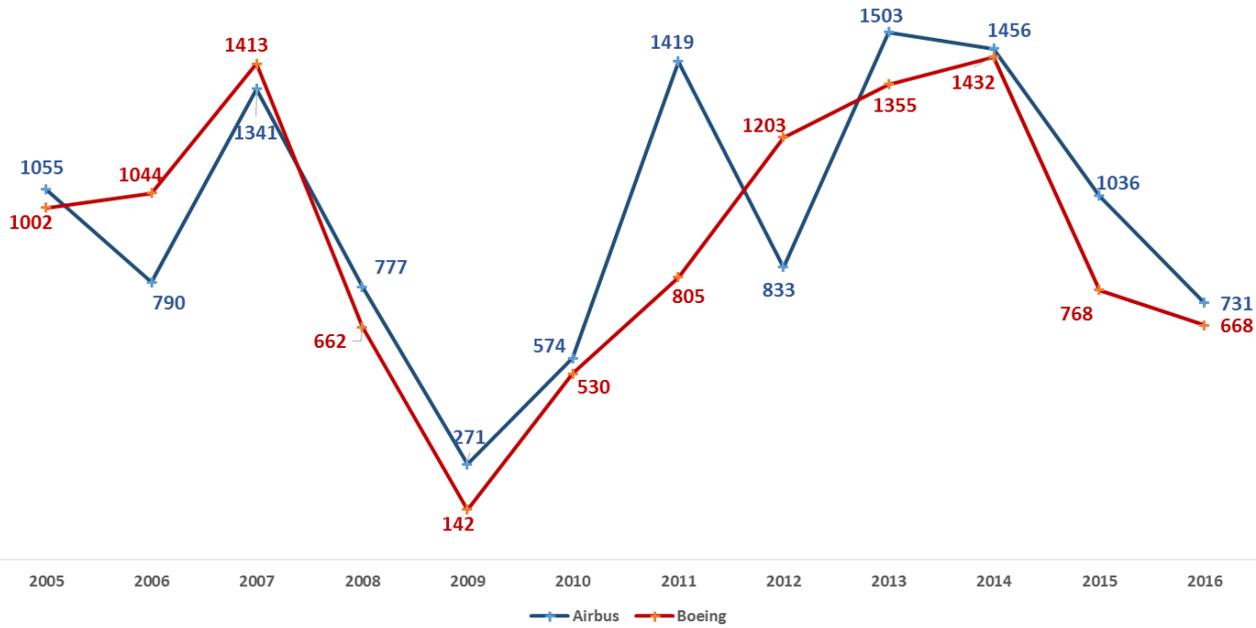
sur les trois systèmes de lancements : 7 sur le lanceur lourd Ariane 5 ; 2 sur le lanceur moyen Soyouz ; 2 sur le lanceur léger Vega.

Ariane 5 a dépassé le précédent record de fiabilité établi par Ariane 4 en enregistrant 76 succès d'affilée (74 pour Ariane 4).

Depuis 2012, les livraisons nettes de Boeing sont supérieures à celles d'Airbus



Les commandes nettes d'appareils d'Airbus et de Boeing sont en forte baisse en 2016, mais celles d'Airbus restent supérieures



POUR EN SAVOIR PLUS :

Les commandes et livraisons d'Airbus <http://bit.ly/1t5NPTj>
Tableau de suivi mensuel, sur le site du constructeur.

Rapport annuel du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales <http://bit.ly/2jFzmeO>
Résultats de l'industrie française aéronautique et spatiale, avec données statistiques, tableaux, graphiques.

« Après 2 ans de turbulences, le secteur aéronautique français peut redécoller » <http://bit.ly/2jvkvpV>
INSEE Note de conjoncture, décembre 2016.

Une facture énergétique de nouveau en très forte baisse (-21 %) qui modère le déficit commercial sur l'année

- ✓ **La facture énergétique se réduit fortement en 2016 (-21 %)**, passant de 39,8 Md€ à 31,5 Md€. Il s'agit de sa 4^{ème} année consécutive de baisse.
- ✓ Ce recul est dû à la baisse du prix du pétrole (- 15,1 % sur l'année en euros) et à la diminution des quantités de produits énergétiques importées. Au total, les importations énergétiques diminuent de 20,3 % en valeur.
- ✓ **C'est cet allègement de la facture énergétique qui limite la détérioration du déficit commercial sur l'année.**
- ✓ **L'énergie continue néanmoins de peser fortement sur notre balance commerciale, équivalant à 2/3 de notre déficit total.**

1. A 31,5 Md€, la facture énergétique se réduit de 8,3 Md€ (-21 %), grâce à la chute du prix du pétrole

A 31,5 Md€, la facture énergétique, qui désigne le solde importations - exportations de produits énergétiques¹², s'allège de 8,3 Md€ soit -21 % par rapport à 2015. Elle poursuit ainsi son mouvement à la baisse amorcé au 2^{ème} semestre 2012.

Cette diminution est due au fort recul des importations (-20,3 % en valeur), lui-même lié à la chute du prix pétrole (-19,1 % en euros pour le baril de Brent, en moyenne annuelle) et à la diminution des quantités de produits énergétiques importés.

La modeste appréciation de l'euro en 2016 n'impacte quasiment pas notre facture énergétique.

Dans le même temps, les exportations énergétiques, nettement plus faibles (et consistant principalement en des produits pétroliers raffinés), sont elles aussi en forte diminution (-18,7 %), à 14,2 Md€.

Au total et malgré sa réduction, la facture énergétique continue de peser fortement sur notre commerce extérieur, puisqu'elle équivaut encore à 48 % du déficit hors matériel militaire (CAF/FAB) – contre 63 % en 2015, et 2/3 du déficit total.

¹² Les produits énergétiques sont entendus comme ceux regroupés dans les rubriques DE (« hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets ») et C2 (« produits

Après avoir atteint leur plus bas niveau en 11 ans début 2016, les cours du pétrole ont terminé l'année à un plus haut depuis juillet 2015, à plus de 55 \$ le baril

Après avoir brutalement chuté entre mi-2014 et janvier 2015, passant de 110 \$ à 50 \$, les cours du pétrole ont connu une volatilité marquée au 1^{er} semestre 2015 – contenue entre 50 \$ et 65 \$. La baisse de mi-2015 à janvier 2016 – les cours passant sous les 30 \$, leur plus bas niveau en 11 ans – s'explique notamment par une offre qui est restée très élevée en raison : (i) des décisions de l'OPEP de maintenir sa production de pétrole brut à plus de 32 Mb/j, (ii) d'une diminution plus faible qu'anticipé de la production nord-américaine de pétrole non-conventionnel (pétrole de schiste notamment), et (iii) de la réaction des marchés à la suite de l'accord sur le programme nucléaire iranien. En avril 2016, les cours ont connu une nouvelle hausse, s'approchant des 50 \$ en juin, alors que la production canadienne était touchée par les incendies de Fort McMurray et que de violents incidents ont eu lieu dans le Golfe du Niger, puis ont fluctué entre 40 \$ et 50 \$.

Les accords de réduction de la production de l'OPEP et de quelques pays non-OPEP a fait bondir les cours du Brent qui termine l'année à près de 57 \$ le baril. L'OPEP a annoncé un accord de réduction de sa production fin septembre à Alger, à la suite duquel les cours sont remontés avant de refluer sur fond d'incertitudes quant aux modalités de l'accord et à sa mise en œuvre. Les cours se sont ensuite envolés en fin d'année suite à la conclusion de l'accord de Vienne, entérinant l'accord d'Alger. Cet accord prévoit une réduction de la production de pétrole de l'OPEP de 1,2 Mb/j à partir du 1^{er} janvier 2017 pour une période de six mois (renouvelable six mois). Le 10 décembre, onze pays non-OPEP se sont formellement associés à cet effort en s'engageant à réduire leur production de près de 0,6 Mb/j, la moitié de cet ajustement étant porté par la Russie.

L'offre de pétrole, qui atteint des records en fin d'année, serait néanmoins abondante.

La production américaine résiste. La chute des prix du pétrole n'a pas conduit à une forte baisse de la production, qui se stabilise depuis mi-2016 à un niveau supérieur à sa production d'avant 2014. Les appareils de forage sont en augmentation constante depuis mi-2016 et la chute passée des cours a permis de réduire les coûts de production et d'optimiser la production. Une hausse des prix pourrait par ailleurs permettre un redémarrage de la production de pétrole non conventionnel (gaz de schiste notamment).

L'ampleur de l'accord de réduction de la production de l'OPEP et de l'engagement des pays non-OPEP pourrait être limitée :

- Les productions libyennes et nigérianes, très inférieures à leur moyenne historique en raison de conflits et d'arrêts de production, ont un fort potentiel de rebond, alors que ces deux pays sont exemptés de réduction de leur production et que la Libye a annoncé le redémarrage de deux champs pétroliers.
- L'OPEP a conclu une réduction de sa production de court terme (six mois, renouvelable six mois), et se tient prête à ajuster son offre ensuite pour répondre à la demande croissante.

pétroliers raffinés et coke ») de la nomenclature agrégée (niveau A17).

- La Russie prévoit un ajustement progressif de sa production avec une application complète qu'au bout des six mois.
- L'engagement des pays non-OPEP peut se faire en utilisant la baisse naturelle de l'extraction (la production mexicaine est par exemple en diminution structurelle).

La mise en œuvre de l'accord reste par ailleurs incertaine. En particulier, les quotas de réduction pourraient être difficiles à appliquer en Irak où le niveau de production de référence retenu inclut la production du Gouvernement régional du Kurdistan auquel Bagdad ne peut imposer de réduction de sa production, et au Kazakhstan, où le redémarrage de l'exploitation du Kashagan pourrait engendrer une production de 0,2 Mbj et alors que les trois principaux champs du pays (représentant 60 % de la production du pays) ne seront pas soumis à une réduction de leur production. La couverture des accords par le passé est estimée à 60 % par Goldman Sachs.

La demande mondiale de pétrole serait dynamique mais poursuivrait son ralentissement en 2017, dans le sillage de la demande des pays de l'OCDE, en provenance d'Europe et d'Amérique du Nord notamment. Si les données de l'AIE tablent sur un marché déficitaire en fin de 1^{er} semestre 2017 sous condition d'implémentation totale de l'accord de Vienne (contre un rééquilibrage au second semestre dans les précédents rapports avant accord), l'OPEP prévoit un rééquilibrage du marché pétrolier certes plus rapide grâce à l'accord de réduction de la production, mais qui n'interviendrait qu'au cours du 2nd semestre 2017.

Le rééquilibrage du marché pétrolier reste soumis à de nombreux aléas. Il faudra être particulièrement attentif à la mise en application de l'accord de la réduction au 1^{er} semestre 2017. Par ailleurs, les aléas géopolitiques pesant sur la production restent importants, notamment en Syrie et dans le Kurdistan irakien, mais également en Libye et au Nigéria. L'ampleur du redémarrage de la production de pétrole non conventionnel aux États-Unis constitue une incertitude supplémentaire.

2. Nos échanges énergétiques restent déficitaires sur la quasi totalité des produits, la France demeurant exportatrice nette d'électricité

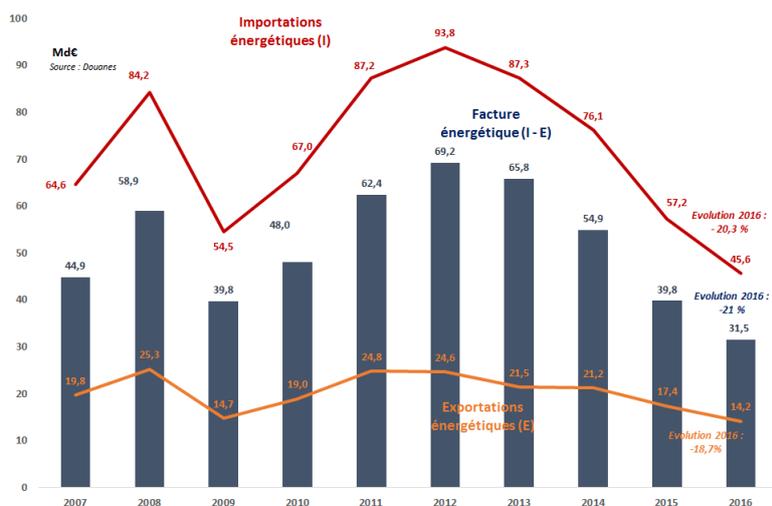
Les produits bruts, constitués principalement de pétrole et de gaz, représentent les trois-quarts du déficit énergétique. Les produits raffinés en constituent le quart restant.

La France est en revanche excédentaire sur l'électricité, de 1,1 Md€ en 2016 malgré une baisse par rapport à 2015 de 54,1%.

La France est également exportatrice nette de déchets industriels (excédent de 2,2 Md€).

La facture énergétique se réduit pour la 4^{ème} année consécutive, grâce à un nouveau recul des importations d'énergie en valeur

Source : Douanes, DG Trésor



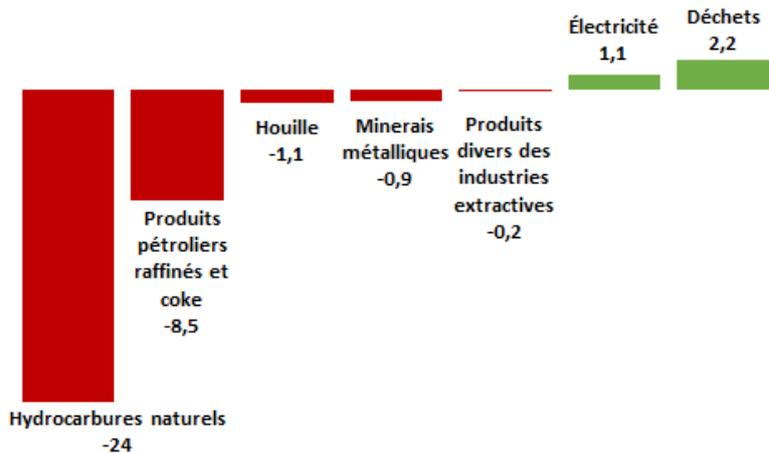
La chute de 15 % du prix du pétrole en euros entre 2015 et 2016 explique l'essentiel de l'amélioration du solde énergétique

Source : Global Insight, Douanes, DG Trésor



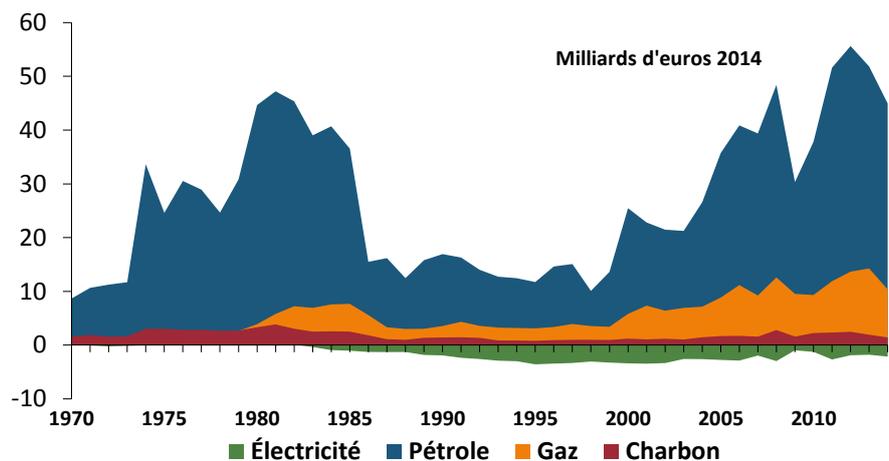
Le pétrole et le gaz bruts représentent les trois-quarts du déficit énergétique, les produits raffinés le quart restant

Source : Douanes, DG trésor



Le pétrole reste sur longue période la principale composante de la facture énergétique, suivi par le gaz

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, données Pégase, d'après Douanes



N.B. : La facture de l'électricité apparaît en négatif, le secteur étant excédentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

« La facture énergétique française comparée à celle des autres pays européens » <http://bit.ly/1rLbc4k> Direction générale des Douanes et droits indirects, *Etudes et éclairages* n°50, août 2014.

Le rapport « Panorama énergies-climat » <http://bit.ly/2d3FnAh>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Commissariat général au développement durable, septembre 2016.

Voir en particulier la fiche « Importations, exportations, facture énergétique » <http://bit.ly/2lhiqMr>

Bilan énergétique de la France (annuel) <http://bit.ly/2ha6M4v>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Commissariat général au développement durable, nov. 2016.

Les Chiffres clés de l'énergie (annuel) <http://bit.ly/1PLShAy>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Commissariat général au développement durable, février 2016.

Perspectives énergétiques mondiales <http://bit.ly/1g2oAch>

Agence internationale de l'énergie

2016 : poursuite des négociations commerciales bilatérales et des impulsions notables au G20 mais des résultats modestes au niveau plurilatéral

- ✓ Aux plans multilatéral et plurilatéral, l'année 2016 a été dominée par **les travaux de la filière commerce du G20**, qui ont notamment abouti à une déclaration sur les enjeux actuels du commerce international. Par ailleurs, ont été lancés **les travaux de préparation de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**, prévue à la fin de l'année 2017 en Argentine. Enfin, l'année 2016 a été marquée par **les négociations plurilatérales sur le commerce des services (ACS/TISA) ainsi que sur les biens environnementaux (ABE/EGA)**.
- ✓ Au niveau bilatéral, **s'agissant de la négociation avec les Etats-Unis, les Ministres du Commerce de l'UE avaient constaté en septembre 2016 l'absence d'engagement des autorités américaines** sur les intérêts offensifs européens, ce que semble confirmer les orientations préliminaires de la nouvelle administration. En tout état de cause, si les enjeux du TTIP demeurent et justifient un dialogue commercial UE-US approfondi, toute reprise des négociations devra se faire sur de nouvelles bases et sera conditionné à un engagement positif des Etats-Unis. **Par ailleurs, l'accord de libre-échange UE-Canada (AECG/CETA) a été signé le 30 octobre 2016** ; sa ratification par les Parlements européen et canadien est prévue au 1^{er} semestre 2017 en vue de sa mise en application provisoire, il entrera en vigueur à l'issue des ratifications nationales par les Etats-membres. La négociation de l'accord de libre-échange de l'Union européenne (UE) avec le Japon s'est poursuivie. **Les négociations entamées en 1999 avec le Mercosur ont été relancées** en novembre 2015 et des négociations engagées avec le Mexique pour moderniser l'accord d'association, qui comporte notamment un volet commercial. Dans la zone de l'Asie du Sud-Est, les négociations ont débuté avec les Philippines et l'Indonésie. Enfin, des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont en cours de préparation, pour un lancement prévu en 2017.

- ✓ L'année 2017 sera marquée par **le lancement des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni dans le cadre de la sortie de ce dernier de l'UE**. Elle sera aussi marquée par des discussions au Conseil sur une **modernisation de l'union douanière UE-Turquie**, ainsi que sur une proposition de la Commission européenne de **nouvelle méthodologie anti-dumping**.

1. Aux niveaux multilatéral et plurilatéral, des résultats notables au G20 commerce de juillet mais modestes dans les négociations sur les services et les biens environnementaux

❖ *La réunion des ministres du commerce du G20 en juillet 2016 a permis plusieurs résultats substantiels*

Les 9 et 10 juillet 2016 s'est tenue à Shanghai, sous présidence chinoise, une **réunion des ministres du commerce du G20**. Elle a permis l'adoption de documents importants, marquant la capacité des principales puissances commerciales à prendre des mesures coordonnées pour réguler la mondialisation et établir des règles communes.

Les Ministres ont endossé en particulier une **stratégie du G20 pour la croissance du commerce mondial** et une Déclaration des ministres du commerce actant la position du G20 sur les principaux enjeux actuels du commerce international.

A également été adoptée une position commune sur la question des surcapacités, notamment dans le secteur de l'acier. Il s'agit d'un problème collectif pour toutes les nations commerciales, qui appelle une coordination étroite des Etats, afin notamment de limiter les effets distorsifs des subventions et des autres types de soutien.

Le G20 a également endossé des **principes communs sur les investissements internationaux**, visant à assurer une plus grande prévisibilité pour les investisseurs sur les politiques nationales et internationales tout en respectant le droit des Etats à réguler.

Les chefs d'Etat ont par ailleurs endossé lors du Sommet d'Hangzhou un document sur le **numérique** (« *G20 digital economy development and cooperation initiative* »), thème également abordé dans le communiqué final du Sommet.

Enfin, les ministres ont réaffirmé leur volonté de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce international et aux chaînes de valeur mondiales.

❖ **A l'OMC, les discussions se poursuivent sur l'agenda post-Nairobi et la préparation de la 11^{ème} conférence ministérielle**

La prochaine conférence ministérielle de l'OMC se tiendra fin 2017 en Argentine, 2 ans après celle de Nairobi de décembre 2015.

La réunion des ministres du commerce du G20 a proposé des orientations en vue de cette échéance, soulignant la nécessité de faire avancer les négociations sur les sujets de l'agenda de Doha, ainsi que la possibilité de considérer de nouveaux thèmes liés aux évolutions de l'économie internationale, comme le développement durable ou l'économie numérique.

Sur ce dernier thème, plusieurs propositions ont été faites par les membres de l'OMC, dont l'UE, sur le **commerce électronique (e-commerce)**.

❖ **Les négociations plurilatérales sur les services (TiSA) et les biens environnementaux (EGA) se sont poursuivies**

L'initiative plurilatérale en vue d'un accord sur le commerce des services (ACS ou TiSA - *Trade in Services Agreement*), lancée en mars 2013 par l'Australie et les Etats-Unis à la suite de l'enlisement des négociations multilatérales sur ce sujet, réunit désormais un groupe de 23 participants, tous membres de l'OMC, dont l'Union européenne, représentant 70 % du commerce mondial des services¹³. Aucun des BRICS n'en fait encore partie (la Chine est candidate depuis 2013). Le 21^{ème} cycle de négociation a eu lieu en novembre 2016. Lors du sommet d'Ise-Shima des 26 et 27 mai, les membres du G7, qui participent tous à la négociation, s'étaient fixé un objectif de conclure le TiSA d'ici la fin de l'année 2016, qui n'a pu être atteint notamment du fait des élections américaines.

Cet accord devrait améliorer l'accès des entreprises françaises au marché des services des pays partenaires

dans tous les secteurs, notamment dans les pays avec lesquels l'UE n'a pas encore conclu d'accord commercial (comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Hong-Kong ou Taïwan) ou là où les accords commerciaux en vigueur ne comportent pas de dispositions en matière de services (Turquie).

Il prévoit par ailleurs une protection efficace des services publics européens et préserve le droit des Etats membres à réguler dans ce domaine.

Le TiSA comportera par ailleurs un volet sur le numérique, qui pourrait constituer, avec celui du TTIP et de l'ALE UE-Japon, la dimension externe du marché unique numérique européen (*Digital Single Market*).

La **négociation plurilatérale sur les biens environnementaux** (EGA - *Environmental Goods Agreement*), lancée en juillet 2014, rassemble à ce jour 17 membres de l'OMC¹⁴, dont l'Union européenne, les Etats-Unis, la Chine et le Japon. Son objectif est d'éliminer les tarifs douaniers sur une liste de produits à faible impact environnemental (notamment liés aux énergies renouvelables et à la gestion des déchets), afin de stimuler les investissements et la consommation dans les produits à technologie « propre », en substitution aux technologies plus polluantes. Si des progrès ont pu être réalisés en 2016, il n'a pas été possible de parvenir à un accord lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Genève le 3-4 décembre en l'absence d'accord sur la liste des biens environnementaux. La France soutient l'objectif de ces négociations et souhaite qu'un accord ambitieux, crédible d'un point de vue environnemental et respectant ses intérêts économiques puisse être trouvé dès que possible. Elle souhaite également, en parallèle du démantèlement tarifaire, l'inclusion dans cette négociation de dispositions sur les services et les barrières non-tarifaires.

¹³ Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa-Rica, Etats-Unis, Hong-Kong, Israël, Islande, Japon, Liechtenstein, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pérou, Suisse, Taipei chinois, Turquie, Union européenne (qui représente 28 membres de l'OMC).

¹⁴ Australie, Canada, Chine, Costa Rica, Etats-Unis, Union européenne, Hong-Kong, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Singapour, Suisse, Taïwan.

2. Au niveau bilatéral, des évolutions à signaler dans les négociations d'accords commerciaux entre l'Union européenne (UE) et ses partenaires

❖ *Les négociations commerciales entre l'UE et les Etats-Unis : état des lieux et position française*

La France a demandé à la Commission européenne l'arrêt des négociations portant sur le TTIP lors du Conseil Affaires Etrangères en format Commerce le vendredi 23 septembre 2016 à Bratislava. Cette décision fait suite à trois ans de négociations infructueuses, ne prenant pas en compte les intérêts offensifs majeurs européens et français, notamment concernant l'ouverture des marchés publics américains, tant au niveau fédéral que subfédéral, les services et les règles (coopération réglementaire, barrières non tarifaires y compris agricoles, protection des indications géographiques). **Les sujets de discussion ne présentant pas de perspective d'aboutissement, les Etats-Unis n'ont pas donné de signes favorables suffisants pour un résultat équilibré.** Alors que la Commission européenne a multiplié les offres, le négociateur américain n'a pas présenté d'offres suffisamment ambitieuses pour conclure un accord équilibré et mutuellement bénéfique.

L'élection de Donald Trump comme Président des Etats-Unis constitue un changement majeur pour cette négociation et plus largement pour l'agenda commercial multilatéral. Au regard de ses prises de position lors de la campagne électorale hostiles aux accords de commerce, cette élection annonce une réorientation de la politique commerciale américaine, dont les contours restent à ce jour incertains en ce qui concerne la relation avec l'Union européenne.

❖ *L'AECG/CETA : un accord majeur signé le 30 octobre 2016*

Après une première conclusion des négociations à l'été 2014 puis une reprise des discussions qui ont abouti en février 2016 avec l'inclusion de la nouvelle approche européenne sur la protection des investissements et le règlement des différends investisseur-Etat, confirmant ainsi les principales propositions de réforme défendues par la France, l'accord commercial avec le **Canada** (AECG-CETA / Accord économique et commercial global – *Comprehensive economic and trade agreement*) a quant à lui été signé lors du Sommet UE-Canada qui s'est tenu le 30 octobre 2016.

Un Instrument interprétatif commun UE-Canada qui engage les Parties a par ailleurs été déposé. Il apporte des éclaircissements sur la réforme du mécanisme de règlement des différends investisseur-Etat et apporte des clarifications complémentaires à différents points de l'accord. Cet instrument apporte des garanties juridiques sur la protection des services publics, sur la capacité à utiliser des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, sur le maintien du droit à réguler des Etats et sur la possibilité pour chaque Etat d'établir son propre niveau d'exigence en matière environnementale.

Les négociations ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement français en 2015 et 2016 pour garantir un accord équilibré, moderne et respectueux du droit à réguler des Etats. La position de la France a ainsi été constante et le Gouvernement a soutenu la conclusion des négociations sur l'AECG/CETA. Le Secrétaire d'Etat a eu l'occasion d'informer et de débattre avec les parlementaires des deux chambres sur les dispositions contenues dans l'accord, le processus de finalisation et les débats qui ont entouré la signature de l'AECG/CETA, lors d'une vingtaine d'auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat.

En particulier, l'ouverture des marchés publics, tant au niveau fédéral qu'au niveau subfédéral avec l'engagement des Provinces canadiennes, est un acquis important pour faciliter l'accès de nos entreprises françaises, qui ont une expertise importante en la matière, aux marchés canadiens.

Concernant le forum de coopération réglementaire, qui a pu cristalliser des inquiétudes exprimées par les citoyens et relayées par la société civile, il établit un dialogue entre l'Union européenne et le Canada, sans pouvoir normatif. Aucun nivellement vers le bas des normes n'est donc possible. Ainsi, en matière de coopération réglementaire, le droit à réguler est garanti et les Etats peuvent toujours renforcer leur législation interne dans un sens protecteur.

L'application provisoire des dispositions relevant de la compétence de l'Union européenne sera possible si et seulement si le Parlement européen donne son approbation au texte. Un débat aura lieu au Parlement européen, en commissions puis en séance plénière entre la fin janvier 2017 et la mi-février 2017. Si elle est approuvée, l'application provisoire de l'accord pourrait débiter au premier semestre 2017. Le processus de ratification par les parlements nationaux s'enclenchera. Au niveau français, cela prendra la forme d'un dépôt d'un projet de loi de ratification au Parlement.

La mixité des accords commerciaux

Bien que la politique commerciale relève en général de la compétence exclusive de l'Union européenne, les accords commerciaux couvrent désormais un champ très large (cf. infra), dépassant les simples échanges de marchandises ou de services (accords commerciaux dits de « **nouvelle génération** », couvrant par exemple des domaines tels que l'investissement, les marchés publics, la propriété intellectuelle, la concurrence ou encore le développement durable). La conséquence en est la « **mixité** » des accords : **ils portent sur des domaines relevant de la compétence exclusive de l'UE, mais également sur des domaines de compétence partagée et/ou nationale (investissement au sens large, transports, protection des investissements...).** Ainsi, **lorsqu'un accord contient des sujets relevant des compétences de l'UE et des compétences nationales, les Etats membres sont parties à l'accord au même titre que l'Union européenne. Cela implique que l'accord soit ratifié par chacun des Etats membres.**

Les accords commerciaux de nouvelle génération, comme l'AECG/CETA avec le Canada, le projet d'accord PTCT/TTIP avec les Etats-Unis ou encore les accords commerciaux conclus et à venir avec certains pays de l'ASEAN, mais aussi récemment appliqués (l'accord avec la Corée du Sud, celui avec la Colombie, le Pérou et l'Equateur ou encore celui avec les Etats d'Amérique centrale) sont, selon une analyse prévalant au sein du Conseil, des « accords mixtes », en raison de la présence de sujets de compétence nationale, comme par exemple des dispositions concernant les sanctions pénales et les questions d'investissement, dont la Cour de justice des investissements, au-delà de l'investissement étranger direct (investissement de portefeuille, etc.), et des sujets de compétence partagée dont une partie n'est pas exercée au niveau européen par l'UE, comme les transports.

À la suite de la finalisation des négociations de l'accord commercial UE-Singapour et de la présentation des résultats de négociation du chapitre « **protection des investissements** » en octobre 2014, la Commission a saisi en juillet 2015 la Cour de Justice de l'UE (CJUE) d'une demande d'avis portant sur la répartition des compétences entre l'Union et ses Etats membres. Ainsi, la Cour devrait préciser, sur la base de cet accord (**affaire dite « 2/15 »**) d'ici la fin du premier semestre 2017 si l'accord relève soit uniquement de la compétence de l'Union, et qu'ainsi il ne doit être signé et conclu que par l'Union (décision du Conseil après approbation du Parlement européen), soit qu'il est un accord mixte et qu'ainsi il doit être signé et ratifié par l'Union et par les Etats membres. La France rappelle régulièrement la nécessité de considérer les accords commerciaux comme mixtes, ce qui a comme effet de les soumettre à la procédure de ratification qui passe par le Parlement français.

Concernant plus précisément l'AECG/CETA, le mandat de négociation donné par le Conseil à la Commission prévoyait cette mixité. Cependant, la Commission européenne, sur la base d'un avis de son service juridique, souhaitait qualifier l'AECG/CETA d'accord non mixte, c'est-à-dire ne comportant pas de dispositions relevant de la compétence nationale et ne nécessitant donc pas la ratification des Parlements nationaux. **La France a été extrêmement vigilante** sur cette question. L'appropriation démocratique d'un accord « de nouvelle génération », ne touchant plus seulement au commerce des biens mais élargissant les débats à des compétences partagées entre les Etats membres et l'Union européenne, nécessite l'examen de l'accord par le Parlement européen, et par les Parlements nationaux sur ce qui relève des compétences nationales.

Une position partagée sur la mixité de l'accord a été exprimée très clairement par les Etats membres lors du Conseil des Affaires étrangères réunissant les ministres européens du commerce extérieur le 13 mai 2016 à Bruxelles. Le Secrétaire d'Etat avait adressé en amont une lettre en ce sens, avec son homologue allemand M. Sigmar Gabriel, à la Commissaire au Commerce en charge du commerce Cécilia Malmström, le 5 mai 2016. Alors que le président Juncker a déclaré qu'il avait pris acte du fait qu'un consensus sur la mixité du CETA s'était fait jour entre les Chefs d'Etat ou de gouvernement réunis au Conseil européen, la Commission européenne a finalement annoncé le 5 juillet 2016 qu'elle soumettrait au Conseil une proposition de signature du CETA en tant qu'accord mixte. La Commissaire Malmström a néanmoins précisé que « *cette décision ne remet[tait] pas en cause* » l'opinion juridique de la Commission, « *telle qu'exprimée dans le cadre d'une affaire qui est actuellement examinée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et concerne l'accord commercial conclu entre l'UE et Singapour* ». **La France continuera à s'engager en faveur de la mixité des accords de nouvelle génération conformément à sa position traditionnelle.**

❖ **Relance des négociations avec le Mercosur et modernisation de l'accord avec le Mexique**

Les discussions sur un accord de libre-échange entre l'UE et le **Mercosur** ont débuté en 1999 et été interrompues à plusieurs reprises. **Les deux parties ont maintenant convenu d'une relance des discussions qui a eu lieu en novembre 2015**, dans un contexte politique d'ouverture et de réformes du côté du Mercosur, dont l'ensemble des pays membres est désormais favorable à la conclusion d'un accord. Un nouvel échange d'offres a eu lieu en mai 2016, couvrant les droits de douanes, les services et les marchés publics. Le dernier cycle de négociations a eu lieu en octobre 2016, le prochain doit avoir lieu en mars 2017.

L'UE et le Mexique ont conclu en 1997 un accord de libre-échange, entré en vigueur en 2000 pour sa partie concernant les échanges de biens, en 2001 s'agissant des services. Cet accord a favorisé le développement des échanges et permis un rattrapage des parts de marché que l'UE avait perdues au Mexique au profit des Etats-Unis et du Canada, à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994. Il a notamment permis à l'UE de devenir le 3^{ème} partenaire commercial du Mexique et le 2^{ème} investisseur étranger sur son territoire. Les deux parties ont néanmoins convenu **de moderniser cet accord pour atteindre un niveau plus élevé d'intégration commerciale.** Le mandat de négociation de la Commission a été adopté par le Conseil en mai 2016 et le dernier cycle de négociations a eu lieu en novembre 2016. Les **principaux intérêts offensifs** pour la France se concentrent dans le **domaine non-tarifaire**, notamment dans les secteurs des services, des marchés publics, de l'investissement, de la

propriété intellectuelle, notamment la reconnaissance et la protection des indications géographiques et des normes sanitaires et phytosanitaires.

❖ **La négociation avec le Japon pourrait s'accélérer cette année**

La négociation entre l'UE et le Japon d'un Accord de partenariat économique (APE) progresse lentement.

Si des progrès notables ont pu être accomplis en décembre 2016 en matière notamment de développement durable ou de protection des indications géographiques, **l'UE attend encore de la part du Japon des avancées substantielles**, notamment en matière d'accès au marché agricole d'ouverture des marchés publics japonais, principalement dans le secteur ferroviaire. La France attend également des avancées sur la levée des barrières non-tarifaires, très nombreuses sur le marché japonais, en particulier sur les produits alimentaires. et l'accès au marché des services (services financiers, transport maritime, services postaux).

L'année 2017 pourrait voir une **accélération des négociations, en vue d'une conclusion avant la fin de l'année.**

❖ **Dans la zone ASEAN, l'UE a lancé des négociations commerciales avec les Philippines et l'Indonésie**

Avec le Vietnam, l'objectif est une entrée en vigueur provisoire de l'accord en 2017

Les négociations d'un accord de libre-échange avec le Vietnam, engagées en juin 2012, ont été conclues le 4 août 2015. **L'accord a été signé le 3 décembre 2015 à Bruxelles.** Il est en cours de révision juridique par les parties (réexamen juridique détaillé du texte issu des négociations). L'accord est globalement satisfaisant et a vocation à **servir de modèle pour les autres négociations dans la zone ASEAN.**

L'objectif est une entrée en application provisoire en 2017.

La négociation d'un accord avec les Philippines, lancée officiellement fin 2015, a débuté au printemps 2016

Le Conseil a décidé le 16 novembre 2015 **d'ouvrir les négociations d'un accord de libre-échange entre l'UE et les Philippines.** La première session de négociation s'est tenue en mai 2016, elle sera suivie d'autres sessions courant 2017.

L'UE a proposé que l'accord conclu avec le Vietnam soit le modèle référent pour la négociation avec les Philippines. Les intérêts de la France dans cette négociation portent sur la réduction des droits de douane, la levée des conditions restrictives d'accès au

marché et à l'investissement. Par ailleurs, la France veillera à ce que ses intérêts concernant certaines productions agricoles d'outre-mer ne soient pas affectés par la négociation commerciale en cours avec les Philippines.

Les négociations avec l'Indonésie ont été lancées formellement en juin 2016

Le Conseil a décidé en juin le lancement de négociations avec l'Indonésie, sur le modèle de l'accord conclu avec le Vietnam. La première session de négociation a eu lieu en septembre 2016, elle sera suivie d'autres sessions courant 2017.

L'Indonésie est un marché important pour la France dans la zone ASEAN. En effet, les enjeux pour la France dans cette négociation sont nombreux : réduction de droits de douane pour des produits agricoles et industriels, meilleure prévisibilité de l'environnement des affaires et conditions d'accès au marché facilité pour les biens et services, protection des investissements, reconnaissance du système phytosanitaire français, prise en compte des sensibilités particulières de la France liées à certaines productions agricoles d'outre-mer.

❖ **Préparation de l'ouverture des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande**

Avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'exercice de « *scoping* » permettant aux parties de définir le périmètre de la discussion du futur accord est en cours. Les discussions sur le mandat de négociation qui sera confié à la Commission européenne devraient débuter au Conseil au premier semestre 2017, pour un lancement des négociations au second semestre 2017.

❖ **L'Accord de partenariat économique avec l'Afrique australe est en application depuis octobre 2016**

L'Accord de partenariat économique (APE) régional entre l'UE et plusieurs pays de Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) est entré en application provisoire le 10 octobre 2016 (Botswana, Namibie, Swaziland, Afrique du Sud, Lesotho et la ratification est en cours au Mozambique).

Par ailleurs, au regard de la situation régionale en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont ratifié leur APE intérimaire en août 2016. L'APE Côte d'Ivoire est en application depuis le 3 septembre 2016 et l'APE Ghana depuis décembre.

❖ **La négociation de l'accord global d'investissement avec la Chine lancée en 2014 se poursuit**

En janvier 2014 a été lancée la négociation d'un accord global d'investissement (CAI - *Comprehensive Agreement on Investment*) entre l'UE et la Chine.

Il couvrira à la fois l'accès au marché de l'investissement (« pré-établissement ») et la protection des investissements une fois ceux-ci réalisés (« post-établissement »)¹⁵. S'agissant de l'accès au marché, l'UE plaide pour que l'accord porte sur un nombre étendu de secteurs.

S'agissant de la protection des investissements, l'UE souhaite inclure dans l'accord des dispositions reflétant sa nouvelle doctrine, développée à l'issue du débat public sur le mécanisme de règlement des litiges investisseur-Etat (ISDS) figurant dans le PTCl/TTIP. Elle vise notamment à réaffirmer le droit souverain des Etats à réguler et à institutionnaliser les procédures d'arbitrage. La proposition européenne sera à nouveau discutée lors des prochains cycles de négociation, au cours desquels l'UE espère également progresser sur le chapitre consacré au développement durable, ainsi que sur le fonctionnement du mécanisme de règlement des litiges Etat-Etat, qui aura vocation à couvrir le « pré-établissement ».

❖ **La mise en œuvre des accords commerciaux et la résolution des difficultés d'accès au marché est tout aussi importante que les négociations commerciales**

L'accès au marché est une composante essentielle de la politique commerciale de l'UE

La réduction des obstacles au commerce injustifiés se fait dans le cadre de la négociation d'accords commerciaux, mais pas uniquement. Bien que les marchés à travers le monde soient de plus en plus intégrés, les exportateurs européens sont souvent confrontés à une série d'obstacles au commerce, dont certains ont des visées uniquement protectionnistes, sans rapport avec des règles de l'échange partagées et légitimes. Il s'agit essentiellement des barrières non tarifaires et autres obstacles « derrière les frontières » (normes et standards techniques, droits de propriété intellectuelle mais aussi liées aux services et investissements, exigences de contenu local ou de préférence nationale dans l'accès aux marchés publics...). La Commission européenne a mis en place une stratégie d'accès au marché dont l'objectif est d'améliorer l'accès au marché des pays tiers en levant les obstacles pour y accéder en étroite coordination avec les Etats membres et les professionnels.

L'engagement en faveur de l'accès au marché est mis en œuvre par la Commission européenne avec les Etats Membres et les fédérations d'entreprises.

Dans le cadre de la stratégie d'accès au marché de l'Union européenne, la Commission européenne propose un partenariat renforcé entre ses services, les Etats membres et les entreprises. Ce dialogue permet de définir les priorités d'action en matière de réduction des entraves injustifiées aux échanges et de s'appuyer sur le réseau de spécialistes en accès aux marchés des Etats membres et des fédérations. Deux actions prioritaires ont été menées depuis 2009 : un suivi des mesures de restrictions des échanges mises en place dans le monde en réponse à la crise économique, suite aux engagements des membres du G20, et un exercice d'identification des principales barrières rencontrées par les opérateurs européens sur les marchés tiers. En 2016, la mise en œuvre des accords de libre-échange devient une priorité, la Commission intensifiera ses travaux sur la mise en œuvre qui doit aller de pair avec l'élimination des obstacles au commerce.

Au niveau français, la Direction générale du trésor est l'administration chef de file pour identifier et traiter les obstacles au commerce, en lien avec la Commission européenne, les Services économiques à l'étranger et les administrations techniques. La Direction générale de l'alimentation (DGAL) dépendant du ministère de l'agriculture est pour sa part en charge de négocier l'ouverture des marchés en pays tiers dans le domaine sanitaire et phytosanitaire et intervient notamment, en lien avec la Commission en cas d'embargo sur nos exportations de produits carnés ou végétaux.

Des instruments : un partenariat pour l'accès au marché et une base de données sur l'accès au marché.

Au niveau européen, le Comité consultatif d'accès au marché (MAAC) permet d'assurer une surveillance régulière des obstacles au commerce, de coordonner les actions des différents intervenants (Commission européenne, Etats membres et fédérations d'entreprises) et va devenir l'instance où sont systématiquement discutées et suivies les questions de mise en œuvre des accords de libre-échange. Il est décliné en groupes sectoriels à Bruxelles et en équipes locales d'accès aux marchés dans les pays tiers.

Une base de données est disponible en ligne pour tous les opérateurs européens, la Market Access Data Base (MADB) pour les informer sur les conditions d'accès au marché, par pays et produits : droits de douanes et taxes intérieures, formalités et documents, principaux obstacles et statistiques, et qui s'étendra en 2017 avec une section sur la mise en œuvre des ALE. Les exportateurs confrontés à une entrave au commerce peuvent en lien avec leur fédération professionnelle la signaler à la DG Trésor ainsi qu'à la Commission européenne.

Un suivi régulier tant au niveau de la Commission que des Etats Membres :

La DG Commerce a établi, en lien avec les Etats membres, une liste des principaux obstacles à l'accès aux marchés pour 32 principaux partenaires commerciaux comprenant plus de 200 entraves. La Commission remet chaque année au Conseil européen un rapport relatif aux obstacles au commerce et à l'investissement, complété par un rapport de suivi sur les mesures protectionnistes prises par les pays tiers dans le contexte de la crise économique et financière de 2008. De

¹⁵ Un accord a été trouvé sur ce point lors du 9^{ème} cycle de négociation, en janvier 2016.

plus, dès 2017, l'accent sera mis sur le suivi de la mise en œuvre des accords commerciaux. Le premier rapport annuel complet sera préparé pour l'automne 2017. La mise en œuvre des ALE est de la responsabilité commune Commission/Etats membres.

Quelques exemples en matière d'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles

Le contexte international reste difficile et très concurrentiel. L'embargo russe ciblant de nombreux produits agro-alimentaires de l'UE est toujours en vigueur depuis août 2014 et a été reconduit jusque fin 2017. L'année 2015-2016 s'est aussi caractérisée par la crise de l'influenza aviaire hautement pathogène qui a eu des répercussions sur les filières avicoles du fait des mesures de restriction prises par de nombreux pays tiers. Le travail sur l'ouverture et la réouverture des marchés s'est ainsi poursuivi et l'année 2016 a connu quelques succès. Ces succès sont le fruit d'un travail collectif de négociations bilatérales ou européennes avec la participation déterminante des professionnels aux côtés de l'administration. L'ouverture de marchés pour nos exportations agroalimentaires et la levée des barrières non tarifaires reste une priorité du gouvernement.

Quelques exemples de succès remportés en 2015-2016 :

Etats-Unis/ Viande bovine : les Etats-Unis viennent d'ouvrir leur marché à la viande bovine française, il reste à certifier à l'USDA la liste des établissements agréés pour la viande de veau. Pour le bœuf et le porc, sera effectuée une visite de l'USDA dans tous nos établissements en mars 2017.

Nouvelle-Zélande/ovins et caprins : La Nouvelle-Zélande vient d'approuver la certification sanitaire pour les exportations de semences d'ovins et de caprins à compter de janvier 2017.

Afrique du Sud/viande bovine désossée et abats : suite à une action interministérielle de levée des embargos ESB durant l'été 2015, l'Afrique du Sud a ouvert son marché à la viande bovine française ainsi qu'à la viande traitée thermiquement. 69 établissements ont été agréés durant l'été 2016.

Israël/viande bovine : suite à un audit, Israël a accepté d'élargir l'ouverture de son marché à la viande de veau adulte, le pré-listing des établissements a été obtenu en août 2016.

Etats-Unis/viande de porc : suite à un audit de l'USDA en septembre 2015, le rapport d'audit publié en juin 2016, confirme l'agrément de la France pour la viande de porc. Les exportations de jambon de Bayonne ont augmenté depuis la mi-2015.

Chine/produits de la pêche : le chinchard (*Trachurus trachurus*) a été ajouté à la liste des poissons autorisés à l'importation en Chine.

Œufs et ovoproduits : des ouvertures ont été obtenues sur le Maroc, Hong Kong et Singapour.

Filières avicoles/influenza aviaire hautement pathogène : le gouvernement multiplie les négociations sanitaires depuis novembre 2015 pour faire reconnaître la régionalisation par différents pays tiers qui avaient fermé leurs frontières aux pays avicoles français (génétique, viande, œufs et ovoproduits, produits traités thermiquement, plumes et duvets) et le maintien des flux commerciaux à partir des zones indemnes de la maladie. Les négociations se poursuivent en parallèle des efforts de lutte contre les effets de cette épizootie.

3. Plusieurs chantiers législatifs structurants se poursuivent au niveau européen, pour assurer une concurrence équitable dans le commerce international et un commerce socialement responsable

❖ Une modernisation des instruments européens de défense commerciale

La réforme des instruments de défense commerciale (IDC) visant à modifier les règlements antidumping et antisubventions, initiées par une proposition de la Commission européenne en avril 2013, a finalement pu faire l'objet d'un accord du Conseil le 13 décembre 2016. Le point de divergence fondamental entre les Etats membres dans ce dossier, qui portait sur l'assouplissement de l'application de la règle du droit moindre (*lesser duty rule - LDR*), a pu être dépassé¹⁶. Cet accord est une avancée majeure vers un renforcement effectif des IDC, tant par une procédure optimisée que par des droits relevés.

La France a été source de propositions et a joué un rôle moteur dans l'avancée de cette réforme pour défendre un renforcement pérenne et transparent des instruments permettant de lutter plus efficacement contre les pratiques commerciales déloyales. Ce chantier permet notamment de démontrer les efforts déployés par l'Europe face à la crise de la sidérurgie et plus largement s'agissant de la protection des emplois industriels dans l'UE.

❖ Une révision des modalités de calcul des droits antidumping

La question du traitement de la Chine et des autres membres de l'OMC dans les enquêtes antidumping est examinée par les instances européennes. La Chine est un partenaire commercial majeur de l'Union européenne et de la France. Lors de son entrée à l'OMC en 2001, elle a été considérée comme une économie en transition, ne respectant pas encore les

¹⁶ La Position commune dégagée par le Conseil consiste en une levée de la règle du droit moindre dans les cas où les matières premières et l'énergie utilisée dans le

processus de production font l'objet de distorsions économiques significatives induites par l'existence de restrictions aux exportations.

critères d'une économie de marché. Quinze ans plus tard, certaines dispositions – dont la portée exacte doit encore être clarifiée – de son protocole d'accession à l'OMC ont expiré au 11 décembre 2016.

La Commission européenne a présenté le 9 novembre 2016 une proposition de modification du règlement anti-dumping européen, établissant une nouvelle méthodologie de calcul des droits anti-dumping, qui doit être discutée au Conseil en 2017. Comme la Commission européenne l'a indiqué, la question posée n'est pas d'accorder ou de refuser le statut d'économie de marché à la Chine **mais d'adapter la méthodologie de calcul utilisée dans nos instruments de défense commerciale**, de manière pertinente économiquement et solide juridiquement, vis-à-vis de l'ensemble des membres de l'OMC. En se dotant d'une nouvelle méthode de calcul des droits antidumping répondant à ces conditions, l'Union européenne adapte ses instruments de défense commerciale aux nouvelles réalités du commerce mondial.

❖ **Révision et adoption de règlements sur la lutte contre la torture et les minerais de conflit**

Par ailleurs, **deux projets de règlements** sur les règles du commerce international **ont enregistré des avancées décisives en 2016** :

- **en matière de lutte contre la torture**, la proposition de modification du règlement 1236/2005 concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés pour infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Suite à l'accord politique du 24 mai 2016, ce règlement a été adopté par le conseil le 14 novembre 2016, sous sa forme approuvée par le Parlement européen, ouvrant la voie à son entrée en vigueur. **La France avait fortement soutenu l'adoption de ce règlement**, dont l'objectif est, notamment, d'empêcher que les exportations de l'UE ne contribuent à des violations des droits humains dans des pays tiers.

- **concernant les minerais de conflit**, cette proposition de règlement vise à **instaurer un mécanisme européen de devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement**, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale et de tungstène et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque.

Le 22 novembre 2016, un accord en trilogue (Parlement européen, Conseil et Commission) sur le projet de règlement a permis d'accélérer l'adoption du texte au Conseil sous Présidence

slovaque, qui a réuni les conditions d'un accord à la fois ambitieux et satisfaisant pour les Parties. Le texte agréé a ainsi pu être présenté au COREPER du 7 décembre 2016, ouvrant la voie à une possible entrée en vigueur du règlement mi-2017 sous réserve d'achèvement du processus législatif.

❖ **Projet d'instrument européen de réciprocité dans l'ouverture des marchés publics**

La France souhaite également que les discussions en vue de la **mise en place d'un instrument européen de réciprocité dans l'ouverture des marchés publics** (*international procurement initiative*, IPI) puissent se poursuivre au cours de l'année 2017. Ce projet est essentiel pour rétablir la symétrie dans les niveaux d'ouverture des marchés publics et donner à la Commission les moyens de négocier en bonne position avec les partenaires commerciaux. La poursuite des discussions figure au programme de la Présidence maltaise Conseil de l'UE au 1^{er} semestre 2017.

4. En 2017 sera lancée une modernisation de l'union douanière UE-Turquie

Depuis le 1^{er} janvier 1996, la Turquie est liée à l'UE par une union douanière, qui porte sur les produits industriels et les produits agricoles transformés. A ce titre, elle applique le tarif extérieur commun (TEC) et les produits couverts par l'union douanière circulent en franchise de droits de douane sous réserve d'avoir acquitté ceux exigibles sur les intrants tiers. En outre, la Turquie s'est engagée à aligner sa législation douanière et sa politique commerciale sur celle de l'UE.

Le 12 mai 2015, la Commissaire européenne au commerce, Mme Malmström, et le ministre turc de l'Économie, M. Zeybekci, s'étaient accordés sur la nécessité de moderniser l'union douanière UE-Turquie. Une consultation publique a été menée sur ce sujet par la Commission européenne du 9 mars au 16 juin 2016.

Le 23 décembre 2016, la Commission européenne a transmis aux Etats membres un projet de mandat de négociation à cette fin. S'inspirant des recommandations d'un rapport de la Banque mondiale de mars 2014, elle propose d'approfondir l'intégration économique et commerciale entre l'UE et la Turquie, en étendant le cadre de nos relations au secteur agricole, aux services et aux marchés publics. Elle propose également d'associer plus étroitement la Turquie à la politique commerciale de l'UE.

Ce projet de mandat fera l'objet de discussions au Conseil de l'UE au premier semestre 2017.

5. L'année 2017 sera également marquée par la préparation des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni à la suite du référendum sur le Brexit

Le Royaume-Uni demeure membre de l'UE tant qu'il ne s'est pas retiré, avec l'ensemble de ses droits et devoirs. Durant cette période, aucune barrière nouvelle aux échanges et au commerce ne pourra être établie et il n'y aura pas de barrière pour les exportateurs français au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni est un partenaire commercial important pour la France, dont il constitue le 5^{ème} marché à l'export, absorbant 8% de nos exportations soit un peu plus 50 Md€ par an. 30 000 entreprises françaises exportent vers le marché britannique.

En moyenne, pour les entreprises françaises qui y exportent, le Royaume-Uni ne représente toutefois que 6% de leur chiffre d'affaires total¹⁷.

Le 17 janvier 2017, T. May a indiqué vouloir négocier un accord de libre-échange avec l'UE. La négociation de cet accord devrait suivre la négociation de l'accord de retrait.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les négociations commerciales, sur le site du ministère des affaires étrangères et du développement international <http://bit.ly/1QFjpNn>

Politique commerciale et investissements, sur le site de la Direction générale du Trésor

<http://bit.ly/2kkcUuh>

Rapport 2015 sur la stratégie du commerce extérieur de la France et la politique commerciale européenne <http://bit.ly/1ROM093>

Ministère des affaires étrangères et du développement international, décembre 2015

Déclaration des ministres du Commerce du G20, juin 2016 <http://bit.ly/29BOHHQ>

Rapport sur le commerce mondial 2015 : « Accélérer le commerce : avantages et défis de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges » <http://bit.ly/1PhGrOK>

OMC, 2015.

Note d'information: l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (Expansion de l'ATI) <http://bit.ly/1TldnXZ>

OMC, 2015.

Trade for all, Towards a more responsible trade and investment policy <http://bit.ly/1GcUty9>

Commission européenne, octobre 2015.

¹⁷ Source : DG Trésor, Douanes, base de données Orbis.

